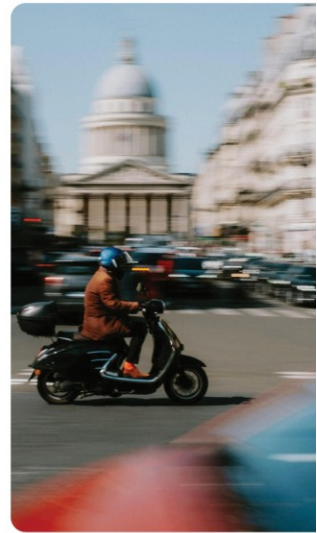




Ofi invest
Asset Management



ÉDITION 2026 

Rapport article 29

Loi Énergie Climat 2025

Données au 31/12/2025

Retrouvez la version synthétique de ce rapport
sur notre site internet : www.ofi-invest_am.com



Sommaire

Préambule	3
Démarche générale d’Ofi Invest Asset Management dans la prise en compte de l’ESG	4
Moyens internes pour contribuer à la transition	35
Gouvernance de l’ESG chez Ofi Invest Asset Management	43
Stratégie d’engagement auprès des émetteurs	49
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	65
Stratégie d’alignement à l’Accord de Paris	69
Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	82
Gestion des risques ESG	95
Annexes	106

Préambule

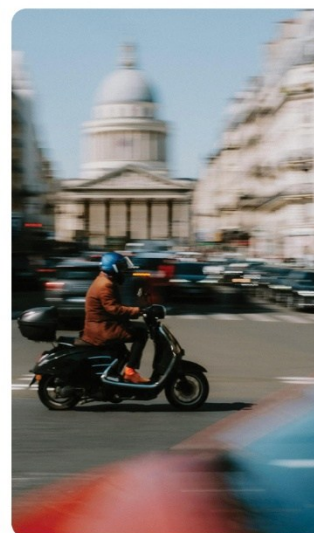
Le présent rapport répond aux exigences d'Ofi Invest Asset Management au titre du décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie Climat publié le 27 mai 2021. Ofi Invest Asset Management, société de gestion d'actifs du groupe Ofi Invest, 4^e groupe français de gestion d'actifs. **Portée par des actionnaires mutualistes engagés, Ofi Invest AM place les valeurs humanistes et environnementales au cœur de son action dans l'économie réelle.**



« S'engager, investir et innover
pour bâtir une finance responsable créatrice
de valeur durable dans l'intérêt mutuel des acteurs
de la société et des générations futures »

CHAPITRE 1

→ **Démarche générale** d'Ofi Invest Asset Management dans la prise en compte de l'ESG



Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et la stratégie d'investissement

NOTRE VISION DE L'ESG

I. L'ambition d'Ofi Invest Asset Management en matière d'ESG

Les valeurs mutualistes de ses actionnaires historiques, les valeurs humanistes et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Ofi Invest Asset Management. Notre objectif est de gérer de manière responsable les encours confiés par nos clients. À travers nos stratégies et nos choix d'investissements, nous cherchons à réduire les incidences ou impacts négatifs sur l'homme et l'environnement, engendrés par les activités économiques des entreprises détenues en portefeuille, et à contribuer de façon positive à relever les défis sociaux et environnementaux auxquels notre monde est confronté. Cela implique une réflexion en amont de la conception de nos supports de gestion, pour que ces dimensions soient prises en compte lors du lancement des nouveaux fonds mais aussi tout au long de la vie des produits existants.

La finance responsable constitue un axe central de la stratégie d'Ofi Invest Asset Management. Elle fait partie des chantiers du plan de transformation stratégique 2024-2026 du groupe. Avec ce projet, Ofi Invest Asset Management vise l'accompagnement de ses clients avec des produits, des services et des démarches innovantes en matière de finance responsable. Pour cela, le plan se structure autour de 4 volets :

1. Renforcer notre positionnement finance durable à travers nos produits et en lien avec les évolutions réglementaires ;
2. Enrichir nos méthodologies pour être à la pointe sur les thématiques d'avenir ;
3. Consolider notre activité d'engagement et d'accompagnement sur la recherche en obligations vertes, sociales et durables ;
4. Développer des services ESG sur mesure pour nos clients.

Ce plan est accompagné des indicateurs de suivi et d'une gouvernance dédiée pour nous assurer de l'atteinte de nos ambitions.

En 2025, Ofi Invest Asset Management a structuré ses travaux autour de trois axes stratégiques : (i) le renforcement de la lisibilité de sa gamme de fonds en investissement responsable, (ii) l'intégration systématique des enjeux ESG dans la conception des nouveaux produits et (iii) la consolidation de ses méthodologies propriétaires.

S'agissant du premier axe, relatif à la gamme, la société de gestion a mis en conformité ses fonds avec les orientations de l'ESMA relatives à la dénomination des fonds utilisant des termes ESG ou de durabilité (« Guidelines on funds' names using ESG or sustainability-related terms », publiées en mai 2024). Ces orientations imposent notamment un seuil minimal d'investissements alignés avec les caractéristiques ESG ou les objectifs durables, ainsi que l'application d'exclusions alignées avec les indices climat européens (PAB/CTB).

Parallèlement, Ofi Invest AM s'est alignée avec le référentiel du Label ISR version 3, entré en vigueur le 1er mars 2024, qui renforce significativement les exigences climatiques et le cadre d'engagement. A sein de cet axe, un socle méthodologique ESG commun a été étendu à l'ensemble des fonds ouverts, afin d'assurer la cohérence de la gamme.

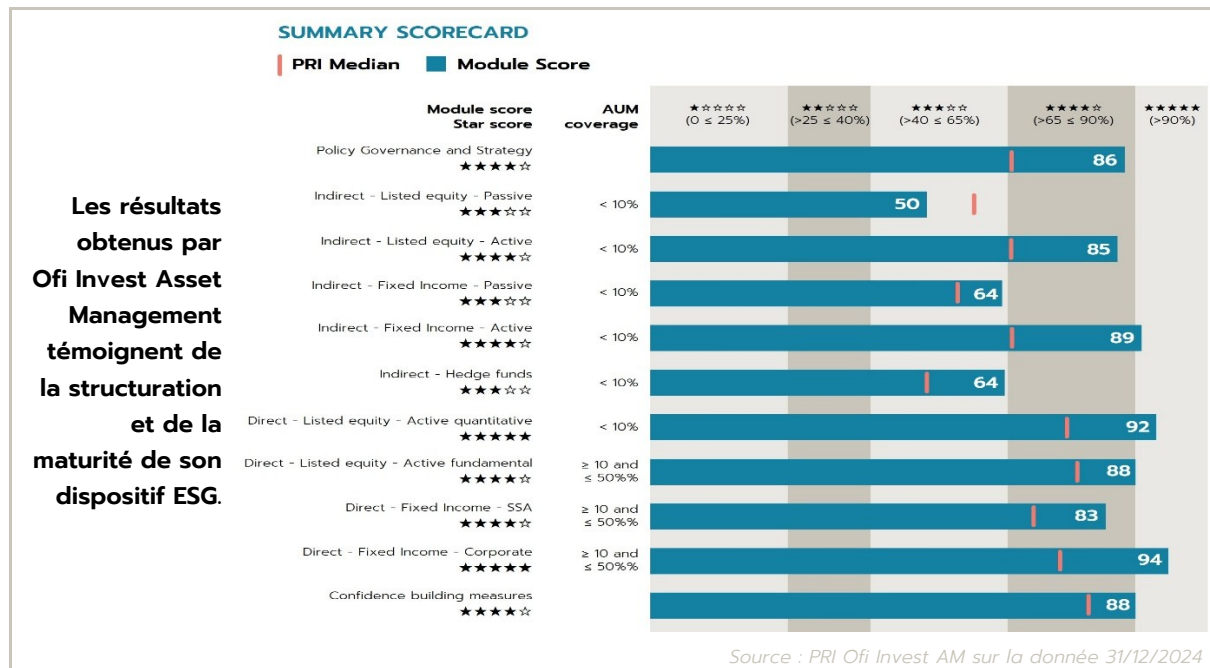
Deuxièmement, Ofi Invest AM a renforcé l'intégration ESG dans la phase de structuration et de lancement de nouveaux produits, notamment sur les expertises actions cotées (« cash equities ») ainsi que sur le développement d'ETF. L'ensemble de ces stratégies repose sur un modèle ESG propriétaire, utilisé pour l'évaluation des émetteurs et la construction des portefeuilles. Elles intègrent un socle d'exclusions normatives et sectorielles renforcé ainsi qu'une approche d'amélioration de la notation ESG.

Enfin, le troisième axe a porté sur la consolidation des méthodologies clés, notamment en matière d'engagement et d'obligations vertes. La politique d'engagement a été revue afin de répondre aux exigences renforcées du Label ISR V3, qui impose une transparence accrue et un suivi structuré des démarches de dialogue avec les émetteurs. Par ailleurs, la méthodologie d'analyse des obligations vertes (« green bonds ») a été finalisée, notamment afin d'assurer leur alignement avec les cadres européens (dont les exigences en matière d'allocation des fonds et de contribution aux activités durables), en cohérence avec les attentes de marché et les recommandations réglementaires récentes. Cette dernière a d'ailleurs obtenu le Prix Climat¹, décerné lors des Trophées de la Finance Responsable 2025² organisés par Investissement Conseils.

Notre engagement envers la transparence

Nous croyons fermement que la transparence est essentielle pour atteindre nos objectifs en matière de finance durable. Nous nous engageons à proposer des solutions d'investissement qui répondent aux besoins évolutifs de nos clients tout en respectant les normes les plus élevées de transparence et de responsabilité.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable, Ofi Invest AM participe annuellement au reporting qui évalue la qualité de la stratégie ESG, la gouvernance, ainsi que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des différentes classes d'actifs. Le reporting PRI renforce la transparence d'Ofi Invest AM en publiant de manière standardisée et accessible les pratiques ESG de la société de gestion, permettant aux parties prenantes de comprendre, comparer et suivre la mise en œuvre de sa démarche responsable.



¹ Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs des produits cités ou du gestionnaire

² Veuillez retrouver le détail méthodologique à l'adresse suivante : <https://www.trophees-finance-responsable.com/presentation/methodologie.html>

L'importance de la collaboration et de l'éducation

Nous reconnaissons également l'importance de la collaboration et de la formation dans la promotion de la finance durable. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires, nos clients, nos actionnaires et les régulateurs pour promouvoir les meilleures pratiques et sensibiliser à l'importance de l'ESG. Nous investissons dans la formation continue de nos équipes pour qu'elles soient toujours à la pointe des connaissances et des compétences nécessaires pour relever les défis de demain. Veuillez vous référer au Chapitre II du présent rapport pour plus de détails sur nos actions de formation.

Un avenir durable pour tous

En intégrant les principes ESG dans toutes nos activités, nous nous engageons à construire un avenir durable pour tous. Nous croyons que la finance responsable n'est pas seulement un code de conduite pour agir dans les marchés financiers, mais aussi une alternative pour protéger les portefeuilles contre l'émergence des risques systémiques émergents, tels l'érosion de la biodiversité, les risques sociaux et sociétaux et les risques climatiques. D'ailleurs, les défis actuels remettent la durabilité au cœur des réflexions, sans que cela soit l'objectif principal. Par exemple, le sujet de l'autonomie européenne relance le sujet de la transition énergétique et de l'accès à l'énergie comme des vecteurs d'autonomie. Pour cette raison, avec notre écosystème, nous pouvons faire une différence positive et durable.

II. Notre philosophie d'investissement socialement responsable (ISR)

La philosophie ISR d'Ofi Invest Asset Management repose sur la conviction que les émetteurs intégrant les enjeux extra-financiers dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, la prise en compte des enjeux extra-financiers permet d'identifier des risques qui se traduisent par des impacts financiers importants, mais aussi des opportunités pour le développement de ces émetteurs.

Nous avons mis en place au sein de nos processus de gestion un ensemble de règles d'intégration ESG communes nous permettant notamment de répondre aux exigences réglementaires telles que SFDR³ et les orientations de l'ESMA sur la dénomination des Fonds⁴. Celles-ci intègrent a minima l'application d'un certain nombre de politiques d'exclusion ainsi qu'un filtre en amélioration de la note, basé sur la notation ESG interne Ofi Invest Asset Management, des émetteurs pour la majorité de nos fonds ouverts⁵. Ce socle ESG nous permet d'avoir une démarche cohérente auprès de nos clients et de nos actionnaires.

Notre politique a pour objectif d'accompagner les investisseurs dans leur démarche d'investissement responsable. Les attentes extra-financières des investisseurs restent hétérogènes. En conséquence, nous souhaitons leur apporter une large palette d'outils permettant de servir leurs ambitions dans ce domaine à travers une gamme de solutions d'investissements responsables, des services d'accompagnement et de reporting adaptés aux enjeux du développement durable, en harmonie avec leurs appétences et la réglementation en vigueur.

Nous avons privilégié l'utilisation des labels pour vérifier nos engagements en matière d'investissement responsable et l'utilisation des critères équivalents pour définir les Articles 8 SFDR de nos fonds ainsi que des fonds dédiés et mandats. Ces labels nous permettent d'avoir une démarche certifiée par un tiers indépendant et une consistance d'approche en matière d'investissement responsable. In fine, notre ambition est de proposer à nos clients une gamme de fonds visant à minimiser autant que possible les impacts négatifs des émetteurs sur les enjeux environnementaux et sociaux, notamment au travers d'exclusions systématiques et d'une intégration rigoureuse de la notation ESG, tout en recherchant une performance financière durable. Cela incite également les gérants à investir dans des émetteurs plus vertueux.

³ Sustainable Finance Disclosure Regulation : réglementation européenne de 2021 afin d'œuvrer pour la finance durable en informant clairement sur les caractéristiques extra-financières des produits, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32019R2088>

⁴ Guidelines on funds' names using ESG or sustainability-related terms, ESMA34-1592494965-657

⁵ Veuillez retrouver le détail des Fonds intégrant les orientations de l'ESMA et leur classification SFDR en Annexe.

DIFFUSION DE L'ESG DANS NOTRE GESTION

L'intégration des critères extra-financiers dans l'activité de gestion de portefeuilles d'Ofi Invest AM est structurée autour d'une méthodologie interne, d'évaluation des émetteurs à travers les piliers E, S et G.

Cette notation ESG propriétaire est effectuée par l'équipe d'analyse ESG à une fréquence trimestrielle. Pour mener à bien cette notation ESG, le fournisseur de données utilisé est MSCI en tant que fournisseur principal (sociétés cotées, États...).

Les seuils de contraintes appliqués au niveau des portefeuilles font l'objet d'un contrôle de premier niveau de la part de l'équipe Suivi des restrictions et de second niveau du Contrôle interne.

I. Périmètre du rapport d'analyse

Le présent rapport distingue deux périmètres d'actifs analysés :

- L'actif des OPC ouverts d'Ofi Invest Asset Management (soit 56,36 Mds d'euros d'encours à fin décembre 2025) ;
- 100 % de l'actif total géré par Ofi Invest Asset Management qui comprend les fonds ouverts, les mandats et fonds dédiés gérés pour nos clients (soit 187,19 Mds d'euros d'encours à fin décembre 2025).

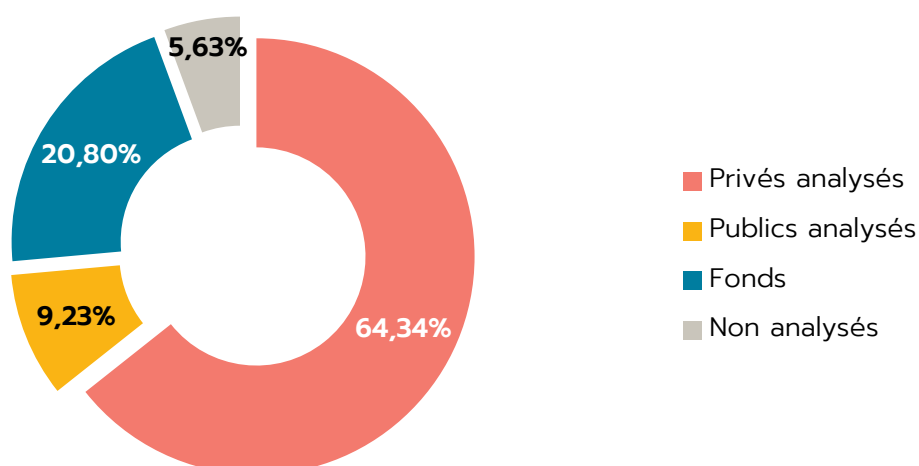
Vous retrouverez donc ci-dessous l'analyse ESG de ces deux périmètres. Le premier sur l'actif des OPC ouverts gérés par Ofi Invest Asset Management sera présenté sous le nom « Portefeuille d'OPC ouverts ». En ce sens, vous retrouverez également le périmètre d'actif total géré par Ofi Invest Asset Management sous la dénomination « Portefeuille global ».

Cette différenciation s'explique par le fait que, sur le périmètre des OPC ouverts, Ofi Invest Asset Management applique ses propres règles de gestion, d'exclusion et d'intégration des critères ESG. Tandis que le périmètre total des actifs inclut également des mandats dont les règles de gestion dépendent des orientations et des contraintes spécifiques à nos mandats.

Ces périmètres s'entendent pour tous les instruments hors l'immobilier et le capital investissement.

Périmètre couvert par des analyses ESG⁶

% des encours du portefeuille d'OPC ouverts



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

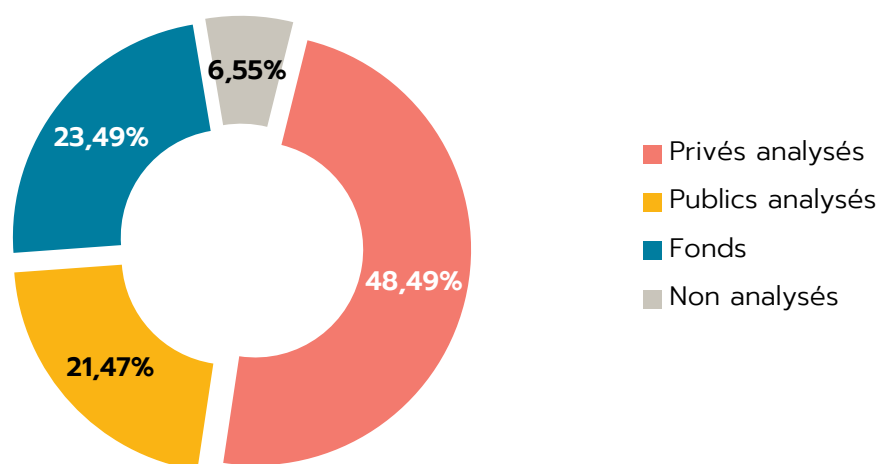
⁶ Environnemental, Social et de Gouvernance

Concernant le périmètre du portefeuille d'OPC ouverts, les émetteurs privés sont majoritairement représentés, Ofi Invest Asset Management s'attache d'ailleurs à améliorer leur niveau de couverture sur les données ESG. Seulement moins de 6% des encours ne sont pas couverts par une analyse ESG.

Les encours identifiés comme « Non analysés » correspondent aux émetteurs publics et privés qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que des instruments dérivés⁷, de trésorerie et de dépôts non assujettis à une notation extra-financière.

Périmètre couvert par des analyses ESG

% des encours du portefeuille global



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Le périmètre global d'Ofi Invest Asset Management est en revanche plus exposé aux OPC et aux émetteurs publics. On peut observer néanmoins un taux de couverture également significatif avec moins de 7% d'émetteurs non couverts pas une analyse ESG.

Ainsi, près de 131 milliards d'euros de nos encours totaux sont couverts pas une analyse extra-financière.

Les encours identifiés comme « Non analysés » correspondent aux émetteurs publics et privés qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que des instruments dérivés⁸, de trésorerie et de dépôts non assujettis à une notation extra-financière.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice des obligations des entreprises émises en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité de crédit). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport.
- Pour les États, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE +5.

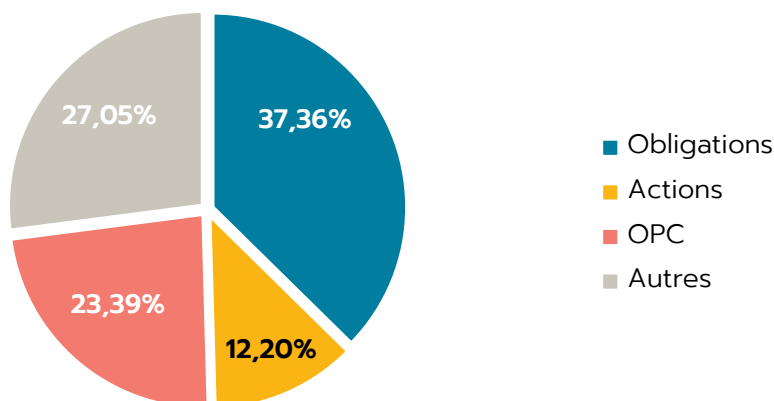
À titre d'information, voici la décomposition du portefeuille global, par classe d'actifs d'Ofi Invest Asset Management au 31/12/2025.

⁷ Contrat à terme, option de vente, option d'achat, contrat d'échange et dérivés de crédit.

⁸ Contrat à terme, option de vente, option d'achat, contrat d'échange et dérivés de crédit.

Répartition des encours par classe d'actifs

% des encours du portefeuille global



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Cette répartition montre la présence importante de la classe obligataire au sein de notre gestion.

II. Modèle de notation propriétaire : méthodologie d'analyse

La démarche de notre notation propriétaire repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG sont mieux équipés pour relever les risques systémiques sur le long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement, notamment s'agissant des produits et services liés à des activités qui permettent de contribuer positivement à l'atteinte d'objectifs sociaux ou environnementaux, tels que la fabrication de solutions ou technologies « vertes » ...

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes. Globalement, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos clients et expose aussi les émetteurs à des risques de perte d'opportunité sur les marchés. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.



La note ESG d'un émetteur, qui s'échelonne de 0 (mauvaise note) à 10 (meilleure note), dépend des facteurs suivants définis par l'analyse qualitative d'Ofi Invest Asset Management :

- Nombre d'enjeux ESG identifiés comme étant matériels pour chaque secteur d'activités. Ces enjeux sont ceux qui présentent au moins deux des quatre typologies de risques extra-financiers susceptibles d'impacter les parties prenantes et l'entreprise dans le cadre de son activité : risque réputationnel, risque légal (réglementaire/judiciaire), risque opérationnel et risque en termes d'opportunités de marché ;
- Poids de ces enjeux E, S et G au sein du secteur d'appartenance de l'émetteur ;
- Poids des piliers E, S et G in fine.

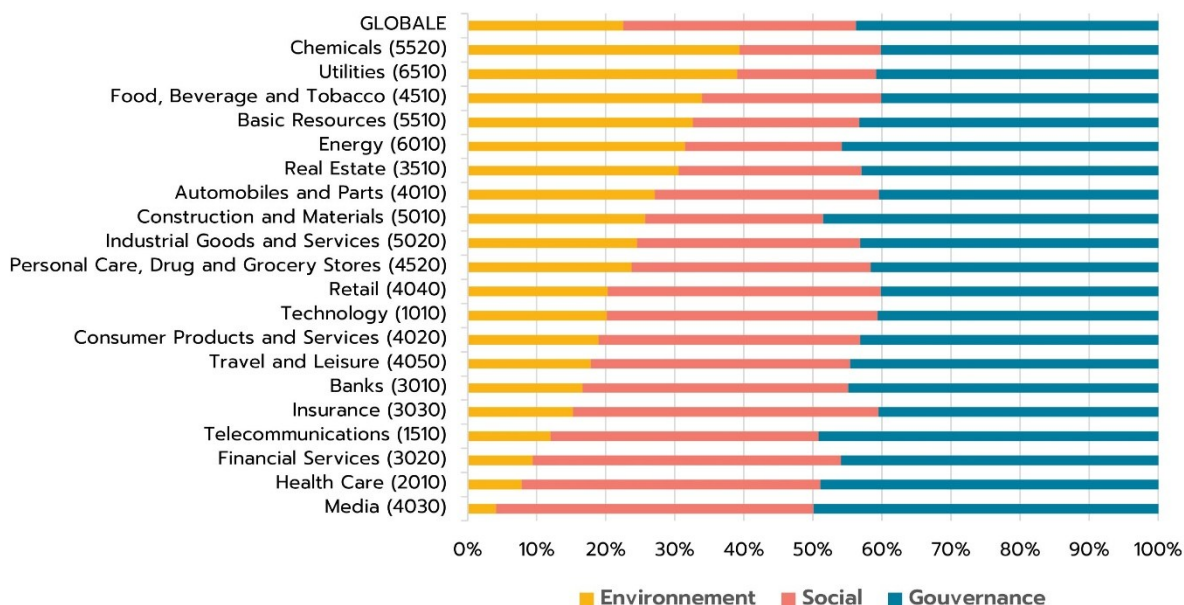
Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30 % liée à la note de structure de gouvernance de l'entreprise, à laquelle s'ajoute une pondération variable entre 10 % et 40 % qui porte sur la pratique des affaires de l'entreprise. Ainsi, selon les secteurs d'activité, la note G peut représenter en théorie jusqu'à 70 % de la note ESG. En effet, Nous sommes convaincus qu'un modèle de bonne gouvernance est un prérequis pour que les enjeux sociaux et environnementaux puissent se développer. En pratique, comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous, ce pilier représente jusqu'à 50 % de la note selon les secteurs d'activité.

La pondération des enjeux E et S peut varier entre 30 % et 60 % en théorie. Ces trois éléments résultent de l'expertise de l'équipe ESG.

Parfois les piliers comptent pour moins de 20 % de la note ESG globale. Ces pondérations sont justifiées dans notre politique d'investissement socialement responsable (ISR) :

<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>.

Pondérations des piliers Environnementaux (E), Sociaux (S) et Gouvernance (G) appliquées pour les secteurs ICB2 (Industry Classification Benchmark).

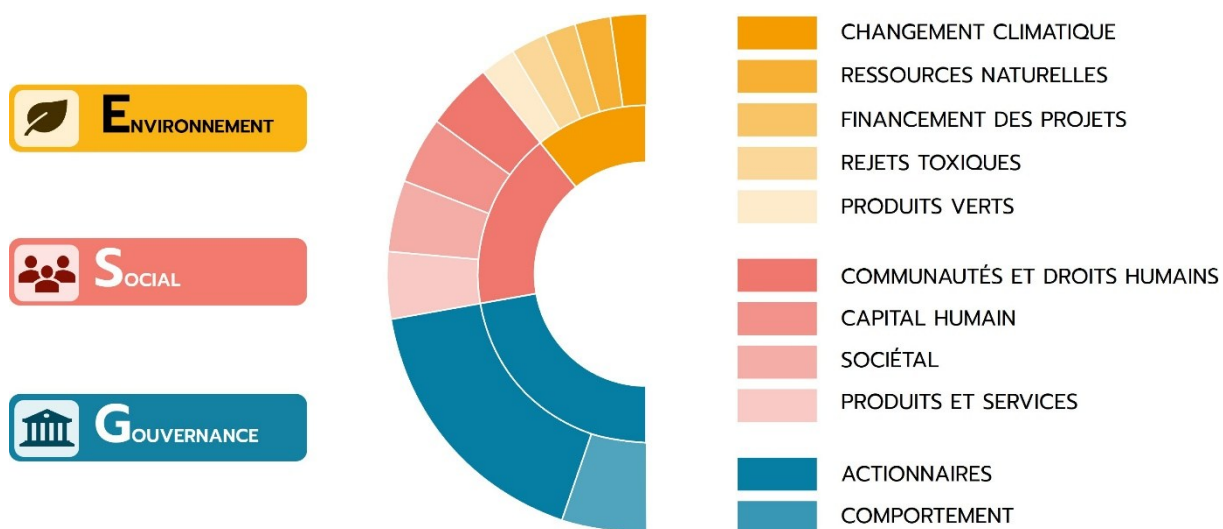


Une fois les notes calculées, celles-ci font l'objet d'une revue qualitative à l'issue de laquelle elles peuvent faire l'objet d'éventuels bonus ou malus. Ces derniers peuvent être attribués dans les situations suivantes :

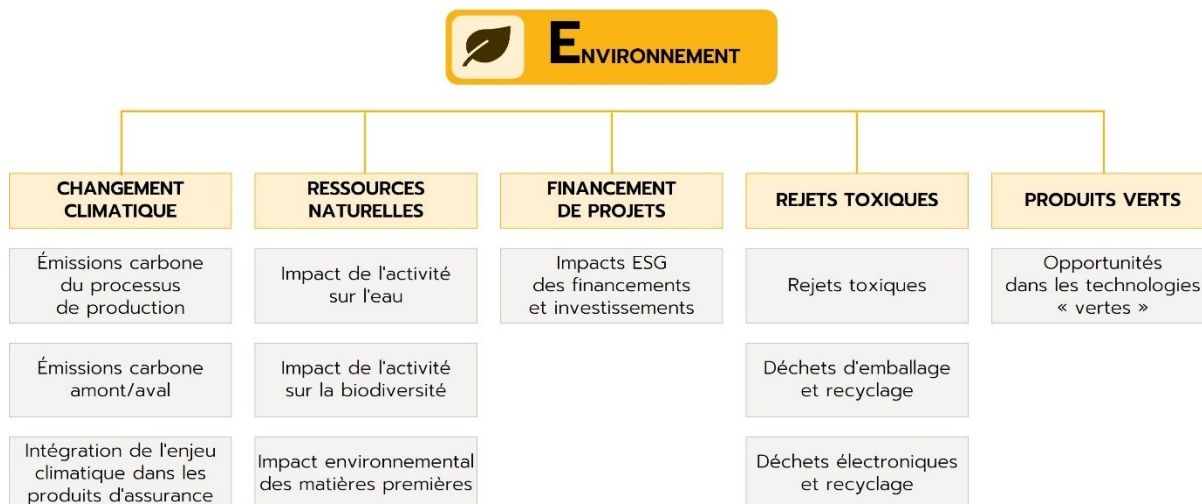
- En cas de divergence sur l’appréciation d’un enjeu par l’agence de notation et par les analystes ESG. Si l’analyste ESG dispose d’éléments non pris en compte par l’agence de notation, il/elle peut attribuer un bonus ou un malus sur la note ESG le cas échéant.
- En cas de controverses non encore intégrées ou insuffisamment prises en compte dans l’analyse faite par notre fournisseur de données ou, a contrario, si ces controverses sont jugées anciennes et gérées par l’entreprise, mais demeurent pénalisantes dans l’analyse du fournisseur de données.

Présentation des macro-enjeux de la notation ESG

Sur la base des référentiels en matière de développement durable et de responsabilité sociale et sociétale des entreprises tels que le Pacte mondial, les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, les conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT), l’Accord de Paris et des réglementations européennes et nationales, l’équipe d’analyse ESG a établi une liste d’enjeux ESG regroupés sous onze grandes thématiques :



Présentation des enjeux environnementaux de la notation ESG



Présentation des enjeux sociaux de la notation ESG



Présentation des enjeux de gouvernance de la notation ESG



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

III. Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG se base sur plusieurs sources d'information :

- Des analyses d'agences de notations extra-financières ou proxy voteurs ;
- Des analyses et données issues de différents médias et brokers spécialisés ;
- Des analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest Asset Management portant, entre autres, sur les controverses ESG ;
- Des informations provenant de la société civile (ONG..) et communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

IV. Résultats de l'analyse ESG

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur, qui reflète son positionnement absolu en matière d'ESG. Celle-ci s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG.

Dans le cadre de la LEC29 et à des fins de lisibilité, nous avons choisi de regrouper les sociétés en 5 catégories, représentant chacune 20 % des émetteurs⁹ et réparties comme suit :

■ Leaders	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
■ Impliqués	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
■ Suiveurs	Enjeux ESG moyennement gérés
■ Incertains	Enjeux ESG faiblement gérés
■ Sous surveillance	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

RÉSULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Concernant le portefeuille d'OPC ouverts, à fin décembre, 97,99 % des encours de la poche « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG.
- Concernant le portefeuille global, à fin décembre, 97,83 % des encours de la poche « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG.

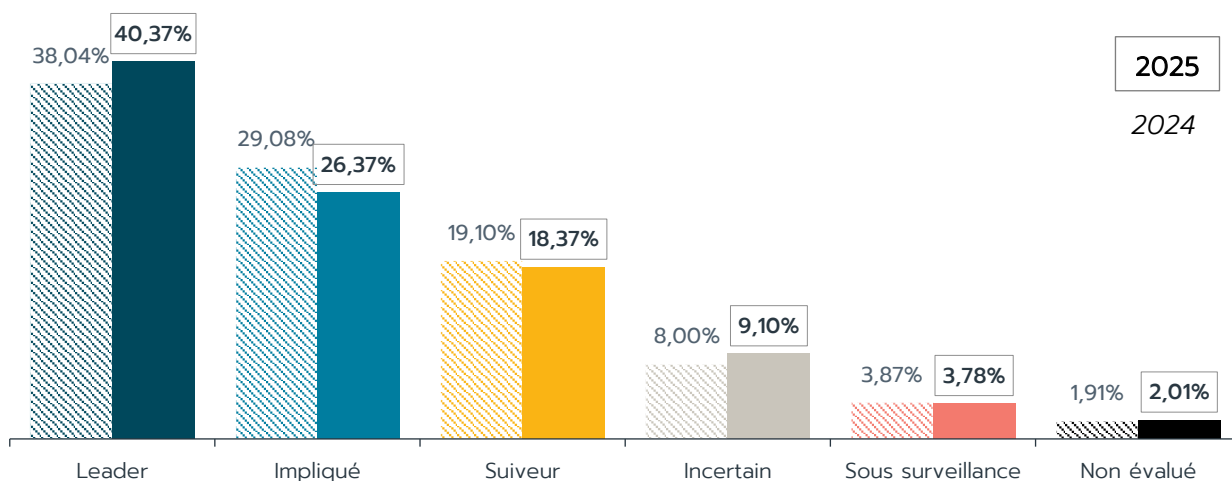
L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés.

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :

⁹ Sur la base de l'ensemble des émetteurs couverts par une note ESG Ofi Invest AM selon une méthodologie de Best in Class.

Catégories ISR du portefeuille OPC ouverts

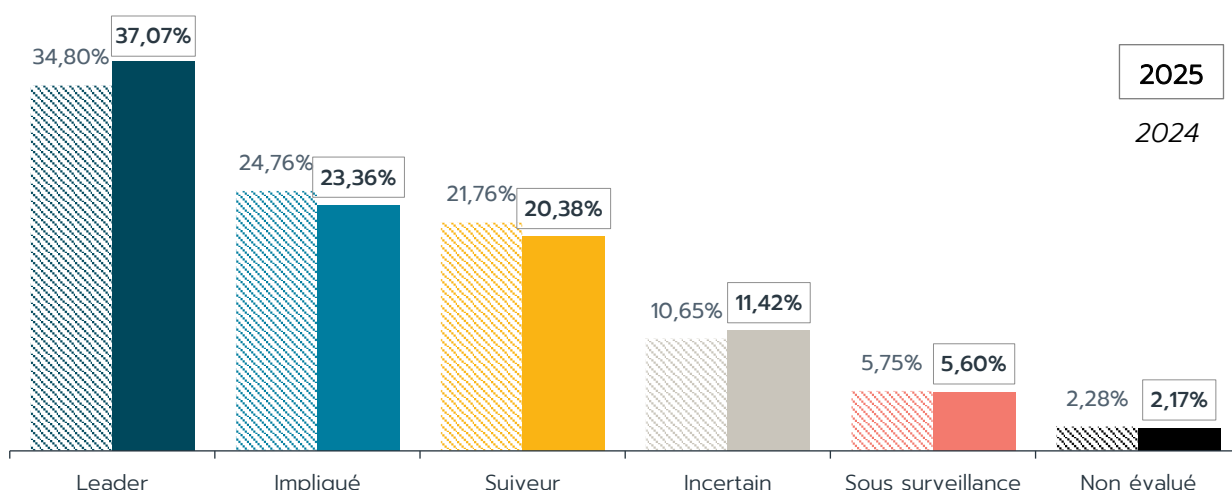
% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Catégories ISR du portefeuille global

% des encours des émetteurs privés



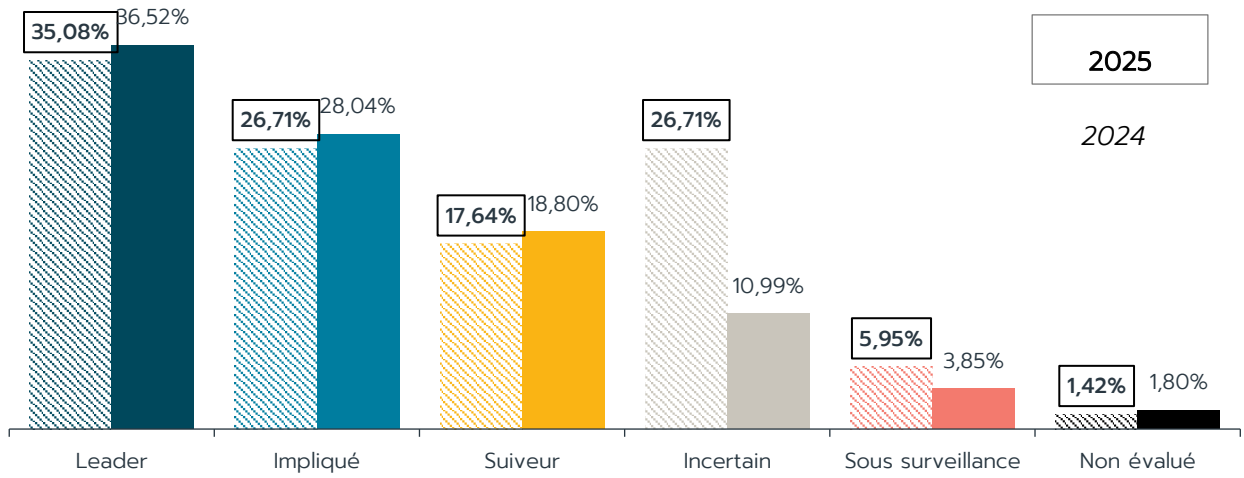
Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Les deux graphiques indiquent qu’une partie significative des encours détenus dans les fonds ouverts est investie dans des entreprises avancées sur les enjeux de durabilité. De plus les niveaux de couvertures sur les 2 périmètres dépassent les 97 % pour les émetteurs privés.

À titre d’information, vous pouvez retrouver ci-dessous la répartition des catégories ISR selon la classe d’actifs (actions et obligations) sur l’ensemble des encours de l’entité Ofi Invest Asset Management au 31/12/2025.

Catégories ISR sur la classe action du portefeuille global

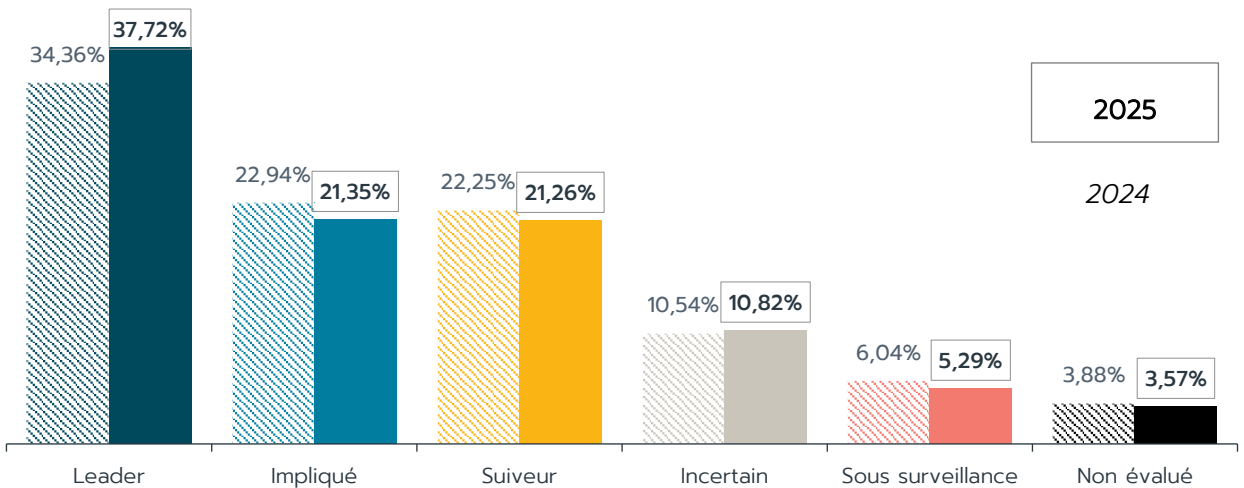
% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Catégories ISR sur la classe obligation du portefeuille global

% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

On remarque ici que les émetteurs « Leaders » sont prépondérants parmi la classe d'actifs actions. Au niveau des instruments obligataires, nous remarquons un net rebalancement entre les émetteurs « Impliqués » au profit des « Leaders » entre 2024 et 2025.

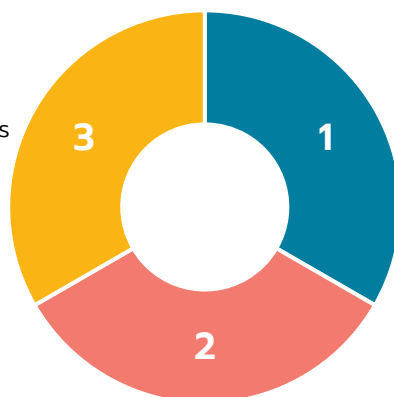
V. Analyse des controverses ESG

L'analyse des controverses¹⁰ est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Objectifs de Développement Durable, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que le Pacte Mondial de l'ONU.

Cette analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques. Cette analyse est réalisée de manière bimensuelle avec un suivi à travers le temps. Ces controverses sont notées sur une échelle de 1 (sévérité mineure) à 4 (très sévère) en fonction de leurs impacts sur les parties prenantes concernées (clients, usagers, investisseurs, salariés, société civile, riverains, communautés, régulateurs...), des impacts pour l'entreprise elle-même (réputationnels, opérationnels, financiers, juridiques...) et de la réponse apportée par l'entreprise pour remédier à ces controverses sur le long terme.

RÉPONSE DE L'ENTREPRISE

- Absence de réponse ou déni
- Granularité des mesures de remédiation
- Capacité à résoudre les dommages sur le long terme



IMPACT SUR LES PARTIES PRENANTES

- Identification des parties prenantes
- Ampleur, gravité des faits allégués
- Conséquences pour les parties prenantes

IMPACT SUR L'ENTREPRISE

- Nature et impact de l'évènement
- Niveau de responsabilité impliqué
- Risques encourus

Outre ces analyses de controverses, l'équipe d'analyse ESG mène chaque trimestre une revue globale des **niveaux de controverses consolidés pour chaque émetteur**, qui tient compte du nombre de controverses cumulées et de leur sévérité.

Les émetteurs sont classés en fonction des controverses ESG auxquelles ils sont confrontés sur une échelle comprenant 5 niveaux :

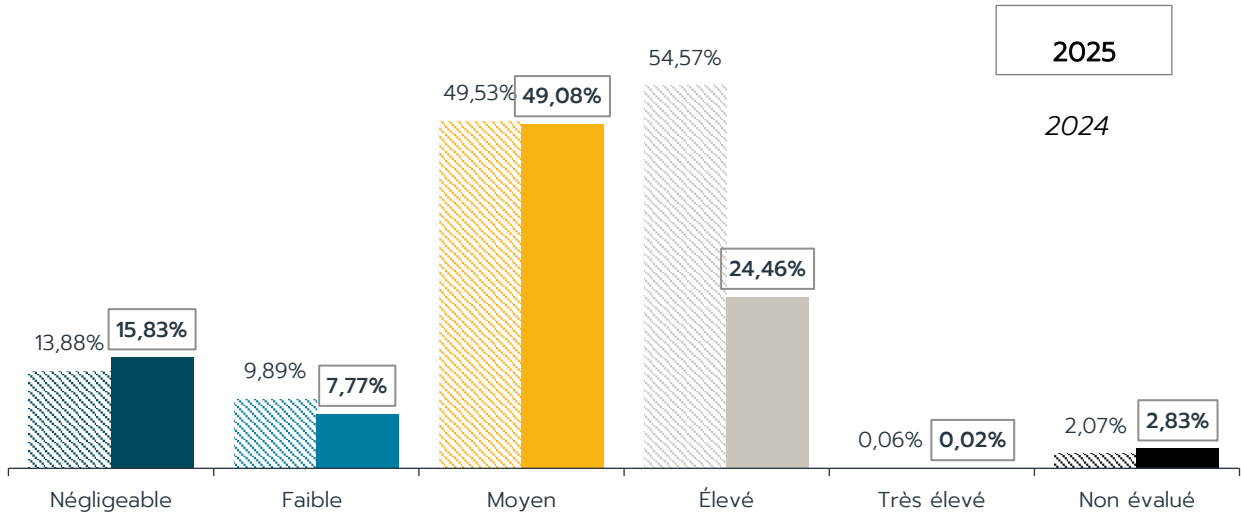
0	NÉGLIGEABLE	Absence de controverse significative identifiée
1	FAIBLE	Controverses d'impact limité et/ou ponctuelles
2	MOYEN	Controverses d'impact important mais limité (dans le temps et dans l'espace)
3	ÉLEVÉ	Controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel
4	TRÈS ÉLEVÉ	Controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

¹⁰ La définition d'une controverse est détaillée dans le glossaire en annexe du document

RÉSULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Niveau de controverse des émetteurs privés du portefeuille d'OPC ouverts

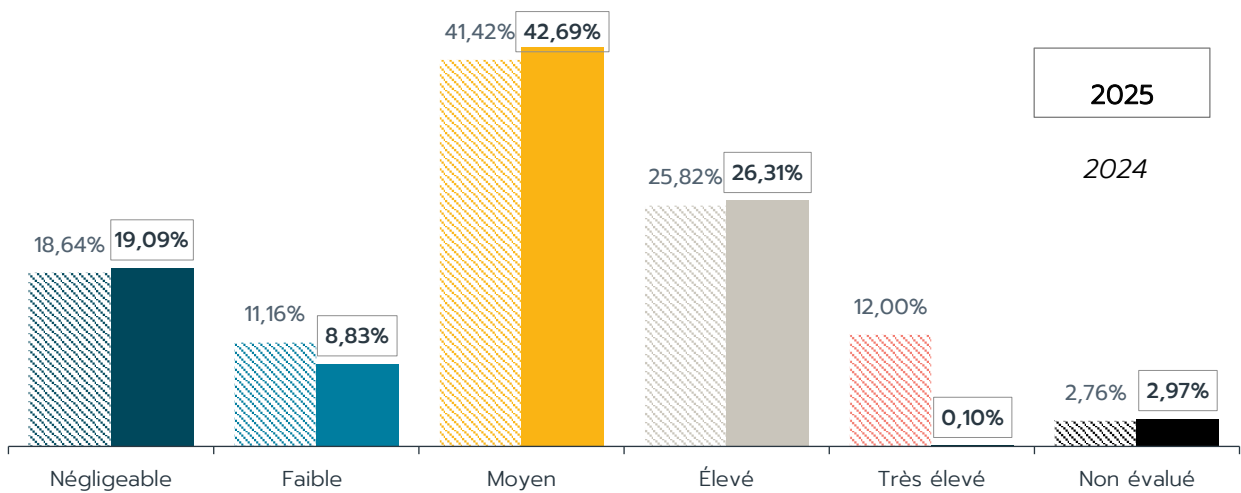
% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Niveau de controverse des émetteurs privés du portefeuille global

% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12

/2025

À ce jour, comme illustré dans ces graphiques, le socle du Pacte Mondial permet de minimiser les impacts sur le portefeuille. L'analyse des controverses et les listes du Pacte mondial étant largement appliquées par nos clients externes, ceci explique la sous-représentation des controverses dans la catégorie « très élevé ».

À ce titre voici la liste des émetteurs identifiés comme violant au moins l'un des 10 Principes du pacte mondial détenus dans le portefeuille global.

Liste des émetteurs de la liste Pacte Mondial

% des encours des émetteurs privés du portefeuille global

Nom émetteur	Part du portefeuille (%)
MCDONALDS CORPORATION	0,10%
AMAZON COM INC	0,02%
RIO TINTO PLC	0,00%
IMPERIAL BRANDS PLC	0,00%

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Certains émetteurs qui présentent des controverses font l'objet d'une action d'engagement par l'équipe d'analystes ESG. Pour plus de détails sur les politiques d'exclusion et engagements liés aux émetteurs, voir la section dédiée (4^e partie : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre).

VI. Émetteurs publics : analyse ESG

Pour ses OPC ouverts, Ofi Invest Asset Management évalue la bonne gouvernance des États selon une méthode de notation propriétaire. Le périmètre d'analyse ESG des émetteurs souverains comprend 43 États :

- Les 38 États membres de l'OCDE¹¹ ;
- 5 autres États : Roumanie, Malte, Chypre, Croatie et Bulgarie.

À partir de standards internationaux et des objectifs de développement durable, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest Asset Management a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques financiers et extra-financiers.

La typologie de risques prise en compte pour élaborer le référentiel ESG des États est la suivante :

- **Risques économiques et financiers** : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison de faiblesses dans les conditions créées par l'État pour soutenir les activités économiques ;
- **Risques sur la stabilité politique** : risque d'altération de la croissance, en raison de conflits internes ;
- **Risques sur la cohésion sociale** : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison du partage contestable des ressources ou de l'organisation non équitable de l'accès aux services ;
- **Risque sur les ressources naturelles** : risque d'altération de la croissance, en raison d'une faible protection ou d'une mauvaise gestion des ressources naturelles.

À partir de ces catégories de risques, le référentiel a été constitué de 10 enjeux, soit trois enjeux sur les piliers E et S et quatre enjeux sur le pilier G.

¹¹ <https://www.oecd.org/fr/apropos/document/ratification-convention-ocde.htm>

Les 10 enjeux qui sont traités au sein de chacun des piliers E, S et G sont les suivants :

PILIER E

- L'enjeu « Énergie et carbone & filières vertes » évalue la capacité de l'État à limiter son empreinte carbone (émissions de CO₂, de Gaz à Effet de Serre, respect des engagements internationaux, recours au fret par route) ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole). Il tient également compte de l'électricité provenant de sources renouvelables et des politiques de recyclage des déchets ;
- L'enjeu « Gestion de l'eau et de la biodiversité » : gestion durable des ressources en eau, protection de la biodiversité ;
- L'enjeu « Limitation des rejets toxiques » : lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, maîtrise du risque nucléaire.

PILIER S

- L'enjeu « Emploi et marché du travail » qui évalue l'intégration de la population dans le marché du travail : taux d'emploi global et égalité de traitement hommes/femmes ;
- L'enjeu « Équité sociale » qui évalue le niveau d'inégalité dans les répartitions de revenus et le « décrochage » des populations les plus pauvres par rapport au reste de la population ;
- L'enjeu « Education et santé », pour lequel sont évaluées la qualité et l'équité dans l'éducation, ainsi que la qualité du système de santé.

PILIER G

- L'enjeu « Respect des citoyens » mesure la capacité d'un État à écouter ses citoyens, à les faire participer au débat public et à rendre compte de son action ;
- L'enjeu « Qualité de la gestion » a pour objectif d'évaluer l'efficacité de l'organisation d'un État et sa capacité à appliquer les politiques publiques ;
- L'enjeu « Indépendance et Stabilité » vise à évaluer la stabilité politique d'un État, notamment via sa capacité à faire respecter le droit ;
- L'enjeu « Éthique » mesure les pratiques de l'État dans sa lutte contre la corruption.

Les résultats de la notation ESG des États correspondent à la moyenne pondérée de l'évaluation de chaque enjeu. Un système de malus existe pour les États qui :

- N'ont pas signé les conventions sur les mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, ni sur les conventions autour des armes chimiques et biologiques ;
- N'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et/ou l'Accord de Paris sur le climat ;
- Figurent sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde ;
- Sont répertoriés dans l'indice de Corruption (Corruption Index) de Transparency International ;
- N'ont pas aboli la peine de mort.

Pour chacun de ces facteurs, un malus de 0,25 point est appliqué sur la note ESG de l'État concerné.

À la suite de cette approche, on obtient une note qui s'échelonne de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des États analysés.

Lancement d'un Fonds souverain Article 8 SFDR

En mai 2025, nous avons inauguré l'ouverture du fonds Ofi Invest Global Sovereign Bonds intégrant un processus ESG. L'OPC adopte une approche en Amélioration de note et s'engage ainsi à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de son indice de référence. Le Fonds a également un objectif de détention minimum de 5% de son actif net en titres définis comme Investissement Durable selon la définition d'Ofi Invest AM¹².

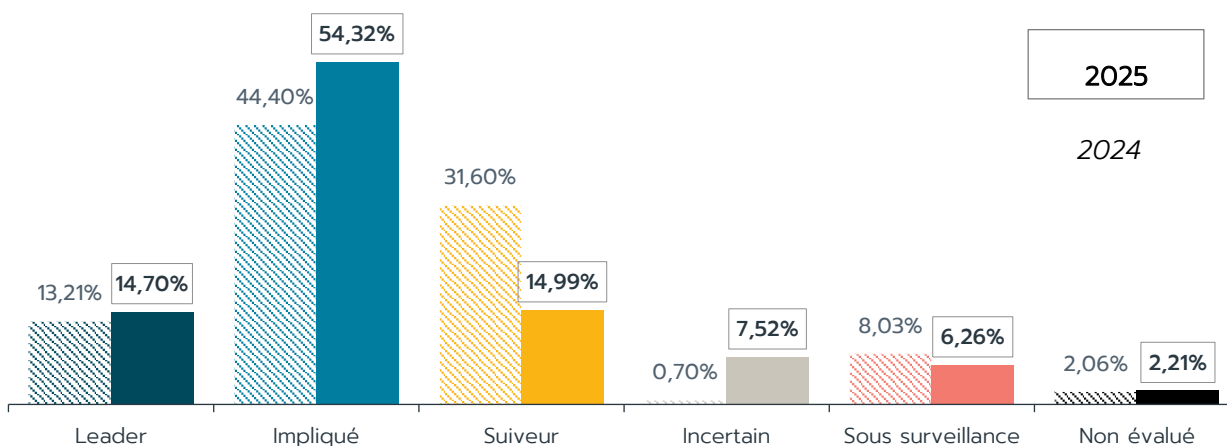
RÉSULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DÉCEMBRE 2025

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs publics.

La répartition par catégories ISR des émetteurs publics était la suivante :

Catégories ISR des émetteurs publics du portefeuille d'OPC ouverts

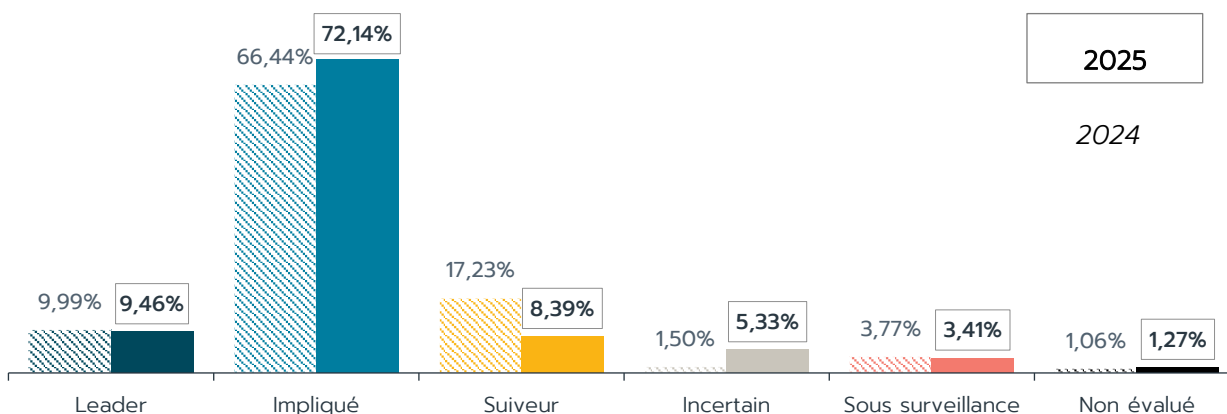
% des encours des émetteurs États et assimilés¹³



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Catégories ISR des émetteurs publics du portefeuille global

% des encours des émetteurs États et assimilés



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Au sein des deux périmètres, nous remarquons une surexposition à des États classés comme « Impliqué », où on retrouve notamment l'État français.

¹² Veuillez retrouver cette définition en page 31

¹³ Emetteurs assimilés à un Etat comme des collectivités locales et des organisations supranationales

Moyens d'information utilisés par l'entité

Le présent rapport est disponible sur le site d'Ofi Invest Asset Management : www.ofi-invest-am.com et sur le site de l'ADEME où les articles sont déposés : <https://climate-transparency-hub.ademe.fr/>.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

En 2021, le Règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a vu le jour, avec pour objectif principal d'œuvrer pour la finance durable en informant clairement sur les caractéristiques extra-financières des produits.

À cet effet, le règlement SFDR définit trois catégories de produits :

1. **Les produits relevant de « l'article 9 » ont un objectif d'investissement durable.** En 2024, Ofi Invest Asset Management a déterminé sa définition de l'investissement durable ainsi que les objectifs qui en découlent.

Voici comment se décomposent les règles de notre définition au niveau émetteur :

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE		
ACTIVITÉS / BIENS ET SERVICES DURABLES	ENGAGEMENT DURABLE	
	ENVIRONNEMENT ET SOCIAL	
Part significative de produits et services durables (20 % alignés avec les ODD)	Note pilier E > 7/10	Note pilier S > 7/10
OU	OU	
Chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles (OPEX) ou d'investissements (CAPEX) suffisamment alignés à la taxonomie verte	Note pilier E ou S > 5/10	
	ET	
	<ul style="list-style-type: none"> • Soit : part de biens et services durables > 1€ de CA • Soit : % d'alignement à la taxonomie verte > 10 % 	

ABSENCE DE PRÉJUDICES (DNSH ET MSS)		
INDICATEURS PAI (au sens SFDR)	POLITIQUES	CONTROVERSES
<ul style="list-style-type: none"> • Est non durable une entreprise exposée aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) 4, 10 et 14 	<ul style="list-style-type: none"> • Est non durable une entreprise exposée aux politiques d'exclusion sectorielles et normatives d'OIAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Est non durable un émetteur identifié sur une controverse environnementale et sociétale très élevée (4)

BONNE GOUVERNANCE	
PRATIQUES	CONTROVERSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une entreprise avec un niveau de pratiques jugé non satisfaisant sur les aspects de structure de gestion saine, relations avec le personnel, rémunération du personnel et respect des obligations fiscales sera non durable. Ceci est évalué via les scores de chaque enjeu 	<ul style="list-style-type: none"> • Un émetteur identifié sur une controverse sociale sur les conditions de travail et/ou de gouvernement élevée 3 et 4 sera non durable

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Une définition a également été développée au niveau projet (instrument durable) :

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET/OU SOCIALE POSITIVE

PROJET

CRITERES OBLIGATOIRES

- Projet(s) relevant d'un cadre aligné aux principes de l'ICMA (Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles et/ou Sustainability Bond Guidelines) et/ou au Règlement EuGB
- Dont le cadre a fait l'objet d'une revue externe (SPO ou équivalent, ou revue EuGB)¹⁴
- Contribuant à un ou plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU

ABSENCE DE PRÉJUDICES (DNSH ET MSS)

POLITIQUES

- Est non durable une entreprise exposée aux politiques d'exclusion sectorielles et/ou normatives d'OIAM (exception possible sur la liste pétrole)

CONTROVERSES

- Est non durable un émetteur identifié sur une controverse environnementale et/ou sociétale de sévérité très élevée (4)

BONNE GOUVERNANCE

PRATIQUES

- Une entreprise avec un niveau de pratiques jugé non satisfaisant sur les aspects de structure de gestion saine, relations avec le personnel, rémunération du personnel et respect des obligations fiscales sera non durable

La définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM se décline également pour les émetteurs souverains (cf. La politique d'investissement responsable)

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

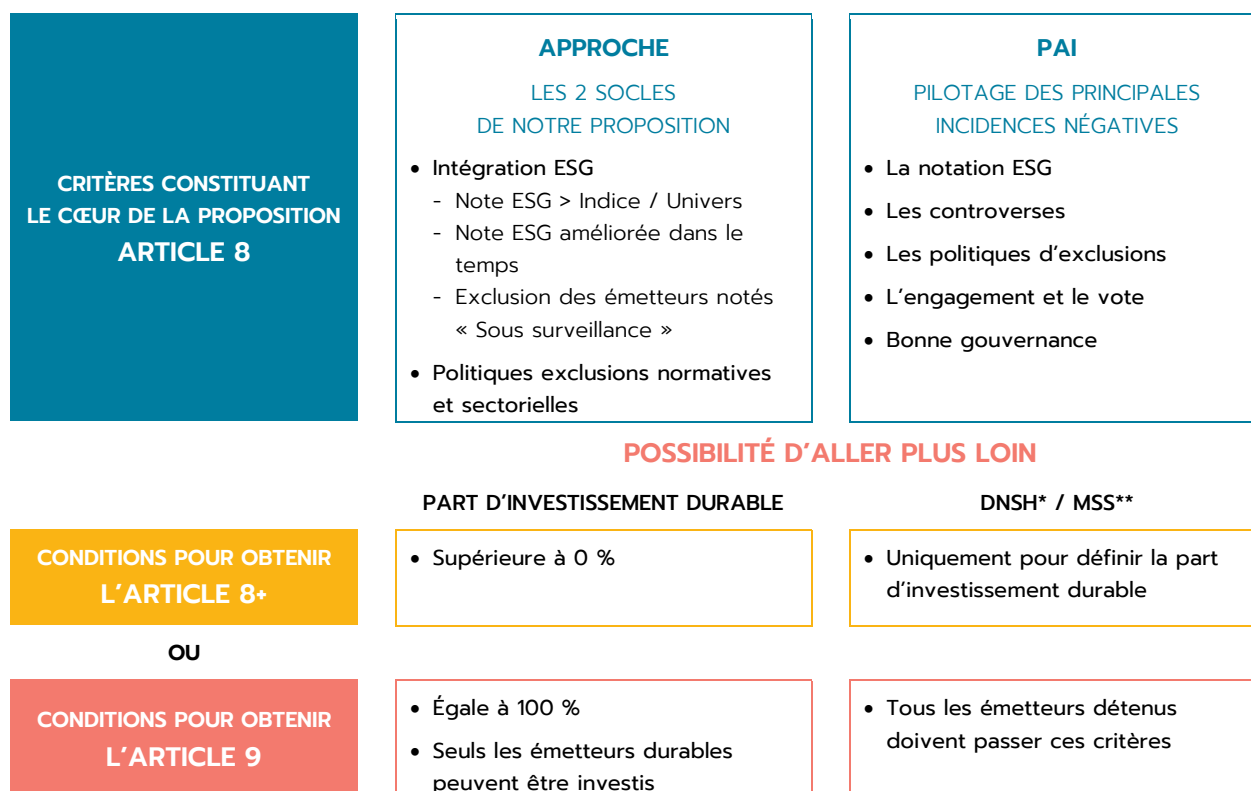
Vous pourrez retrouver notre définition de l'investissement durable en détail dans notre politique d'investissement responsable : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>.

- 2. Les produits relevant de « l'article 8 SFDR » promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable.**

¹⁴ *Second Party Opinion : évaluation indépendante analysant la conformité d'un Green, Social ou Sustainable bond aux principes de l'International Capital Market Association (ICMA).*

Accompagnement dédié dans la classification du portefeuille

Articles 8 et 9 SFDR



* DNSH : « Do Not Significantly Harm », activité respectant les objectifs consistant à ne pas causer de préjudice important. ** MSS : « Minimal Social Safeguards », activité respectant les objectifs et aux garanties sociales minimisées. Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2024

3. Les produits relevant de l'article 6 intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

À ce titre Ofi Invest AM adresse ces risques ESG à travers l'application des politiques d'exclusion pour les Fonds Article 6.

Répartition des fonds ouverts¹⁵ d'Ofi Invest AM, selon leur classification SFDR

Classification SFDR	Encours en €	Nombre de fonds	Part en %
Article 9	432 250 000	3	0,76
Article 8	36 765 920 000	109	64,59
Article 6	19 726 540 000	61	34,65
Total	56 924 710,00	173	100,00

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

¹⁵ Y compris les fonds ouverts des autres entités d'actifs cotés d'Ofi Invest (Syncicap AM et Ofi Invest Lux)

Ce tableau montre la volonté d'Ofi Invest Asset Management de proposer des produits intégrant des critères ESG dans leur gestion. En effet plus de 65% de nos encours sont gérés via des processus extra-financiers.

Veillez retrouver en annexe le détail des OPC mentionnés ci-dessus. À titre d'information, le fonds Article 9 Global Fund - Ofi Invest ESG Equity Social Focus, de notre filiale luxembourgeoise est géré par délégation par Ofi Invest Asset Management. Nous retrouvons également dans les Fonds Article 9 l'OPCVM français Ofi Invest Green Bonds Euro.

Répartition des OPC détenus dans le portefeuille global, selon leur classification SFDR

Classification SFDR	Encours en €	Part en %
Article 9	658 285 455	1,50
Article 8	30 061 632 352	68,37
Article 6	8 765 675 008	19,94
Non catégorisé	4 480 358 217	10,19
Total	43 965 951 032	100.00

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Ces montants témoignent de l'intégration globale de l'ESG lors de notre sélection de fonds externes. Ainsi, près de 70% des fonds détenus intègrent des critères ESG dans leur gestion. A noter également que les produits non catégorisés sont pour la plupart des instruments non assujettis à la réglementation SFDR et n'ont donc pas de catégorie.

Au 31 décembre 2025, **plus de 67% des encours d'Ofi Invest AM** prennent en compte des critères extra-financiers dans le processus de gestion, ceci représente l'ensemble des portefeuilles définis comme **Articles 8 et 9** selon la réglementation SFDR.

De plus, courant 2025 nous avons mené un projet de mise en conformité, de l'ensemble de nos fonds ouverts, aux Directives de l'ESMA sur la dénomination des Fonds contenant des termes liés aux critères ESG. Ceci nous a amené à mettre à jour certaines de nos politiques d'exclusion conformément aux orientations de l'ESMA, afin de conserver une dénomination à caractère ESG pour la majorité de nos Fonds. En définitive, seulement 17% des fonds concernés ont perdu le caractère extra-financier dans leur nom. Ainsi, chez Ofi Invest AM, cette Directive s'est traduite par une convergence de l'ensemble des dénominations de nos Fonds.

LABELS EUROPEENS¹⁶

I. Label ISR Application des critères de notation

Ofi Invest Asset Management a historiquement privilégié l'utilisation du label ISR à partir d'une implémentation exigeante et ambitieuse de la version du label ISR français. Pour ce faire, Ofi Invest Asset Management a défini un socle des standards pour tout fonds labellisé comme suit :

- Les approches utilisées sont de trois types: « Best-in-Class », « Amélioration de la Note » ou « Best Effort ». Avec la convergence des notations opérée en 2024, nous avons largement utilisé l'approche amélioration de note à l'exception de nos fonds monétaires ;
- Une intégration systématique des exclusions sectorielles (charbon, pétrole et gaz, tabac, huile de palme et biocides), réglementaires (armes) et normatives (Pacte Mondial) ;
- Une définition de l'univers d'une manière exigeante et pertinente ;
- Un choix d'indicateurs bien renseignés et pertinents pour chaque gestion ;
- Un travail qui associe plusieurs équipes : la gestion, les analystes ESG, les équipes Produits, le service juridique ;
- Une volonté de développer des démarches d'engagement relatives à chaque fonds soit sur les indicateurs choisis soit sur les pratiques ESG ;
- Vote systématique pour les fonds labellisés et engagement.

Vous pouvez retrouver en annexes l'ensemble des référentiels et guide d'utilisation complets du Label ISR.

Le nouveau référentiel V3 du Label ISR exige l'implémentation de nouvelles règles à compter du 1^{er} janvier 2026, intégrant la mesure de crédibilité climatique et une hausse des taux de couverture des indicateurs de surperformance (PAI).

Ainsi, courant 2025 nous avons déployé une métrique propriétaire afin de mesurer le niveau de crédibilité des plans de transition climatiques des émetteurs. Pour plus de détails sur cette méthodologie veuillez-vous référer au chapitre VI.

Nous avons également mis en œuvre notre processus d'engagement avec un prestataire externe dans le cadre des fonds ayant une approche en amélioration de note. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Chapitre IV.

II. Label Greenfin France finance verte

Ce label a été créé pour distinguer spécifiquement les fonds d'investissement contribuant à la transition énergétique et écologique. Les modalités de contrôle et de validation des principes et critères, obligatoires ou facultatifs sont décrites dans la grille de synthèse des exigences et dans le plan de contrôle-cadre.

La labellisation des fonds Ofi Invest Asset Management marque notre volonté d'introduire dans notre offre des fonds actifs labellisés et contribuant à la transition énergétique et écologique. De plus, dans leur offre d'épargne les assureurs doivent, depuis la loi PACTE, proposer un fonds labellisé Greenfin au moins.

¹⁶ Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs des produits cités ou du gestionnaire.

À compter du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle version du référentiel Greenfin est entré en vigueur dans l'objectif notamment de poursuivre sa convergence avec la réglementation européenne :

- Il y inclut la possibilité de se référer à la Taxonomie européenne comme alternative à la classification des éco-activités propre au référentiel pour la détermination d'une activité verte et de la part verte d'un émetteur ou d'une obligation verte.

- De même, viennent se rajouter aux exclusions environnementales initiales du référentiel les critères d'exclusion de l'EU Paris-Aligned Benchmark (PAB) ainsi que des critères d'exclusion sociaux et de gouvernance.

- Enfin, le label introduit les notions de double matérialité (dont la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité), l'exception pour les obligations vertes relevant du standard européen sur les obligations vertes (EuGB) et la nécessité de transparence en matière de part et d'objectif d'alignement sur la taxonomie européenne

Pour le fonds Ofi Invest Green Future, la classification des entreprises selon la nomenclature du label « Greenfin » est réalisée par le pôle d'analyse ESG d'Ofi Invest Asset Management, à partir de plusieurs sources d'information :

- Identification des entreprises ayant des activités qui les rendent « non éligibles », en se reposant sur des données fournies par le prestataire de données MSCI ;
- Identification des entreprises ayant un chiffre d'affaires « vert » au sens du référentiel « Greenfin » (< 10 %, de 10 à 50 % ou plus de 50 %), en se reposant :
 - Sur les chiffres d'affaires fournis par les fournisseurs de données (MSCI) ;
 - Ce chiffre d'affaires fait ensuite l'objet d'une analyse qualitative pour valider la correspondance des activités à celles du référentiel Greenfin, tant pour les réponses apportées par les entreprises que pour compléter les informations fournies par les prestataires.

Pour le fonds Ofi Invest Green Bonds Euro : une analyse des projets est réalisée par le pôle d'analyse ESG d'Ofi Invest Asset Management a priori des investissements, notamment sur le marché primaire, en se basant sur les critères du référentiel (éco-activités Greenfin et/ou taxonomie européenne).

Celle-ci permet de calculer une part verte par obligation, à partir des projets financés/finançables dans le cadre de l'émission verte (et non au niveau de l'émetteur). Le calcul de cette part verte est mis à jour annuellement.

Pour plus de détails, voir le document consolidé des exclusions sectorielles et normatives : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

III. Détail des fonds labellisés

Au 31/12/2025, 35 fonds détiennent un label. Ainsi, sur les 173 fonds ouverts, plus de 20 % sont labellisés, ce qui représente près de 18,8 milliards d'euros d'encours :

- **Label ISR : 29 fonds**
- **Label Finansol : 4 fonds**
- **Label Greenfin : 2 fonds**

Détail des fonds ouverts selon la typologie de labels

	 Label ISR	 Label Finansol	 Label Greenfin
Ofi Invest ESG Actions Internationales	●		
Ofi Invest ESG Euro Equity	●		
Ofi Invest ESG Equity Climate Focus	●		
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus	●		
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe	●		
Ofi Invest ESG Equity Social Focus	●		
MAIF Actions Transition Sociale	●		
Ofi Invest ESG Dynamique Euro	●		
Ofi Invest ESG Equilibre Euro	●		
Ofi Invest ESG Prudent Euro	●		
ES Ofi Invest ESG Dynamique Euro	●		
ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro	●		
ES Ofi Invest ESG Prudent Euro	●		
Ofi Invest ESG MultiTrack	●		
Ofi Invest ESG Monétaire	●		
Ofi Invest ESG Liquidités	●		
Ofi Invest ESG Crédit Bond 1-3	●		
AFER DIVERSIFIE ISR	●		
Ofi Invest ISR Actions Europe	●		
Ofi Invest ISR Valeurs Europe	●		
Ofi Invest ISR Credit Bonds Euro	●		
Ofi Invest ISR Croissance Responsable	●		
Ofi Invest ISR Monétaire CT	●		
Ofi Invest ISR Credit Court Euro	●		
ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable	●		
ES Ofi Invest ISR Credit Bonds Euro	●		
ES Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	●		
Ofi Invest ESG Allocation Flexible	●		
Ofi Invest Biodiversity Global Equity	●		

Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire	●
Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro	●
ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro	●
Avenir Partage ISR	●
Ofi Invest Green Future	●
Ofi Invest Green Bonds Euro	●

EXPOSITION DU PORTEFEUILLE OFI INVEST ASSET MANAGEMENT AUX OBLIGATIONS DURABLES

En tant qu'investisseur responsable et engagé et au vu des évolutions réglementaires et de marché récentes - mise en application du Règlement européen EuGB au 21 décembre 2024, mise à jour du Label Greenfin au 1^{er} janvier 2025 puis 2026 -, Ofi Invest Asset Management a souhaité renforcer dès 2024 son approche et ses processus en matière d'investissements dans des obligations dites ESG (obligations vertes, sociales, durables et en lien avec la durabilité notamment) à travers ses différents fonds.

Depuis 2024, Ofi Invest Asset Management utilise Sustainable Fitch, qui fournit de la donnée granulaire en matière de durabilité au niveau de l'émetteur et de l'émission, notamment les projets que celle-ci entend financer.

De même, un analyste dédié à la thématique des obligations ESG au sein de l'équipe d'analyse qualitative ESG permet d'étoffer l'expertise d'Ofi Invest Asset Management en la matière et de produire des opinions qualitatives notamment lors d'émissions obligataires ESG sur le marché primaire.

Un nombre croissant d'investisseurs institutionnels s'est fixé comme objectif l'investissement dans des obligations durables pour leurs mandats. De même, Ofi Invest Asset Management s'est doté d'un fonds ouvert dédié aux obligations vertes d'émetteurs publics comme privés : Ofi Invest Green Bonds Euro, classé Article 9 au sens de la réglementation SFDR et labellisé Greenfin.

Un rapport d'impact ESG mensuel publié sur le site internet de la société décrit notamment au niveau du fonds la répartition des investissements par catégorie de projets financés par les obligations investies et par objectif de développement durable auquel ceux-ci contribuent, ainsi que l'alignement moyen des projets à la taxonomie européenne. Des indicateurs d'impact - quantité d'émissions de CO₂ équivalent évitées et d'énergies renouvelables produites - permettent un suivi dans le temps de l'impact du fonds sur les objectifs de durabilité.

Une méthodologie propriétaire de sélection et de suivi des obligations ESG et en particulier des Greenbonds, amenée à être enrichie, est progressivement appliquée à différents fonds de la société de gestion. Cette méthodologie intègre d'ailleurs notre définition d'investissement durable au niveau projet à laquelle s'ajoutent des critères spécifiques. Dans le cas des Greenbonds, nous analysons les projets financés / finançables et leur alignement à des référentiels de place reconnus (Label Greenfin et/ou Taxonomie européenne) : vérifier si les projets relèvent de l'une et/ou l'autre des classifications d'activités vertes de ces référentiels et s'ils tombent sous le coup des exclusions notamment du Label Greenfin et des Paris-Aligned Benchmarks (PABs). De même, une analyse des controverses impliquant l'émetteur est menée afin de déterminer si des controverses de niveau élevé ou très élevé pourraient concerner les projets financés / finançables par Greenbond.

PORTEFEUILLE D'OPC OUVERTS

Exposition aux obligations durables du portefeuille d'OPC ouverts

Typologie d'obligation ¹⁷	Encours en €	% du portefeuille total
Green bond	1 168 292 972,66 €	2,07%
Sustainability bond	39 950 813,93 €	0,07%
Sustainability-linked bond	178 411 204,72 €	0,32%
Social bond	79 484 511,97 €	0,14%
Transition bond	11 897 219,59 €	0,02%
Total	1 478 036 722,87 €	2,62%

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

PORTEFEUILLE GLOBAL

Exposition aux obligations durables du portefeuille global

Typologie d'obligation ¹⁸	Encours en €	% du portefeuille total
Green bond	10 159 476 752,42 €	5,43%
Sustainable bond	1 224 488 912,51 €	0,65%
Sustainability linked bond	1 015 826 027,48 €	0,54%
Social bond	1 393 706 730,27 €	0,74%
Transition bond	67 890 339,25 €	0,04%
Total	13 861 388 761,93 €	7,40%

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Dans cette section, nous décrivons l'activité de sélection des fonds externes d'Ofi Invest Asset Management. Cette activité, qui consiste à évaluer les sociétés de gestion externes ainsi que leur portefeuille d'investissement, intègre de manière systématique des considérations ESG.

¹⁷ Les Green, Social, Sustainability bonds et Sustainability-linked bonds répondent aux critères minimaux de la contribution positive présentés au-dessus

¹⁸ Les Green, Social, Sustainability bonds et Sustainability-linked bonds répondent aux critères minimaux de la contribution positive présentés au-dessus

Cette analyse vise notamment à s'assurer que les sociétés de gestion externes partenaires mettent en place une structure ESG suffisante, aussi bien dans leurs approches de gestion et de recherche, que dans leurs organisation et gouvernance propres.

La qualité des sociétés en matière d'investissement responsable est évaluée grâce au questionnaire ISR.

Le questionnaire regroupe des questions relatives aux éléments suivants (liste non exhaustive et pouvant évoluer) :

- Les politique et stratégie ESG mises en place au sein de la société de gestion (signature des UN PRI et autres initiatives, formalisation des politiques, encours concernés...) ;
- Composition des équipes ISR et accès à la donnée fournisseur ;
- Mise en application (politique d'engagement, exercice des droits de vote, exclusions...) ;
- Environnement et Climat (solutions d'investissement, politique climat...) ;
- Gouvernance (indépendance du Conseil d'Administration, contribution aux ODD¹⁹, rémunération des dirigeants sur la base des objectifs ESG...) ;
- Social (Diversité, égalité des salaires hommes/femmes, pourcentage de femmes dans les organes de direction, formation des salariés...).

La note ESG fait partie intégrante de la notation Société de Gestion et représente environ 15 % de cette dernière.

Nos processus de sélection et d'évaluation sont revus régulièrement afin de les adapter au mieux au cadre réglementaire et aux tendances de l'industrie. Cette révision nous permet d'accompagner nos clients et partenaires dans leur démarche ESG.

PROCESSUS D'ANALYSE AU NIVEAU DES FONDS EXTERNES

Au niveau des stratégies, nous encourageons les différentes équipes à intégrer les critères ESG dans leur processus de gestion et à implémenter une activité de vote et d'engagement pour leur gestion. Pour certaines d'entre elles, il s'agit d'une simple formalisation des pratiques ESG. Ceci est possible grâce à nos échanges réguliers et à la relation de confiance que nous avons créée avec les sociétés en liste d'achat.

Notre méthodologie interne permet de classer les OPC selon leur niveau d'intégration des critères ESG. Cette classification est basée sur les réponses au questionnaire « Due Diligence Fonds », sous-partie « ESG » et considère les aspects relatifs à :

- La politique ESG appliquée à la stratégie ;
- Les ressources humaines employées pour l'analyse ESG ;
- Les données ESG ;
- Les exclusions appliquées à la stratégie ;
- L'impact de l'analyse ESG au niveau de l'émetteur ;
- L'univers et construction du portefeuille ;
- Politique Environnement et Climat appliquée à la stratégie ;
- Politique de vote et engagement appliquée à la stratégie ;
- Les métriques « S » prises en compte dans l'analyse ESG.

Ces éléments équipondérés auxquels s'ajoute une note d'appréciation de l'"analyste" donnent lieu à la note SID (Sélection Investissement Durable).

¹⁹ Les 17 Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies

Seuils de catégorisation SID

Notation SID	Catégories SID
Compris entre 8 et 10	A+ : Leader
Compris entre 6 et 8	A : Impliqué
Compris entre 4 et 6	B : Suiveur
Inférieur à 4	C : Incertain

Un fonds labellisé sera classé systématiquement dans la catégorie A+ LEADER.

Au 31/12/2025, l'équipe ISR d'Ofi Invest Asset Management, reconnaît comme label, les neuf labels européens.

À ce jour, l'équipe de Sélection OPC évalue 91% des sociétés de gestion de la liste d'achat d'OPC d'Ofi Invest AM. Au niveau des sociétés de gestion, l'analyse fait ressortir un niveau d'intégration ESG globalement élevé, soutenu par une forte adhésion aux initiatives de place. Globalement 99% des acteurs sont engagés dans les Principes pour l'Investissement Responsable et 79% disposent de démarches RSE formalisées. Ces dispositifs intègrent notamment des politiques de diversité ainsi que des programmes de formation ESG à destination des collaborateurs.

Sur le plan environnemental, 81% des sociétés de gestion ont engagé des travaux d'évaluation de leur empreinte carbone et, 51% d'entre elles, ont défini des objectifs de réduction. Toutefois, les niveaux d'engagement demeurent hétérogènes, en particulier s'agissant de l'alignement sur des trajectoires de neutralité carbone à horizon 2050 ou de la validation des objectifs dans le cadre de référentiels reconnus tels que les initiatives SBTi. Cette dispersion reflète des degrés de maturité variables et confirme que la transition ESG demeure un chantier de progression continue pour une partie des acteurs.

Les politiques d'investissement responsable apparaissent aujourd'hui largement déployées. La majorité des sociétés dispose de dispositifs d'engagement actionnarial et intègre des critères ESG dans leur politique de vote. Les politiques d'exclusion, notamment sur les énergies fossiles les plus intensives, sont également mises en place, bien que leur périmètre et leur niveau d'exigence puissent différer selon les acteurs. Par ailleurs, des pratiques plus avancées se développent progressivement, telles que la mise en place de dispositifs de « Say on Climate » pour 55% des sociétés de gestion, ou le suivi des impacts sur la biodiversité pour 70% d'entre elles, traduisant un renforcement des outils de pilotage ESG.

En parallèle, l'analyse des OPC de la Buylist confirme une orientation marquée vers des stratégies intégrant les critères ESG. La quasi-totalité des fonds est classée article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR, traduisant une intégration avancée des enjeux de durabilité dans les processus d'investissement. La qualité extra-financière des fonds apparaît globalement robuste, notamment au regard des notations ESG disponibles, qui témoignent d'un positionnement favorable pour une part significative de l'univers.

Au-delà de l'analyse des données, les échanges réguliers menés avec les sociétés de gestion externes contribuent à nourrir le dialogue sur les enjeux extra financiers. Ils constituent l'occasion de confronter les approches, de partager les retours d'expérience et de mettre en perspective les pratiques observées au sein de l'industrie.

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le D) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Afin de donner davantage d'impact aux actions d'engagement pour la finance responsable, Ofi Invest Asset Management s'associe à d'autres investisseurs sur des thèmes communs et participe activement à des groupes de travail internationaux.

Ofi Invest Asset Management participe aux coalitions d'actionnaires soutenues par des associations de Place, notamment les principes de l'investissement responsable des Nations-Unies et Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC).

Ofi Invest Asset Management échange avec les représentants des ONG, notamment concernant l'action pour la limitation du réchauffement climatique (Reclaim Finance, Follow This) et sur des thématiques plus larges (ShareAction).

Ofi Invest Asset Management adhère au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), une organisation multi parties prenantes (investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, consultants, universitaires etc.) créée en 2001 avec pour but de contribuer à la promotion de l'ISR. Ofi Invest participe aux travaux de la commission recherche.

Ofi Invest Asset Management est également membre d'initiatives en matière de biodiversité telles que FABRIC (Finance for Biodiversity Foundation) et Spring (Principles for Responsible Investment).

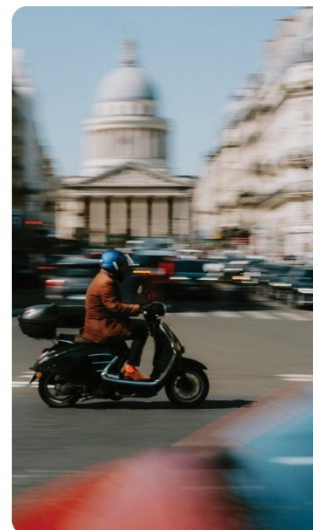
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des initiatives dans lesquelles Ofi Invest Asset Management travaille avec d'autres actionnaires ou parties prenantes dans le domaine de l'investissement responsable et la finance durable.

Liste des initiatives auxquelles Ofi Invest Asset Management a contribué

Statut	Initiative	Sujet	Date d'adhésion
Membre	CDP (Carbon Disclosure Project)	Plateforme de données sur l'environnement et le climat	2020
	AFG (Association Française de Gestion financière)	Participation aux travaux sur la gouvernance et l'ISR	2010
	FIR (Forum de l'Investissement Responsable)	Charte FIR : prise en compte des critères ESG pour investir responsable – soutien et participation à certains travaux Présidence de la commission d'engagement par Luisa Florez depuis septembre 2025	2008
	Nature Action 100	Initiative mondiale d'engagement d'investisseurs visant à stimuler une plus grande ambition, et une action des entreprises pour inverser la perte de nature et de biodiversité	2023
	WBA – Ethical AI	Vise à intégrer les droits humains et l'éthique dans le développement, le déploiement et l'achat d'IA par les entreprises du numérique.	2025
Signataire	Climate Action 100+	Alignement à l'objectif net zéro 2050 – engagement collectif	2018
	Sustainable Blue Finance Initiative	Reporting annuel – promotion de l'économie bleue et de la protection des océans	2022
	Finance for Biodiversity Pledge	Participation groupe de travail	2022
	PRI (Principles for Responsible Investment)	Questionnaire annuel pour notation Participation aux engagements collectifs SPRING et ADVANCE en matière de biodiversité et de droits humains et membre du Comité de l'Engagement (siège Luisa Florez)	2008
	IIGCC (The Institutional Investors Group on Climate Change)	En ligne avec l'accord de Paris → objectif net zéro 2050 – participation à des groupes de travail	2017
	TFFP (Tobacco Free Finance Pledge)	Exclusion des producteurs / fabricants de tabac → politique d'investissement	2020
	Investor Statement - Expectations for the nursing home sector (UNI Global Union)	Engagement collectif avec les acteurs du secteur des maisons de retraites sur les conditions de travail des salariés et les conditions accueil et de soins des résidents	2021
Supporter	FAIRR (Fair Animal Investment Risk and Return)	Enjeux de la production animale intensive – engagement collectif sur les protéines durables	2018
	Access to Medicine Index	Faciliter l'accès aux médicaments dans le monde entier	2010
	Fair Labour Association	Evaluer les pratiques commerciales au regard des normes internationales du travail afin de s'assurer qu'elles favorisent les droits des travailleurs dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement mondiales.	2026

CHAPITRE 2

→ *Moyens internes* pour contribuer à la transition



Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données.

Ofi Invest Asset Management dispose d'un groupe d'experts sur les sujets de finance responsable qui contribuent à la diffusion des compétences extra-financières au sein de la société de gestion et assurent que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion.

L'équipe d'analyse ESG est rattachée à la Directrice des Recherches en Finance Responsable, elle-même directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des gestions au sein d'Ofi Invest Asset Management.

La Directrice des Recherches en Finance Responsable est membre du comité exécutif et a sous sa responsabilité les équipes d'analyse ESG, d'analyse crédit et de sélection des OPC externes.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES ATTACHÉES À LA FINANCE RESPONSABLE

I. L'équipe ESG

Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ISR. Elle est rattachée à la direction de la gestion afin de créer de la proximité et avoir une meilleure intégration dans les équipes de gestion. Elle conseille et tient un rôle indispensable pour former et diffuser le savoir-faire à l'ensemble de la société de gestion, et ainsi favoriser la bonne mise en œuvre de la stratégie des fonds prenant en compte des indicateurs ESG.

Elle est composée de 17 membres²⁰ dont :

- **Une directrice de l'analyse ESG, qui supervise :**
 - Une analyste en charge de la coordination des actions d'engagement
 - Un analyste en charge de la coordination des votes
 - Six analystes ESG, avec des spécialités sectorielles et thématiques
 - Un analyste ESG en charge des obligations durables
 - Un alternant high yield

- **Un directeur modélisation et solutions ESG, qui supervise :**
 - Deux analystes quantitatifs
 - Deux analystes solutions
 - Un CDD pour les travaux liés à la CSRD²¹

²⁰ Dédiés à temps plein exclusivement à la mise en œuvre de notre stratégie en termes de finance durable.

²¹ Corporate Sustainability Reporting Directive UE 2022/2464, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32022L2464>

Les principales missions assignées à cette équipe sont :

- **Sur le volet qualitatif :**
 - Couvrir et affiner l'analyse ESG des émetteurs présents dans nos univers d'investissement ;
 - Créer des référentiels d'évaluation extra-financiers des émetteurs, notamment sur le volet climatique, biodiversité et social ;
 - Analyser les obligations durables et créer le référentiel d'évaluation associés ;
 - Rédiger des documents de recherches thématiques et sectorielles ;
 - Intégrer et former les collaborateurs sur les problématiques liées au climat, à la transition énergétique, à la biodiversité et aux enjeux sociaux et sociétaux ;
 - Participer activement aux initiatives de place liées à l'ESG (PRI, IIGCC...);
 - Dialoguer avec les émetteurs via des actions d'engagement ;
 - Voter aux assemblées générales.
- **Sur le volet quantitatif et solutions :**
 - Modéliser les données quantitatives pour le suivi des objectifs liés à l'ESG ;
 - Être force de proposition dans la création et la mise en œuvre de nouvelles stratégies ISR sur les fonds ouverts et les solutions dédiées ;
 - Garantir la qualité extra-financière via la transposition de la recherche et méthodologie extra-financières dans les processus de gestion
 - Réaliser et développer des services ISR pour les clients investisseurs : accompagnements, formations, engagements ;
 - Interpréter et intégrer les nouvelles réglementations liées à l'ESG
 - Maintenir les différents Labels de nos Fonds

Cette équipe dispose d'une expérience moyenne de plus de 10 ans.

L'équipe ESG a des interactions avec les équipes de gestion comme suit :

- **Les réunions mensuelles de revues des portefeuilles OPC**
 - Une réunion mensuelle est organisée entre l'ensemble des équipes de gestion OPC, la gestion des risques et l'équipe ESG pour tenir les gérants informés des évolutions de notations, controverses démarches d'engagements, politique d'exclusion et projets en cours, etc.
 - Des comités spécifiques à certaines équipes de gestion (convertible, émergents impact, etc.) sont également organisés, etc.
- **Comités ISR ESG trimestriels avec la gestion mandats**

Un comité trimestriel est organisé entre l'ensemble des équipes de gestion Mandats et l'équipe ESG pour tenir les gérants informés des évolutions de notations, controverses démarches d'engagements, politique d'exclusion et projets en cours, évolutions réglementaires, etc.

Ainsi au 31 décembre 2025, l'ensemble des ETP dédiés à l'ESG représente 5,2% des ETP totaux d'Ofi Invest AM Ceci représente les 17 membres présentés avec la Directrice des Recherches en Finance Responsable ainsi que l'experte des risques de durabilité, climat et biodiversité au sein de l'équipe de gestion des risques.

II. L'équipe sélection de fonds

Supervisée par la directrice de la sélection OPC, l'équipe sélection est composée de sept analystes et un alternant qui intègrent des considérations ESG de manière systématique lors de l'analyse d'une société de gestion et de fonds sélectionnés pour les gérants d'Ofi Invest Asset Management ou pour nos clients. En pratique, ceci se réalise par le biais d'un questionnaire dédié ainsi que les actions d'engagement réalisées par les analystes auprès des sociétés de gestion.

Cette équipe de sept analystes est organisée par classe d'actifs et zones géographiques.

Les analystes SGP et OPC externes ont pour mission d'établir des listes d'achat d'OPC pour le groupe Ofi Invest et d'assurer le suivi quantitatif et qualitatif des OPC sélectionnés.

L'intégralité des sociétés et fonds appartenant à la liste d'achat Ofi Invest Asset Management font l'objet d'une analyse ESG par l'équipe.

III. L'analyse crédit

Les travaux de l'équipe d'analyse ESG nourrissent également la réflexion des équipes d'analyse crédit car nous sommes convaincus de la complémentarité des deux équipes.

Ofi Invest Asset Management a privilégié un modèle d'analyse où le rôle de l'analyse crédit est dissocié de l'analyste ESG afin de garder les expertises et l'autonomie de chaque équipe. Toutefois, le travail de recherche sur un émetteur est réalisé en parallèle et implique la consultation des deux équipes, notamment pour la gestion obligataire.

Les deux équipes interagissent au fil de l'eau (newsflow, échanges informels) et travaillent de façon coordonnée via des comités communs pour la gestion et les clients tels que :

- Des comités sectoriels mensuels communs à l'analyse Crédit et l'analyse ESG sont organisés pour les gérants. Ils ont pour objectif d'évaluer les risques financiers et extra-financiers au sein de chaque secteur, les thématiques dominantes et/ou émergentes et le comportement des émetteurs, avec des avis d'analystes sur des choix d'investissement ;
- Des comités clients bimensuels durant lesquels les analystes crédit et ESG sont amenés à donner leur avis sur les performance financières et extra financières sur une liste d'émetteurs sélectionnés ;
- Un comité de couverture se tient chaque mois en présence des équipes de gestion obligataire, d'analyse crédit, d'analyse ISR et de contrôle des risques. Il a pour objectif de faire un tour de table sur les risques et les opportunités que représentent les émetteurs de l'univers d'investissement.

Des travaux communs entre les équipes sont menés pour que l'équipe d'analyse crédit et l'équipe de gestion intègrent dans leur notation et leur analyse fondamentale les enjeux ESG considérés comme « facteur de risque/opportunité matériels » susceptibles d'avoir un impact significatif sur la valorisation, le coût du capital et/ou la notation de l'émetteur. Le seuil de matérialité du risque est à la discrétion de l'analyse crédit et de la gestion.

Même si ce seuil de matérialité est à la discrétion de l'analyste crédit, l'équipe intègre au minimum dans son analyse :

1. Les controverses sévères sur un émetteur ;
2. Tout autre enjeu ESG représentant un facteur de risque/opportunité jugé matériel par l'analyste crédit.

L'équipe d'analyse crédit actualise alors la note de l'émetteur en tenant compte de la problématique ESG dans la notation globale de l'émetteur.

L'ESG DANS LES ÉQUIPES DE RISQUE ET DE SOLUTIONS ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE

I. L'équipe gestion des risques

Au sein de la direction des risques, une experte des risques de durabilité, climat et biodiversité, participe en complément à l'intégration et au suivi des risques extra-financiers dans l'évaluation globale des risques au niveau des fonds gérés par Ofi Invest Asset Management.

II. Solutions et l'ingénierie financière

Compte tenu de la prépondérance des enjeux ESG dans le développement des modèles financiers, les équipes Solutions et ingénierie financière ont développé une expertise dédiée sur cet enjeu, notamment pour accompagner l'implémentation du label ISR dans la création des nouveaux fonds, l'accompagnement des gérants dans la construction de portefeuilles ISR, l'implémentation des stratégies climatiques pour les fonds ouverts, ainsi que la création et le suivi des mandats de gestion.

III. L'équipe transformation opérationnelle et technologies

L'équipe ESG s'appuie également sur 2 membres de la direction de la Transformation opérationnelle, data et technologies afin d'intégrer les fournisseurs de données et développer des outils de traitement de la données ESG au sein d'Ofi Invest AM. Ils travaillent également étroitement dans le cadre de la diffusion de données ESG au sein de la société de gestion.

LES MOYENS TECHNIQUES

I. Outil Interne – Themis

Construit sur une vue émetteur, THEMIS est l'outil propriétaire au centre de l'activité de l'équipe ESG. La flexibilité de ce dernier permet à l'équipe ESG d'implémenter des méthodologies ESG basées sur des indicateurs bruts et/ou transformés provenant de plusieurs agences d'analyse extra-financière et de diffuser ses vues sur les instruments financiers et à l'ensemble des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management. Pour cela, l'application se source sur la Plateforme de Gestion de Portefeuilles pour identifier les émetteurs et récupérer leurs caractéristiques ainsi que de l'infrastructure cloud qui alimente l'outil avec les données provenant des nombreux fournisseurs que nous utilisons.

Dans THEMIS, Ofi Invest Asset Management a mis en place des règles de gestion de la donnée afin d'augmenter la robustesse des analyses produites. Ces règles sont par exemple :

- Une dérivation des données pour les filiales, permettant d'augmenter significativement les taux de couverture sur les périmètres obligataires
- Une piste d'audit qui offre une traçabilité ainsi qu'une grande transparence quant à l'explicabilité des évaluations produites
- Un contrôle de qualité de la donnée fournie par les fournisseurs, notamment la durée de validité et/ou l'intervalle de définition des indicateurs

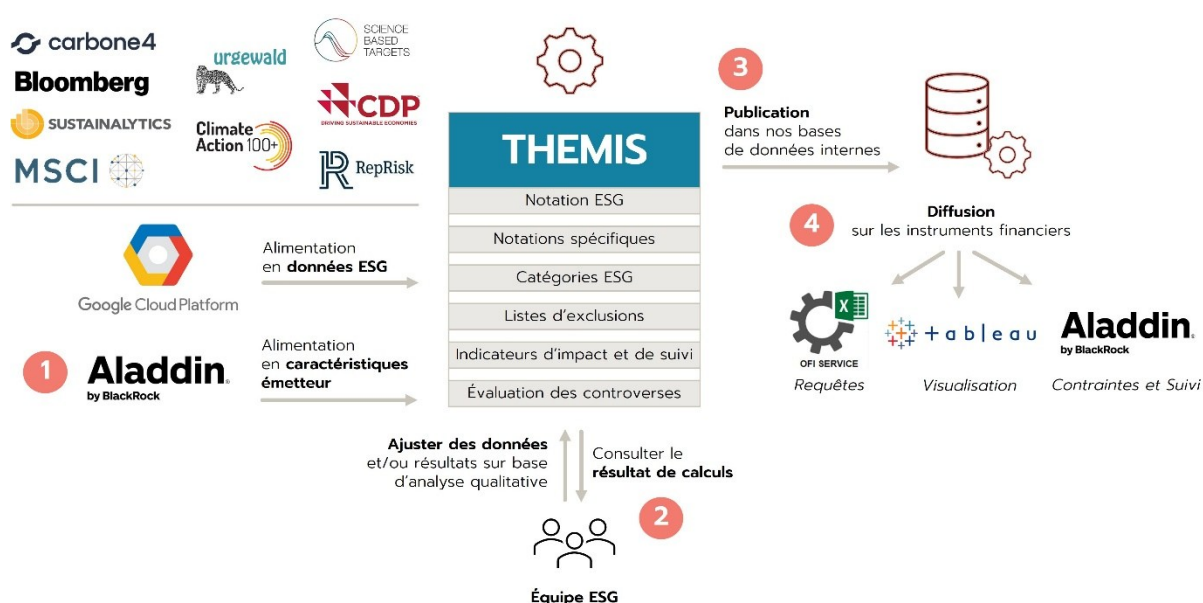
THEMIS, en tant que moteur de calcul, produit plusieurs types d'évaluations sur lesquels les analystes ESG vont pouvoir consulter les résultats et interagir avec l'outil afin de procéder à des ajustements sur base de leur analyse qualitative. Cinq types de données principales sont produits par THEMIS :

- Une notation ESG propriétaire couvrant des émetteurs privés, des Etats, des agences supranationales et des collectivités locales
- Cinq notations spécifiques, sur des thématiques, telles que l'impact social, le climat ou la

biodiversité, ou sur base des référentiels propriétaires de nos clients

- Environ 125 listes d'exclusions provenant soit de nos politiques, soit de réglementations, soit pour le besoin des différents labels de finance durable soit des listes sur mesure pour les besoins de nos clients
- De nombreux indicateurs extra-financiers utilisés dans le cadre de nos processus d'intégration ESG dans nos Fonds comme par exemple dans le cadre du label ISR français ou l'implémentation des PAI issus de la réglementation SFDR, permettant la réalisation d'objectifs extra-financiers
- Une évaluation du niveau de controverse des émetteurs mais aussi une historisation pendant toute la durée de vie des controverses

Une fois les campagnes d'évaluation terminées, THEMIS permet de publier les évaluations et de les diffuser sur l'ensemble des instruments financiers dans nos systèmes d'informations afin de satisfaire les différents besoins des utilisateurs.



II. Aladdin

Aladdin est l'outil PMS/OMS utilisé par les équipes d'Ofi Invest AM pour le suivi quotidien des portefeuilles.

Cet outil met à disposition de la société de gestion toutes les métriques ESG contractualisées auprès de nos fournisseurs de données. Ainsi, nous avons la capacité d'assurer le respect des règles de gestion ESG en lien par exemple avec les différents labels mais également des classifications SFDR grâce à des contrôles pré-trade et post-trade.

De plus, l'outil permet à nos équipes d'alimenter et produire les documents de reporting avec l'ensemble des données ESG nécessaires.

Enfin, le module Aladdin Research permet à notre équipe d'analystes ESG de diffuser, auprès des gérants, leurs fiches d'analyse des émetteurs, au même titre que les analystes crédit.

III. Fournisseurs de données

Pour mener à bien sa mission, Ofi Invest Asset Management travaille avec plusieurs fournisseurs de données ISR. Le tableau ci-dessous décrit les modules souscrits auprès de chaque fournisseur et l'utilisation qui en est faite par nos équipes.

Liste des fournisseurs de données ESG utilisés

OUTIL	MODULE
MSCI	MSCI ESG ratings and metrics equities and fixed income
	MSCI ESG BISR - Individual Screens
	Sustainable Impact Metrics
	Exposition aux ODD
	MSCI ESG Controversies Equities
Sustainalytics	Taxonomie
	SFDR (PAI)
CARBONE 4	Données biodiversité (risque et dépendances)
CDP	Données environnementales
Climate Action 100+	CAPEX dans des projets d'exploration Oil & Gas
Science Based Targets Initiative	Objectifs de réduction des émissions et potentiel de réchauffement
PROXINVEST et ISS	Proxi voteurs
REPRISK	Alertes controverses
BLOOMBERG	Données ESG
URGEWALD	Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)
	Metallurgical Coal Exit List MCEL
FITCH	Données obligations durables
ISS	Armes controversées

On retrouve d'ailleurs le coût de ces fournisseurs de données ESG dans le tableau ci-dessous.

Évolution du coût de la recherche ISR en €

	2021	2022	2023	2024	2025
Part market data ISR	623 000	938 000	1 468 086	1 324 099	1 225 473
Part recherche dédiée à l'ISR	2 660 000	3 060 000	4 280 000	4 550 000	4 310 000
Total Recherche	11 450 000	11 600 000	20 095 000	21 870 000	22 090 000

Évolution du coût de la recherche ISR en %

	2021	2022	2023	2024	2025
Part market data ISR	13,2	18,9	13,9	12,3	11,3
Part recherche dédié à l'ISR	23,2	26,4	21,3	20,8	19,5

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Courant 2025, les coûts à la recherche ISR sont légèrement en hausse par rapport à 2024.

Le budget « Market data ISR » comptabilise l'ensemble des contrats avec les fournisseurs de données extra-financières sur lesquels nous nous appuyons pour déployer notre démarche d'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissements. De plus, le budget de recherche dédié à l'ISR intègre entièrement le montant alloué au Market data ISR ainsi que les frais de personnel consacré à l'ISR.

Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.

L'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de l'entreprise a donné lieu à un déploiement important de formations spécifiques. En 2025, un budget de plus de 30 K€ a été dédié à des formations RSE, renforçant la compréhension des grands enjeux environnementaux du secteur d'activité dans lequel évolue l'entreprise.

Dans le cadre de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, Aéma Groupe a mis à disposition une formation sur les liens entre les investissements et la biodiversité. Deux sessions ont été animées par l'équipe ESG de l'entreprise et visant un public spécifique (collaborateurs exerçant des responsabilités au sein des directions Juridique, Risques, RSE et Investissements). L'apport de cette formation participative était de comprendre les enjeux, impacts et risques liés à la biodiversité sur les acteurs économiques et de découvrir les ambitions et démarches entreprises par Aéma Groupe ; l'objectif étant d'élargir à tous les collaborateurs en 2026-2027.

La politique de formation du groupe Ofi Invest inclut l'obtention de la certification AMF Finance durable, obligatoire pour tous les commerciaux, et tous collaborateurs fournissant de services de conseils aux clients. En 2025, 7 collaborateurs ont obtenu cette certification.

Plusieurs formations internes ont été organisées afin de continuer notre action de sensibilisation et d'engagement des collaborateurs autour des enjeux RSE.

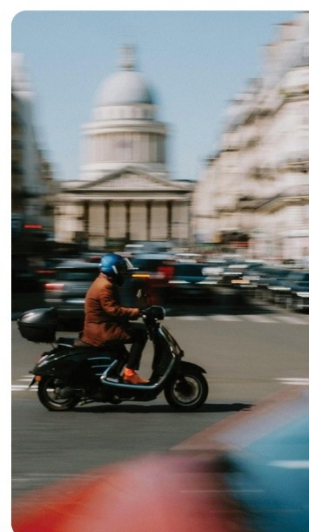
- Une formation sur la fresque du Climat : quatre collaborateurs sont eux-mêmes formateurs de la fresque en interne.
- D'autres fresques sur des thématiques différentes ont été animées également en interne : sur la diversité, la biodiversité, les nouveaux récits... Au total, 50 salariés ont été formés.
- Plusieurs collaborateurs ont obtenu une certification relative à la finance durable (ESG Investing, CESGA 4.1, Piloter la performance globale à l'ère des transitions).
- L'équipe ESG a également dispensé des formations sur la doctrine sociale de la société de gestion au sein du COMEX et aux équipes de gestion
- Enfin la majorité des formations individuelles demandées par les collaborateurs ont été approuvées et organisées. Les thèmes abordaient portaient sur l'adaptation de son organisation au changement climatique, comment devenir un expert en financement climatique, le GHG Protocol...

Au total, 750 heures de formations RSE ont été dispensées en 2025, auprès de 101 collaborateurs, ce qui est équivalent à 42 actions de formations. Ces initiatives traduisent la volonté d'Ofi Invest Asset Management de maintenir sa démarche de construction d'une expertise ESG solide et partagée, au service d'une économie durable.

Enfin, outre la formation, et la tenue de réunions mensuelles de suivi de portefeuilles auprès des gérants de différentes classes d'actifs pour faire le point sur les évolutions des notations ESG, les controverses et les projets en cours menés par l'équipe ESG, un point d'actualité ESG mensuel est diffusé aux collaborateurs des départements gestion, gestion des risques, développement commercial, ingénierie produits, services clients etc. avec des rubriques sur les projets en cours, un focus sur quelques controverses emblématiques, un focus sur les engagements et un point d'actualité thématique et réglementaire.

CHAPITRE 3

→ **Gouvernance de l'ESG** chez Ofi Invest Asset Management



Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement.

La gouvernance mise en place pour assurer le suivi de nos politiques d'investissement se fait au travers de différents comités.

LE COMITÉ DE FINANCE RESPONSABLE (CFR), MENSUEL

Le Comité Finance Responsable est chargé de fixer les orientations stratégiques pour la société de gestion. Il formule et formalise une approche stratégique top down cohérente, pertinente au regard de l'ambition affichée, en adéquation avec les objectifs recherchés et partagée par les différentes parties prenantes y compris les actionnaires.

Il coordonne les impératifs de court terme liés à la finance responsable ainsi que les objectifs long terme de la SGP et des portefeuilles sous gestion.

Le CFR est le référent du Comité Exécutif sur les sujets liés à l'ESG et lui reporte régulièrement.

Ce comité aborde notamment :

- La stratégie et l'implémentation des actions sur les sujets de durabilité, comme le climat, la biodiversité et les enjeux sociaux, entre autres ;
- Le suivi et la mise en œuvre des projets ESG, de la réglementation liée à l'ESG ;
- La transposition des recommandations des régulateurs (nationaux et européens), des associations professionnelles (nationale et européenne), et des organismes internationaux dont Ofi Invest Asset Management est signataire ;
- La validation des nouvelles métriques, méthodes d'analyse, outils et données ;
- L'identification des actions d'engagement à prioriser et à mener.

Le Comité est présidé par la Directrice des Recherches en Finance Responsable et composé des membres permanents suivants : Le Directeur Général Délégué en charge des Gestions, le Directeur Général Délégué en charge du Développement, le Directeur Général Délégué en charge de l'Efficiences Opérationnelle, les Directeurs des Gestions, la Directrice Commerciale Marketing et Communication, le Directeur Produits et Solutions Clients et Marketing Produit, le Directeur des Risques, le Directeur des Opérations, le Directeur Juridique Produits et Services, le Directeur Transformation Opérationnelle et Technologies, la Direction de la Transformation Opérationnelle et des Projets de la Gestion, la Directrice de l'analyse ESG, le Directeur de la Modélisation et Solutions ESG.

LE COMITÉ DE REVUE DES LISTES D'EXCLUSIONS, ANNUEL

Le comité de revue des listes d'exclusion ESG se réunit a minima une fois par an et a pour mission de valider :

- Les nouvelles politiques d'exclusion sectorielles et/ou normatives destinées à exclure des activités dont les impacts sociaux ou environnementaux, portent préjudice aux enjeux de durabilité auxquels nos sociétés sont confrontées, ce qui peut in fine également avoir un impact réputationnel sur la société de gestion ;
- Les ajustements ou mises à jour de ces politiques ;
- La mise à jour des listes d'émetteurs exclus sur la base de ces politiques et les impacts associés dans la gestion des portefeuilles concernés.

Le Comité des listes d'exclusion est présidé par la Directrice des recherches en Finance Responsable.

Outre, sa présidente, ce comité est composé :

- Des directeurs exécutifs suivants :
 - Les directeurs des gestions OPC et mandats ;
 - Le directeur des Risques ;
 - La directrice du développement commercial.
- Des directeurs de gestion des classes d'actifs impactés (actions Globales et thématique, actions européennes, convertibles, taux, monétaire, Investment grade, high yield,) ou d'un représentant ;
- De la directrice de l'analyse ESG et le Directeur de la Modélisation et Solutions ESG, et des analystes ESG le cas échéant ;
- Du directeur de l'analyse Crédit ;
- Du directeur des risques d'investissement ;
- Du directeur conformité et sécurité financière ;
- Du directeur Risques opérationnels et contrôle interne
- Du responsable des restrictions d'investissement.

LE COMITÉ DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

Ce comité est chargé de :

- De valider la politique de vote et d'engagement²² d'Ofi Invest Asset Management et ses évolutions,
- De discuter du bon déroulement de la saison des Assemblées générales (entre mars et juin),
- De présenter un suivi des actions d'engagements en lien avec la gestion ou de dépôts de résolutions en amont des assemblées générales le cas échéant,
- De trancher en cas de désaccord sur l'orientation d'un vote entre les équipes de gestion et l'analyse ESG,
- De trancher en cas de désaccord sur une action d'engagement entre les équipes de gestion et l'analyse ESG,
- De contribuer à la gestion d'un risque de conflit d'intérêts²³ dans l'exercice des droits de vote ou dans le cadre d'actions d'engagement,
- D'opérer un suivi du plan de contrôle interne lié à l'exercice des droits de vote ou à des actions d'engagement ainsi que des préconisations émises.

Ofi Invest Asset Management s'est dotée d'un Comité de suivi de l'activité de votes et des actions d'engagement composé des responsables de la gestion action et obligation, des responsables du vote et de l'engagement et des membres de l'équipe de la conformité. Le Comité est présidé par la Directrice de l'analyse ESG. Ce comité se réunit a minima deux fois par an. En cas de situations nécessitant des arbitrages, des réunions ad hoc du Comité peuvent être organisées à la demande d'un des membres du Comité, afin de traiter de sujets importants et urgents.

²² Certains aspects de la politique d'engagement sont spécifiques à certaines classes d'actifs, par exemple les initiatives ayant trait aux assemblées générales sont liées aux actions.

²³ La cartographie des conflits d'intérêt et son registre sont tenus par la Direction Conformité et Sécurité financière.

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

Le règlement intérieur du conseil d'administration d'Ofi Invest Asset Management décrit parmi les attributions du Conseil, la promotion de la création de valeur par la Société à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Le Conseil d'administration s'est doté de six comités dont le comité de l'engagement et de l'éthique.

LE COMITÉ DE L'ENGAGEMENT ET DE L'ÉTHIQUE, ANNUEL

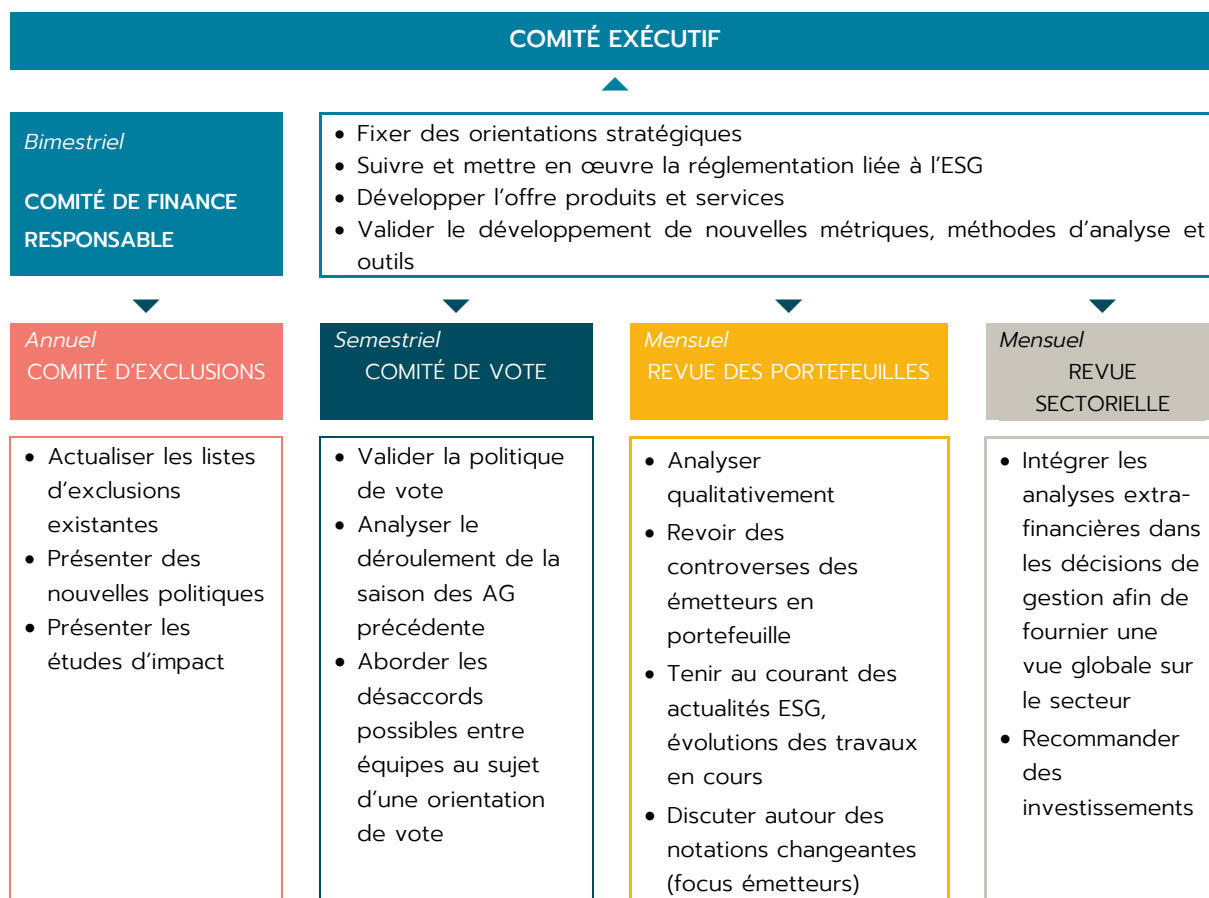
Ce comité se tient annuellement ou plus fréquemment, si l'actualité l'exige. Le rôle du comité est de :

- S'assurer du suivi du respect des règles de l'éthique pour Ofi Invest et Ofi Invest AM en particulier tant vis-à-vis des salariés que des actionnaires ;
- Présenter la politique RSE ;
- Présenter les résultats de la LEC 29 en cours ;
- Participer à la Définition de la Politique RSE d'Ofi Invest et de ses principales filiales (Ofi Invest Asset Management en particulier) ;
- Assurer la cohérence des règles d'engagement d'Ofi Invest Asset Management ;
- Notifier ses recommandations dans un rapport au CA.

Ce comité est présidé par Chrysoula ZERVOUDAKIS, Administratrice indépendante du conseil d'administration d'Ofi Invest Asset Management. Madame ZERVOUDAKIS a une longue expérience en tant que gestionnaire d'actifs ISR dans des sociétés de gestion reconnues en France et à l'étranger. Dans son parcours, elle participait au comité d'engagement chez AXA IM, à la politique des votes ainsi qu'aux discussions avec les dirigeants et administrateurs de grandes et moyennes entreprises en Europe sur des sujets stratégiques, financiers et ESG.

Madame ZERVOUDAKI a suivi une formation sur la gouvernance pour administrateur indépendant, ainsi qu'une formation sur la gestion des problématiques de développement durable pour les entreprises. Elle est membre du réseau Chapter Zero au Royaume-Uni et en France, institution qui réunit des administrateurs indépendants pour une meilleure appréciation des enjeux climatiques pour les aider à prendre des décisions informées.

Veillez retrouver ci-dessous une vision schématique de la gouvernance de l'ESG chez Ofi Invest Asset Management.



Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs.

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs
- Intégrer les critères de durabilité.

Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération.

La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

De plus, les preneurs de risque, c'est-à-dire gérants et les directeurs d'investissements ont une rémunération variable adossée à des critères quantitatifs comme la performance des fonds mais également sur des critères qualitatifs comme le respect et l'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie d'investissement, le suivi des PAI prioritaires pour les fonds classés articles 8 et 9, ou la satisfaction client pour les gérants mandats et notamment leur capacité d'alerte sur les problématiques comptables, réglementaire et capitalistiques.

LOI RIXAIN

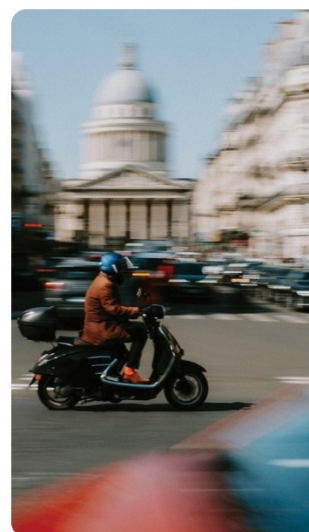
En vertu de l'article L. 533-22-2-4 du Code monétaire et financier créé par la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (dite « Loi Rixain »), « les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. [...] ».

À ce titre, Ofi Invest Asset Management a procédé à une évaluation de la composition de ses équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Il ressort de cette étude qu'au 31/12/2025, 30 % de femmes interviennent dans le processus de prise de décisions d'investissements (gérants, analystes, etc.) et 27 % des gérants de portefeuilles sont des femmes.

Dans le cadre de la Loi Rixain, Ofi Invest Asset Management s'est fixé comme objectif d'augmenter cette proportionnalité femmes-hommes afin d'atteindre une représentation équilibrée de 40% de femmes intervenant dans le processus de prise de décisions d'investissements, à horizon 2030.

CHAPITRE 4

→ *Stratégie d'engagement* auprès des émetteurs



Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Les entreprises présentes dans nos fonds ouverts ou mandats peuvent faire l'objet d'un engagement. Dans certains cas, nous engageons également des entreprises qui sont exclues mais que nous souhaitons réintégrer à nos univers d'investissement. Le détail des typologies d'engagement sera présenté dans la partie suivante.

Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

CONTEXTE

I. Définition de l'engagement

L'engagement est un axe central de la stratégie d'investissement socialement responsable d'Ofi Invest Asset Management, c'est un pilier de la culture d'entreprise du groupe qui reflète ses convictions et ses principes.

Ofi Invest Asset Management souscrit à la définition de l'engagement décrite par Novethic : « L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme ».

L'engagement consiste généralement à obtenir un complément d'information de l'entreprise sur sa stratégie RSE et/ou l'encourager à améliorer ses pratiques.

NOUS DISTINGUONS DIFFÉRENTS TYPES D'ENGAGEMENTS

Les engagements en lien avec les politiques d'investissement d'Ofi Invest Asset Management : politiques d'exclusions, par exemple ou politiques propres aux processus d'investissement de certains fonds d'Ofi Invest Asset Management :

- Les engagements en lien avec les thématiques de la feuille de route annuelle d'Ofi Invest Asset Management ;
- Les engagements sur les controverses des entreprises relatives aux thématiques ESG, afin de mieux appréhender leur plan de remédiation ;
- Les engagements en lien avec les exigences du label ISR ;
- Les engagements ponctuels liés à un besoin d'informations complémentaires sur la stratégie RSE de l'émetteur dans le cadre d'une analyse ESG.

II. Organisation de l'engagement

La responsable de la coordination des engagements assure la coordination et le suivi des engagements menés par l'équipe ESG d'Ofi Invest Asset Management et par le prestataire externe Glass Lewis. C'est elle qui prépare la feuille de route, le planning, et assure le lancement, la coordination et le suivi des campagnes thématiques d'engagements. Elle est la référente vis-à-vis des parties prenantes, des acteurs

de place en cas d'engagements collectifs ou encore de certaines campagnes. Les engagements individuels sont majoritairement effectués par les analystes de l'équipe ESG. Les engagements concernant des émetteurs présents dans les fonds disposant du label ISR sont délégués à un prestataire externe, Glass Lewis.

Des points de suivi des engagements sont menés deux fois par mois avec l'équipe d'analyse ESG, et a minima une fois par mois avec le prestataire externe.

Pour les engagements menés par la société de gestion pour son compte et celui de ses clients, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest Asset Management adapte le format des contacts avec l'entreprise en fonction du contexte de l'engagement :

- L'engagement peut être conduit de manière individuelle à travers l'échange de courriels, l'envoi de lettres, de questionnaires, des rencontres avec l'entreprise ;
- L'engagement peut être conduit collectivement avec d'autres investisseurs et/ou instances de place affichant des objectifs et des ambitions similaires. Ce format d'engagement est particulièrement utilisé par Ofi Invest Asset Management dès lors que l'engagement cible une transformation importante de l'entreprise.

La réussite d'une campagne d'engagement est conditionnée par plusieurs facteurs :

- Une demande d'amélioration des pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance des sociétés cotées fondée sur des standards internationaux ou des réglementations, comme le Pacte mondial, les conventions de l'OIT, l'accord de Paris ou l'Article 29 de la loi énergie climat par exemple ;
- Un positionnement objectif et indépendant de la société de gestion, qui lui permet d'adresser des questions, de voter des résolutions ou d'interroger l'entreprise en toute liberté ;
- Un format d'engagement adéquat et des mesures d'escalades appropriées au contexte (voir section « Procédure d'escalade » ci-dessous).

III. Procédure d'escalade

Il arrive que certaines entreprises n'adoptent pas une dynamique positive sur une axe jugé significatif et matériel par nos équipes et ce, malgré nos actions d'engagement. Ofi Invest Asset Management a donc développé une stratégie d'escalade afin de pallier ces situations. Celle-ci définit l'ensemble des actions d'engagements qui peuvent être mises en place par Ofi Invest Asset Management afin de remédier à un dialogue et une évolution non fructueuse de la part d'une entreprise engagée.

Afin de déterminer l'avancement d'un engagement, les analyses ESG d'Ofi Invest Asset Management analysent les actions des entreprises en suivant ces quatre étapes :

1. La prise de contact (début de l'engagement) ;
2. La posture de l'entreprise sur la gestion des enjeux ou de la thématique sous revue ;
3. Les processus et les moyens qu'elle a mis en place pour traiter l'enjeu ;
4. Les résultats observés par Ofi Invest Asset Management.

Cette analyse permet d'évaluer le statut de l'engagement au regard du degré de satisfaction que nous pouvons en tirer sur l'échelle suivante :

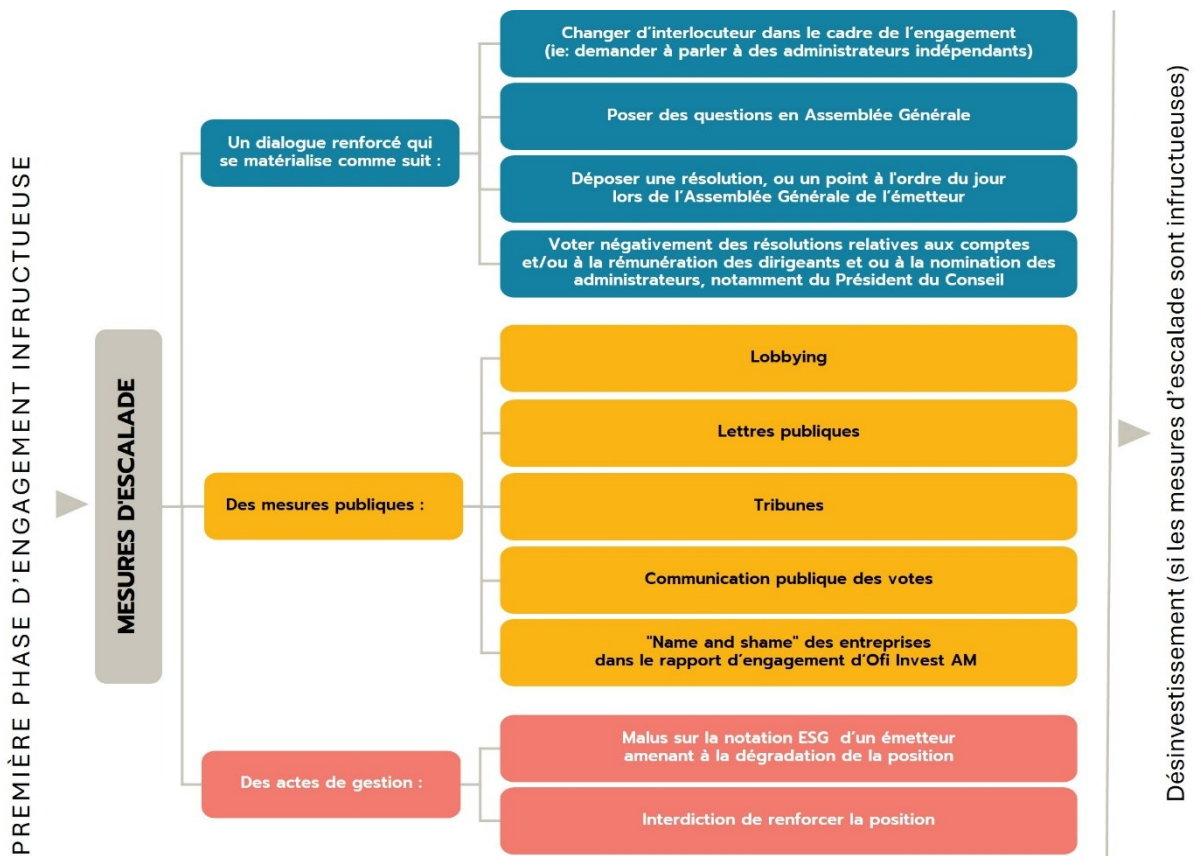
- Satisfaisant : l'entreprise a progressé sur les douze derniers mois
- Neutre dès lors qu'il n'y a pas d'amélioration ou de dégradation au cours des 12 derniers mois
- Non satisfaisant dès lors que les pratiques de l'entreprise ont régressé et que celle-ci n'a pas pris de mesures suffisantes par rapport à l'objectif attendu au cours des 12 derniers mois

Un engagement non satisfaisant (donc une évolution non fructueuse du dialogue) peut donner lieu à escalade après décision collégiale des analystes et de la responsable de la coordination des engagements.

Ofi Invest Asset Management peut faire appel à de nombreuses actions dans le cadre de sa procédure d'escalade, mais ces actions sont sélectionnées au cas par cas, en fonction du contexte de l'engagement, et de son avancée.

Les mesures d'escalades peuvent être classées en deux niveaux :

- Le premier niveau qui est réparti entre différentes catégories : renforcement du dialogue, actes publics et actes de gestion. Ces mesures sont répertoriées dans le schéma ci-dessous.
- Le deuxième niveau qui est utilisé en dernier recours et consiste à vendre la position de l'entreprise en cas d'insatisfaction avec l'entreprise à la suite de l'engagement.



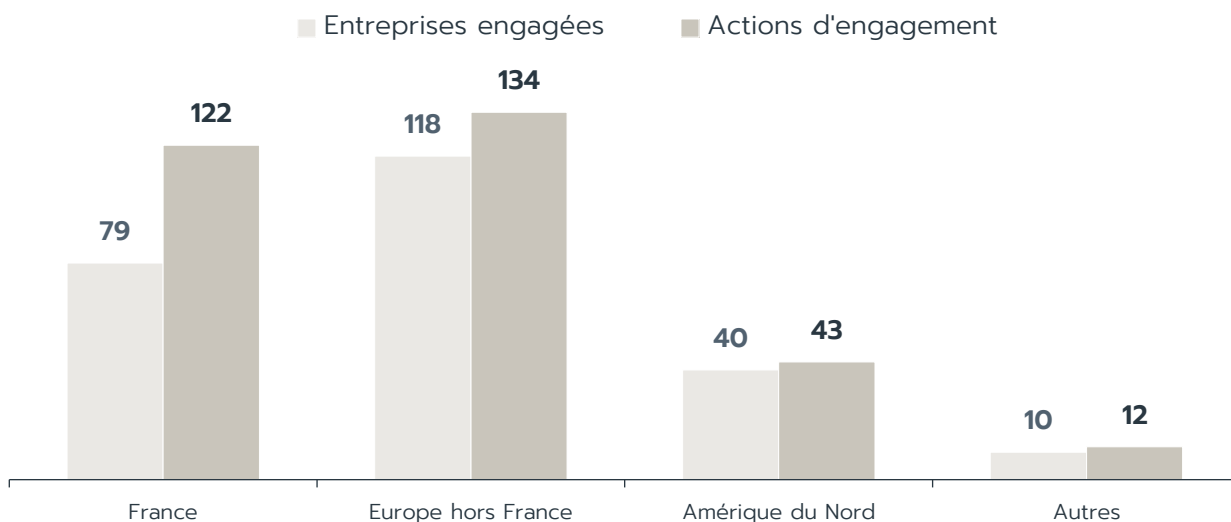
Ofi Invest Asset Management peut être amenée à désinvestir la position, dans l'intérêt des porteurs au bout de trois ans sans évolution satisfaisante.

BILAN DE L'ENGAGEMENT

En 2025, nous avons réalisé 311 actions d'engagement. Celles-ci proviennent d'initiatives individuelles ou collectives. Nous avons plus spécifiquement engagé avec 247 sociétés. Ce nombre d'engagement est en nette augmentation par rapport à l'année 2024, où nous avons réalisé 246 actions d'engagement avec 185 sociétés. Cette augmentation est notamment liée à la campagne NZAO qui représente 60 engagements auprès de 60 entreprises distinctes, ainsi qu'aux engagements menés dans le cadre du label ISR, qui représentent 134 actions, soit 43% des actions menées.

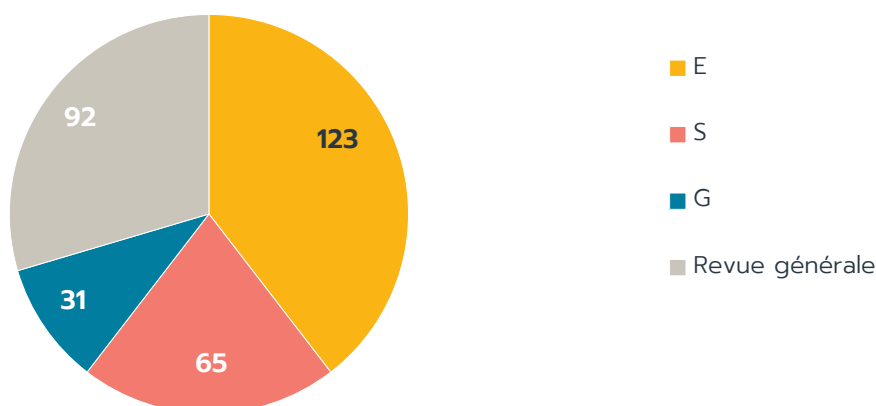
Au cours de l'année 2025, une majorité des sociétés engagées était européenne hors France (118) puis française (78). Cela s'explique par la composition de nos fonds labellisés, qui ont majoritairement des univers européens, ou de la campagne sur les émetteurs les plus carbo-intensifs de nos portefeuilles. Nous notons également une nette augmentation de nos engagements en Amérique du Nord, ce qui s'explique par notre campagne sur l'eau en lien avec le fonds biodiversité (univers monde) ainsi que du label ISR. Les entreprises françaises sont celles qui font le plus l'objet d'actions sur plusieurs thématiques (122 actions pour 79 entreprises).

Répartition géographique des engagements



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Thèmes des actions d'engagement



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Sur les 311 actions d'engagement menées, 40 % ont porté sur des enjeux environnementaux et près de 30 % sur des démarches multi-enjeux (revues générales). Cette répartition marque une évolution par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle les actions à dominante sociale étaient majoritaires. Cette alternance s'explique principalement par notre campagne ciblant les émetteurs fortement intensifs en carbone, qui concerne environ une cinquantaine d'émetteurs, ainsi que par le déploiement de nos travaux sur les enjeux de biodiversité (22 actions).

La part élevée des actions de revue générale est liée aux campagnes « amélioration de note » et « Principales incidences négatives » du label ISR, lesquelles couvrent simultanément plusieurs thématiques environnementales, sociales et de gouvernance (E, S et G).

Parmi les 311 actions initiées en 2025, Ofi Invest Asset Management en a clôturé 165, dont 87 ont donné lieu à un retour de la part des entreprises. Ainsi, plus de la moitié des engagements clôturés ont abouti à un dialogue effectif avec les entreprises concernant leur stratégie de durabilité.

En revanche, 92 démarches ont été jugées non satisfaisantes, principalement en raison de l'absence de réponse des entreprises. L'augmentation du nombre d'engagements insatisfaisants s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, l'intensification de nos démarches en Amérique du Nord, une zone où les entreprises répondent globalement moins et présentent souvent un niveau de maturité plus faible sur les enjeux de durabilité. D'autre part, nous observons depuis plusieurs années un recul de l'engagement de nombreux émetteurs sur les enjeux ESG, accompagné d'une moindre volonté de dialoguer. Enfin, notre règle de clôture des engagements sans réponse six mois après un premier contact contribue mécaniquement à accroître le nombre de démarches considérées comme insatisfaisantes d'une année sur l'autre.

Les décisions de poursuite, d'escalade ou d'abandon de ces engagements ont été prises au cas par cas, sur la base d'un jugement d'expert par les analystes. Par ailleurs, 148 actions étaient encore en cours à la date d'analyse : soit parce qu'aucune réponse n'avait encore été reçue de la part des entreprises concernées, soit parce que l'analyse des résultats n'avait pas encore été finalisée. Cela concerne notamment plus d'une cinquantaine de démarches issues de la campagne « amélioration de note ».

En conclusion, 32 % de nos engagements ont atteint leurs objectifs. Par ailleurs, dans 12 % des cas dits « neutres », les entreprises ne se sont ni améliorées ni dégradées sur la thématique pour laquelle un point d'amélioration avait été identifié.

Sur la thématique du changement climatique, Ofi Invest Asset Management a continué son initiative avec Aéma Groupe dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Owner. Celle-ci s'est organisée en deux temps en 2025 :

- Dans un premier temps, et pour rappel, nous avons débuté une première vague d'engagements NZAO qui s'est étalée en 2023 et 2024. En 2025, nous avons recontacté 10 entreprises de cette première campagne afin d'approfondir, et dans certains cas escalader, l'engagement. Parmi elles, cinq émetteurs carbone-intensifs ont été sélectionnés pour un engagement renforcé, en raison de leur capacité à progresser sur les points d'amélioration identifiés. Cinq autres émetteurs n'ayant pas répondu aux sollicitations ont fait l'objet de mesures d'escalade. Nos demandes de dialogue ont été globalement bien accueillies par les entreprises, avec un taux de réponse de 80 % et un dialogue engagé dans 70 % des cas. Un dialogue a notamment pu être établi avec trois des cinq entreprises faisant l'objet d'une escalade. De manière générale, l'ensemble des entreprises se saisissent des enjeux climatiques à travers des démarches de transition structurées et affichent une volonté claire de progression. Nous observons une maturité et une ouverture au dialogue plus élevées chez les

émetteurs européens, ainsi qu'une baisse quasi systématique de l'intensité carbone et/ou des émissions de scope 3. Néanmoins, le scope 3 n'est jamais reporté de manière exhaustive, sa couverture par les objectifs reste hétérogène, et la prise en compte des impacts sociaux de la transition demeure globalement peu explicite.

- Dans un second temps, nous avons débuté une deuxième vague d'engagements parmi les émetteurs les plus carbo-intensifs des portefeuilles gérés par la SGP pour le compte de ses actionnaires, entités d'Aéma Groupe afin de dialoguer avec eux sur leurs objectifs de réduction d'émissions carbone et d'alignement avec l'accord de Paris et une augmentation maximale de la température de 1,5°C. Pour se faire, nous avons sélectionné 40 nouveaux émetteurs. Les résultats et suivi de cette campagne seront présentés dans le rapport 2027, la campagne s'étant prolongée sur les premiers mois de l'année 2026.

Sur la thématique de la biodiversité, nous avons poursuivi notre travail sur les entreprises exerçant un fort impact sur l'eau, dans le cadre de la gestion du fonds Ofi Invest Biodiversity Global Equity en contactant, et recontactant dans certains cas, 8 entreprises. Celles-ci ont été questionnées au sujet de leurs pratiques de gouvernance, de leur stratégie et objectifs de réduction d'eau, de leur présence en zone de stress hydrique et de leur gestion de ces enjeux. Nous les avons également interrogées sur leur résolution des controverses liées à la pollution de l'eau ou à l'usage de l'eau. L'objectif est d'encourager ces entreprises à améliorer leurs pratiques de gestion et d'usage de l'eau. Nous avons eu des retours de 7 d'entre elles. En prenant en compte les enseignements de l'année précédente, nous avons fait appel à des courtiers pour obtenir des rencontres avec certaines entreprises basées en Amérique du Nord. Nous avons pu constater que les entreprises engagées sont conscientes de leur risque de dépendance à l'eau et présentent globalement une gestion maîtrisée de son utilisation dans leurs opérations. Elles disposent toutes de plans de gestion de l'eau, même si ceux-ci pourraient être renforcés par des objectifs chiffrés et des stratégies plus explicitement détaillées. La transparence est globalement satisfaisante, l'ensemble des entreprises répondant au questionnaire « CDP Global Water », bien que des marges de progrès subsistent, notamment en matière de reporting selon le cadre de la TNFD. Enfin, des évolutions positives ont été observées chez plusieurs entreprises faisant l'objet d'échanges répétés, en particulier en matière de transparence, de définition de nouveaux objectifs et d'optimisation de la consommation d'eau.

Enfin, en 2024, Ofi Invest Asset Management a rejoint l'initiative de PRI appelé « Spring » qui prévoit des engagements avec des acteurs dont les politiques de lobbying semblent contraires aux impératifs de préservation de la nature et des écosystèmes. Ofi Invest Asset Management a aussi décidé de prendre part à l'initiative FABRIC, coordonnée par Finance for Biodiversity Foundation, qui prévoit des engagements avec des entreprises des secteurs textile et luxe en lien avec les risques de déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement. Ces engagements collectifs ont débuté en 2025. Ofi Invest AM contribue à 4 d'entre eux, et est lead sur un. Ces initiatives se poursuivront sur une période de 3 ans.

L'engagement sur les sujets sociaux se structure autour de deux volets en 2025 :

I. Droits humains

- Ofi Invest Asset Management a poursuivi son action sur la violation des dix principes du Pacte Mondial. Cette thématique est une composante de l'ADN mutualiste d'Ofi Invest Asset Management et elle est en ligne avec la nouvelle réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure (SFDR) qui compte parmi ces incidences négatives, les violations à ce Pacte. Nous avons contacté 6 entreprises et avons eu un retour systématiquement. Ces engagements se poursuivront en 2026.
- Ofi Invest Asset Management a engagé collectivement quatre énergéticiens et entreprises minières dans le cadre de l'initiative PRI Advance, qu'elle a rejoint en 2022

- Ofi Invest Asset Management a engagé collectivement plusieurs entreprises dans le cadre du groupe de travail du Forum pour l'Investissement responsable (FIR) sur le travail forcé et le travail de enfants et poursuivra son investissement au sein de la Fair Labor Association and Investors Roundtable

II. Intelligence Artificielle

L'intelligence artificielle transforme profondément l'économie mondiale et de nombreux secteurs (technologie, finance, santé, éducation...) tout en amplifiant des risques liés aux biais, à la discrimination, à la protection des données. Si les avancées de l'IA offrent des gains de productivité, elles soulèvent aussi des questions sur la transition des compétences, la propriété intellectuelle et la sécurité à long terme.

Pour mieux comprendre comment les entreprises font face à ces risques et les accompagner dans leur changement, Ofi Invest AM a rejoint en 2025 la « Collective Impact Coalition for Ethical AI » du WBA. Créée en 2022, la Coalition réunit 77 membres, dont 64 investisseurs représentant plus de 11 000 milliards USD d'actifs, ainsi que plusieurs organisations de la société civile. Son objectif est de pousser les entreprises technologiques à adopter et opérationnaliser des principes d'IA éthique alignés sur les droits humains.

Ofi Invest AM a engagé collectivement deux entreprises dans le cadre de cette initiative, et poursuit ce travail en 2026.

LABEL ISR

Enfin le Label ISR dans sa version 3 a défini trois typologies d'engagement obligatoires, qu'Ofi Invest AM applique à ses 29 fonds labellisés. Pour se faire, Ofi Invest AM a délégué la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements au prestataire Glass Lewis, tout en conservant la supervision stratégique et la responsabilité globale du dispositif.

Les trois typologies sont les suivantes :

1. Engagement sur les 30 % d'émetteurs les moins performants en matière d'ESG au sein de l'univers d'investissement initial

Ces engagements ciblent les entreprises figurant parmi les 30 % les moins bien notées en matière de gestion des enjeux ESG au sein de l'univers d'investissement initial. L'objectif est d'encourager ces émetteurs à améliorer leurs pratiques, leurs politiques internes et leur transparence extra financière. 57 émetteurs ont fait l'objet de cet engagement. Nous avons constaté une amélioration de leur performance et un engagement satisfaisant dans 13 cas, un retour neutre pour environ une trentaine d'émetteurs et serons amenés à mener une escalade pour 6 émetteurs si ceux-ci demeurent en portefeuille.

2. Engagement sur les indicateurs d'incidences négatives (PAI)

Ces engagements portent sur certains indicateurs PAI non publiés dans les documents publics des entreprises, et sont pilotés par les gérants de portefeuille. Ils visent à renforcer la qualité et la fiabilité des données transmises par les émetteurs. 56 émetteurs ont été contactés au sujet d'au moins un PAI non publié, plus de la moitié ont répondu et amélioré leur transparence.

3. Engagement sur les plans de transition climatique

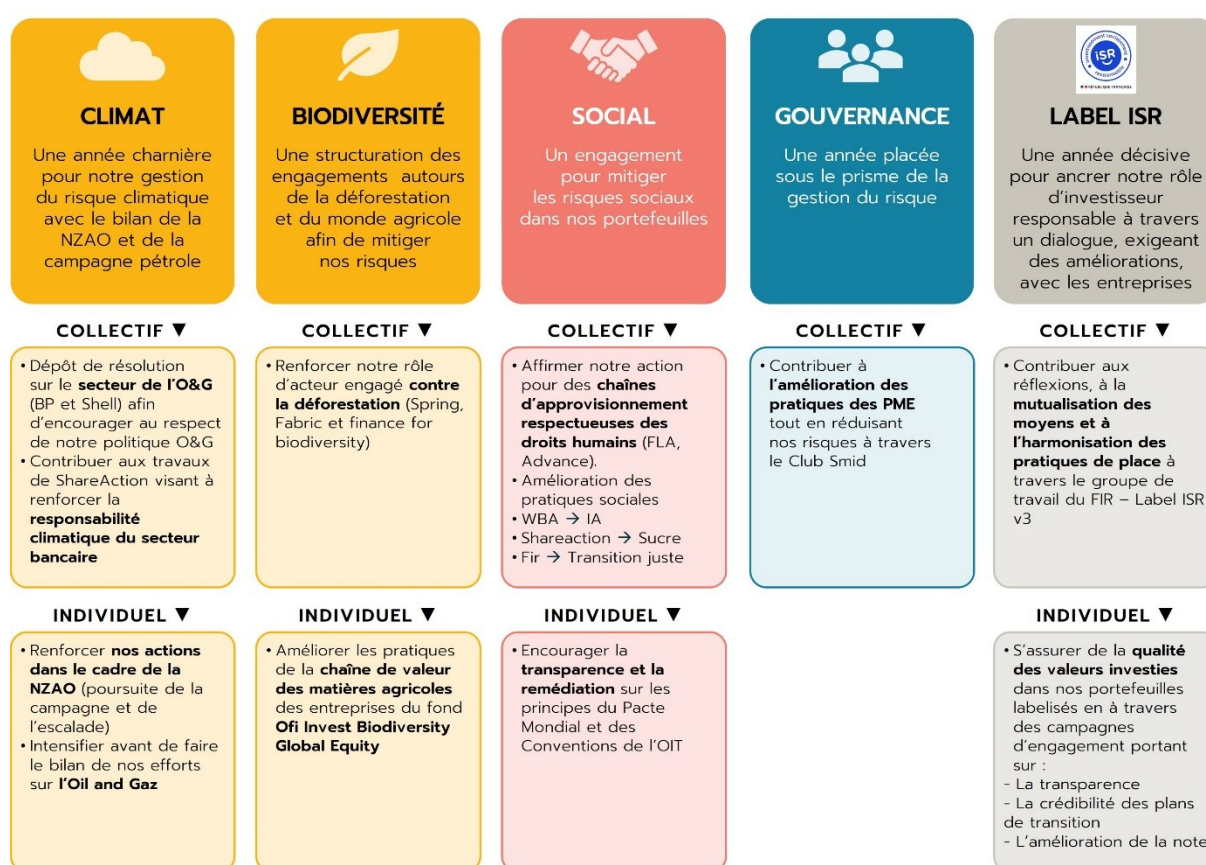
Cette typologie s'adresse aux émetteurs dont les progrès climatiques sont jugés insuffisants au regard des trajectoires et objectifs annoncés. L'engagement vise à encourager les entreprises à renforcer la

crédibilité et la mise en œuvre de leurs plans de transition. Aucun émetteur investi en portefeuille sur l'année 2025 n'a justifié le déclenchement de cette typologie d'engagement.

FEUILLE DE ROUTE 2026

Pour l'année 2026, Ofi Invest Asset Management s'est dotée d'une feuille de route des engagements répondant à un double objectif : la gestion de ses risques matériels environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G), et l'amélioration des pratiques des émetteurs, en lien avec les exigences du label ISR.

Les thématiques retenues dans une logique de gestion des risques sont par ailleurs privilégiées pour leur résonance avec les valeurs mutualistes du groupe, ainsi que pour leur lien étroit avec les enjeux de la transition énergétique et écologique.



Source : Ofi Invest Asset Management au 31/12/2025.

- (1) NZAO : Net-Zero Asset Owner Alliance - Initiative pour décarboniser les portefeuilles d'investissement d'ici 2050.
- (2) ShareAction : Classement des gestionnaires d'actifs sur l'investissement responsable.
- (3) Spring : Initiative de PRI (Principles for Responsible Investment) pour la préservation de la biodiversité.
- (4) Fabric : Initiative visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile
- (5) FFB : Finance for Biodiversity, initiative pour protéger et restaurer la biodiversité à travers les activités

Le rapport d'engagement 2026 sur l'année 2025 est disponible sur notre site internet sur le lien suivant : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Le rapport fournit les principales actions d'engagement menées au cours de l'année ainsi que les thèmes privilégiés.

Enfin, pour donner davantage d'impact aux actions d'engagement et pour soutenir plus efficacement les initiatives auprès des acteurs économiques pour la « finance responsable », Ofi Invest Asset Management s'associe à d'autres investisseurs sur des thèmes communs en étant signataire, membre et en participant activement ou en soutenant des groupes de travail internationaux.

Présentation de la politique de vote et bilan

PRINCIPES GENERAUX ET DOMAINES D'ANALYSES DE LA POLITIQUE DE VOTE D'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

La mise en œuvre de la politique de vote s'appuie sur l'analyse des résolutions proposées lors des Assemblées Générales d'actionnaires, elle se décline en huit domaines d'analyse et respecte les principes clés qui y sont associés. Les principes de vote et les domaines d'analyses d'Ofi Invest Asset Management sont les suivants :

8 DOMAINES D'ANALYSES	PRINCIPES
1. La société, les droits des actions, les statuts	Egalité, proportionnalité
2. Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice	Intégrité, continuité, équité, transparence, adéquation
3. Le gouvernement d'entreprise	Indépendance, compétence, diversité, renouvellement, séparation des fonctions
4. La politique de rémunération	Transparence, lien avec la performance, équilibre, équité
5. La structure du capital et le financement des activités de la société	Gestion appropriée, équité
6. Les fusions et les acquisitions	Intérêt stratégique, transparence, motivation, gouvernance, enjeux ES
7. Les décisions de gestion	Intérêt stratégique, transparence, motivation
8. Les enjeux environnementaux et sociaux	Transparence, cohérence, intérêt stratégique, ambition

Ofi Invest Asset Management attache une grande importance à :

- **La bonne organisation des Assemblées Générales** dont les délais et les procédures choisies permettent l'exercice des droits de vote dans les meilleures conditions ;
- **L'accessibilité aux informations nécessaires** à la participation et surtout à la préparation des Assemblées ;
- **La qualité des informations fournies** par les sociétés dans leurs rapports annuels, les documents de référence et les documents de synthèse joints à l'avis de convocation publié avec les libellés exacts des résolutions, les rapports des Commissaires aux Comptes et tout autre document nécessaire, particulièrement les informations sociales, environnementales et sociétales.

Avant toute prise de décision par les actionnaires, les Conseils d'Administration ou de Surveillance doivent justifier la cohérence de leurs choix au vu de la situation et de la stratégie de la société. Par conséquent, il est souhaitable que la direction présente ses résolutions avec un exposé des motifs afin que les actionnaires puissent appréhender plus clairement l'enjeu de chaque vote.

Ainsi, Ofi Invest Asset Management souhaite se forger sa propre opinion sur la qualité, la précision, la cohérence des informations économiques, stratégiques, les enjeux environnementaux et sociaux et le respect de l'esprit des réglementations des pays où les sociétés cotées sur lesquelles Ofi Invest Asset Management investit.

La politique de vote concerne les émetteurs présents dans les OPC dont les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) et les mandats gérés par Ofi Invest Asset Management **sauf indication contraire dans la convention de gestion.**

L'exercice des droits de vote est réalisé afin d'agir au mieux des intérêts des porteurs. Ofi Invest Asset Management exerce les droits de vote attachés aux actions détenues dans les portefeuilles gérés par la société de gestion et adopte une approche dite de « best effort » pour l'exercice du vote, sous réserve des dispositifs réglementaires et des contraintes techniques imposées par les marchés et les dépositaires.

Ofi Invest Asset Management détermine annuellement son périmètre de vote et s'engage notamment à voter pour 100% (« best effort » en fonction des mouvements de portefeuilles) des titres détenus dans ses fonds labellisés et ses fonds articles 8 et 9 du règlement « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR). De plus, nous exerçons systématiquement nos droits de vote dès lors qu'Ofi Invest Asset Management détient plus de 0,05 % du capital d'une société et dans la mesure où le vote ne bloque pas la décision d'investissement.

La politique d'engagement actionnarial et de vote est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Afin d'exercer les droits de vote des titres des sociétés et respecter les objectifs fixés par les organes de contrôle des OPC (dont les FCPE), Ofi Invest Asset Management a mis en place un dispositif spécifique.

Au sein d'Ofi Invest Asset Management, l'organisation mise en place repose sur une collaboration étroite entre un analyste ESG dédié à la coordination des votes, les gérants et le middle office.

Nous privilégions les votes par correspondance. Une présence physique à l'Assemblée Générale peut cependant être nécessaire, notamment en cas de dépôt de résolution ou de question écrite.

Ofi Invest Asset Management ne donne pas de pouvoir en blanc aux Présidents des sociétés dans lesquelles elle investit, ou à un membre du conseil, ni de mandat à une agence de conseil en vote pour exercer les droits.

La société de gestion veille au traitement équitable de tous les actionnaires en respectant parfaitement les réglementations sur l'organisation des Assemblées Générales et les codes de gouvernance locaux.

Afin de réaliser son activité de vote, Ofi Invest Asset Management délègue l'analyse des résolutions et de vote aux sociétés de conseil aux investisseurs Proxinvest et Institutional Shareholder Services (ISS), moyennant revue des analystes ESG :

- Proxinvest est chargé d'émettre des recommandations de vote sur la base de la politique de

vote propre à Ofi Invest Asset Management sur le périmètre des émetteurs « Europe ». Leurs analyses sont déposées sur un dossier partagé, accessibles par les analystes ESG et les gérants. Les équipes d'Ofi Invest Asset Management conservent la liberté de modifier les votes, avec justification, et d'enregistrer les votes finaux.

- Sur le périmètre de vote des émetteurs « Hors Europe », la politique d'ISS Socially Responsible Investment (SRI) s'applique.

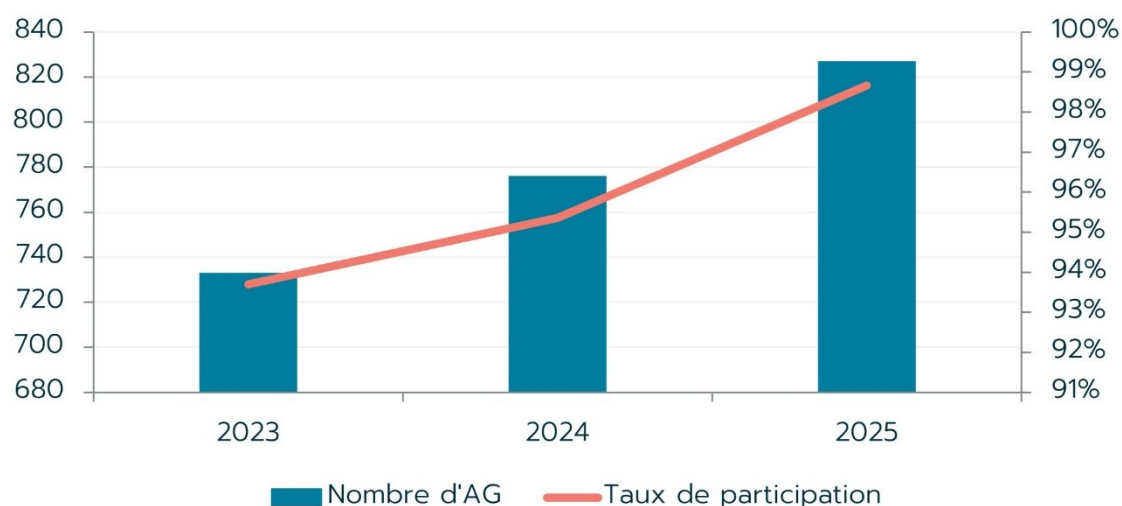
L'analyste ESG en charge de la coordination des votes, ainsi que les sociétés de conseil en vote s'appuient sur un document interne détaillant précisément les orientations de vote et les critères techniques que la société de gestion souhaite appliquer dans l'analyse des huit domaines ci-dessus (cf. PRINCIPES GENERAUX ET DOMAINES D'ANALYSES DE LA POLITIQUE DE VOTE D'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT).

RAPPORT DE VOTE

En 2025, Ofi Invest Asset Management a exercé ses droits de vote lors de 850 Assemblées Générales contre 976 en 2024 et 925 en 2023.

Notre taux de participation aux Assemblées s'est élevé à 76,9% du nombre d'assemblées votables (1105) par les OPC (dont les FCPE et les mandats gérés par Ofi Invest Asset Management). Toutefois, le taux de participation d'Ofi Invest Asset Management est de 98,67% (816/827) sur les OPC ciblés dans son périmètre de vote décrit ci-dessus.

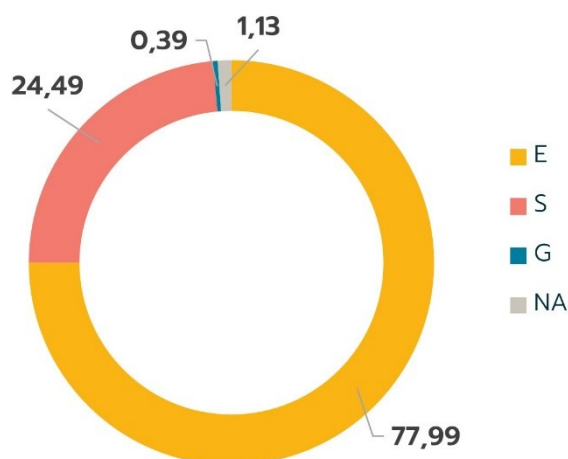
Évolution de la participation d'Ofi Invest Asset Management aux Assemblées Générales du périmètre 100% depuis 2023



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

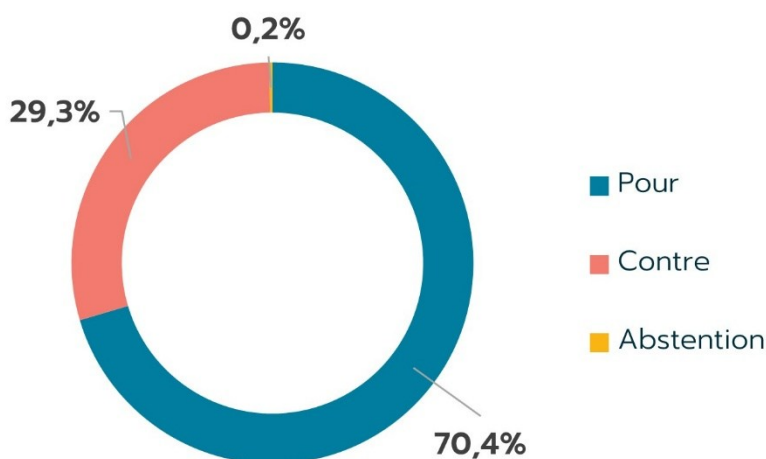
En 2025, Ofi Invest Asset Management a voté sur 13 429 résolutions contre 15 036 résolutions en 2024 et 14 521 en 2023. Parmi les résolutions votées en 2025, 73 % d'entre elles portaient sur des thématiques E, S ou G. L'enjeu le plus représenté était celui de la Gouvernance avec 9 667 résolutions votées par Ofi Invest Asset Management contre 152 sur l'enjeu Social et 53 sur l'enjeu Environnement. A noter que 3 557 résolutions ne correspondaient à aucun enjeu.

Votes exprimés Répartition des enjeux E, S et G sur les résolutions votées en 2025



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Votes exprimés par Ofi Invest Asset Management en 2025



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

En 2025, le taux de contestation a augmenté de 2% pour atteindre 29% d’opposition en raison d’une forte contestation des résolutions liées au gouvernement d’entreprise comme la composition des Conseils, aux rémunérations et aux opérations financières. Ofi Invest Asset Management est notamment restée exigeante sur le respect d’une rémunération socialement acceptable des mandataires sociaux dirigeants dans un contexte d’attributions toujours inflationnistes en 2025.

Ofi Invest Asset Management rend compte annuellement des conditions dans lesquelles la société de gestion a exercé ses droits de vote. Ces informations peuvent être consultées sur notre site internet : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_ofi-invest-AM.pdf

De plus, les résultats des votes des assemblées générales des fonds ouverts d'Ofi Invest Asset Management de l'année en cours sont disponibles sur le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/site/politique-vote>.

Ces résultats sont publiés *a minima* deux fois par an.

L'équipe ESG et la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels s'assurent, à travers des contrôles de premier et de second niveau, de la fiabilité du processus du vote et de sa conformité aux politiques et aux procédures internes, mais aussi de l'établissement du rapport de vote dans les délais réglementaires et du contenu de ce dernier.

DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS

Ofi Invest Asset Management n'a pas déposé de résolution externe en 2025.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

CONTEXTE

Afin de gérer et assurer le suivi de son risque réputationnel, Ofi Invest Asset Management a identifié certains secteurs, activités et référentiels internationaux qui lui permettent de déterminer des zones de risques pour ses investissements. Notre rôle est de nous assurer que les émetteurs n'opèrent pas dans des domaines identifiés comme portant des atteintes irréversibles à l'environnement, au climat ou aux droits humains. De plus, conformément au règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), l'intégration systématique de politiques d'exclusion permet à Ofi Invest Asset Management de mieux gérer les incidences négatives²⁴ liées à sa stratégie d'investissement.

Ces politiques s'appliquent aux OPC ouverts²⁵ (hors fonds de fonds) dont la gestion est assurée par Ofi Invest Asset Management ou Ofi Invest Lux. Concernant les OPC en marque blanche gérés par Ofi Invest Asset Management et commercialisés par nos partenaires assureurs, la gestion sous-mandat ou les OPC dédiés, les politiques seront systématiquement présentées et appliquées, sauf avis contraire de l'investisseur ou des partenaires concernés.

Ofi Invest Asset Management a formalisé **sept politiques d'exclusion sectorielles et normatives** :

1. **Une politique sur les armes controversées**, qui instaure des seuils d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités de fabrication, de prestation de services ou de support technique relatives aux armes controversées. La politique Ofi Invest Asset Management exclut notamment de ses investissements les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques. La société de gestion choisit également d'aller

²⁴ On entend par incidences négatives, tous les éléments qui ont une incidence négative importante ou potentiellement importante sur les facteurs durabilité et qui sont provoqués ou amplifiés par les décisions ou les conseils de la société d'investissement, ou qui y sont directement liés.

²⁵ Ces politiques s'appliquent à tous les fonds susmentionnés à l'exception des fonds Ofi Invest Actions Britannia, et Objectif 2026 pour lesquels s'appliquent les exclusions relevant du périmètre réglementaire.

plus loin, en instaurant des seuils sur les armes à fragments non-détectables, armes à laser aveuglantes, armes incendiaires, armes au phosphore blanc et armes à uranium appauvri. L'usage de ces armes est également régulé par des conventions et/ou législations.

2. **Une politique sur l'exclusion totale du charbon thermique** qui prévoit des seuils d'exclusion pour les entreprises impliquées dans la production de charbon thermique ou d'électricité produite à base de charbon, ainsi que celles qui développent de nouveaux projets de mines de charbon ou de production d'électricité à base de charbon. Ofi Invest Asset Management s'engage à arrêter totalement le financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques. En 2024, nous avons mis en conformité cette politique avec le référentiel du label ISR V3.
3. **Une politique sur le pétrole et le gaz.** Dans sa gestion obligataire, cette politique exclut les investissements sur des émetteurs du secteur impliqués dans la production et l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels et / ou dans des projets d'expansion ou d'exploration²⁶. Cette politique exclut également tout investissement sur les émetteurs qui développent de nouveaux terminaux d'export (liquéfaction) de GNL. Dans sa gestion en actions et titres convertibles, Ofi Invest Asset Management exclut tout nouvel investissement sur des émetteurs privés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à la production et à l'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels.²⁷
4. **Une politique sur le secteur du tabac** qui prévoit une exclusion des producteurs de tabac au 1^{er} euro du chiffre d'affaires, ainsi que les distributeurs générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans cette industrie et plus de 10% pour les fournisseurs et détaillants
5. **Une politique relative à la violation des principes du Pacte mondial et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :** Ofi Invest Asset Management a adopté une politique d'exclusion des émetteurs impliqués dans des controverses graves et/ou systémiques qui contreviennent à au moins un des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU et/ou conventions fondamentales de l'OIT et qui n'apportent pas de réponse appropriée pour y faire face.
6. **Une politique sur l'huile de palme** qui prévoit l'exclusion des entreprises qui contribuent potentiellement à la déforestation associée à la culture de palmier à huile en amont de la chaîne de valeur. Cette politique cible les producteurs ou distributeurs, dont au moins 5% du chiffre d'affaires provient d'activités directement liées à la culture de plantations, à la récolte de fruits permettant de produire des produits à base d'huile de palme, et/ou à la distribution de produits à base l'huile de palme (i.e huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée). De même, des seuils insuffisants de certifications des plantations peuvent conduire un émetteur à être exclu.
7. **Une politique sur les biocides et produits chimiques dangereux.** Cette politique prévoit l'exclusion de producteurs de biocides dont au moins 10% du chiffre d'affaires provient de la vente de ces substances et l'exclusion des producteurs de néonicotinoïdes au 1^{er} euro de chiffre d'affaires. Des actions d'engagement sont également prévues avec les fournisseurs de ces produits et avec des émetteurs faisant face à des controverses sévères liées à l'utilisation de ces substances ou autres produits chimiques dangereux.

²⁶ Des exceptions sont prévues pour les greenbonds, les filiales de groupe dédiées entièrement à la production d'énergies renouvelables ou entité rattachée à un émetteur exclu mais opérant dans un autre secteur d'activité.

²⁷ Cette politique s'applique à tous les fonds ouverts dont la gestion est assurée par Ofi Invest AM ou Ofi Invest Lux (hors OPC d'OPC), à l'exception des fonds Ofi Invest Actions Britannia et Objectif 2026 pour lesquels s'appliquent les exclusions relevant du périmètre réglementaire.

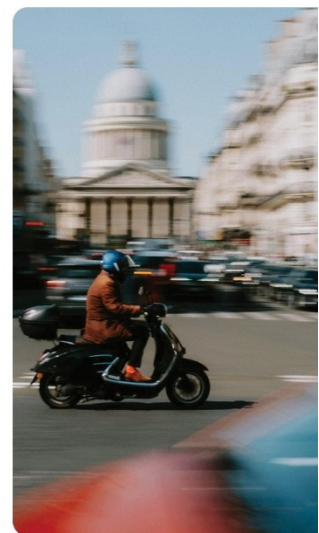
Pour plus de détails, nos politiques d'exclusion sont disponibles sur notre [site internet](#).

Exclusions spécifiques

Dans le cadre de nos solutions de gestion en fonds (dédiés et ouverts) ou mandat de gestion, nous avons également mis en place des exclusions spécifiques sur certaines activités ou secteurs en adéquation avec la politique d'investissement de nos clients (exemple : jeux, alcool, drogue, pornographie...).

CHAPITRE 5

→ *Taxonomie européenne* et combustibles fossiles



Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement.

Afin de déterminer l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie Européenne, Ofi Invest Asset Management se repose sur des données fournies par Sustainalytics qui a développé une méthodologie d'analyse permettant d'identifier la part du chiffre d'affaires éligible puis aligné des émetteurs.

MÉTHODOLOGIE : UNE APPROCHE EN TROIS ÉTAPES

1. L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la

Taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, d'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, de la transition vers une économie circulaire, de la prévention et contrôle de la pollution et de la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :

- Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs (NACE28 : Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) définis par la taxonomie verte européenne.
- Une fois les activités éligibles identifiées, certaines sont directement alignées et d'autres dites de transition requièrent l'utilisation de seuils techniques.

2. L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne. Cette analyse prend en considération la performance ESG de l'émetteur et les controverses liées au changement climatique, à la gestion des ressources en eaux, à la lutte contre la corruption, à l'économie circulaire et la gestion des déchets ou encore à la protection des écosystèmes.

3. L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales sur les Droits de l'Homme. Cette analyse se fait en tenant compte des politiques des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale et des controverses éventuelles sur ces sujets.

Ce n'est qu'à l'issue des trois étapes qu'un pourcentage d'alignement à la Taxonomie peut être déterminé. La part de l'encours éligible ou aligné s'obtient par multiplication de l'encours détenu et du pourcentage éligible ou aligné de l'émetteur. L'éligibilité et l'alignement sont mesurés sur le chiffre d'affaires des émetteurs analysés.

Le pourcentage d'alignement et d'éligibilité est calculé sur les émetteurs couverts, ainsi les émetteurs non évalués sont exclus du calcul.

I. Portefeuille d'OPC ouverts

Taxonomie européenne²⁸

En % d'actifs nets des émetteurs privés du portefeuille d'OPC ouverts

	Encours éligibles	Taux de couverture	Encours alignés	Taux de couverture
Portefeuille	34,30%	77,14%	10,53%	72,59%
Indice	35,42%	73,04%	12,64%	70,20%

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

II. Portefeuille global

Taxonomie européenne

En % d'actifs nets des émetteurs privés du portefeuille global

	Encours éligibles	Taux de couverture	Encours alignés	Taux de couverture
Portefeuille	36,90%	71,44%	13,38%	68,44%
Indice	35,42%	73,04%	12,64%	70,20%

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)

ENCOURS INVESTIS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES

Afin de déterminer l'exposition de son portefeuille aux énergies fossiles, Ofi Invest Asset Management utilise le PAI 4 – part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. L'utilisation de cet indicateur permet d'avoir une définition compatible avec la réglementation européenne.

Le PAI 4 est un point de donnée que nous obtenons du fournisseur de données Sustanalytics dont la définition est la suivante :

Une « entreprise active dans le secteur des combustibles fossiles » est une entreprise qui tire tout ou partie de ses revenus de l'exploration, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution – y compris le transport, le stockage et le commerce – de combustibles fossiles : sources d'énergie non renouvelables à base de carbone, telles que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole.

²⁸ Pour l'exercice de l'Article 29 LEC, à titre de comparaison l'indice utilisé ici est un indice crédit, l'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate mais qui n'est pas représentatif de la totalité de nos classes d'actifs.

Exposition du portefeuille d'OPC ouverts aux énergies fossiles

Énergie fossile	Exposition en euro	Exposition en % des émetteurs privés	Exposition de l'indice
Exposition au secteur des énergies fossiles (PAI 4.1)	1 615 591 629 €	4,35 %	7,97 %

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Exposition du portefeuille global aux énergies fossiles

Énergie fossile	Exposition en euro	Exposition en % des émetteurs privés	Exposition de l'indice
Exposition au secteur des énergies fossiles (PAI 4.1)	4 607 938 976,34 €	4,77 %	7,97 %

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Notre faible exposition à ce type d'émetteurs relativement à l'indice, prouve notre volonté de nous détacher de plus en plus des activités de production de pétrole et de gaz non-conventionnels ainsi que du charbon thermique.

Ofi Invest Asset Management peut investir dans des émetteurs qui sont associés au charbon mais qui sont en phase de transition. Une politique d'exclusion existe et détient des seuils d'exclusion. Outre les critères d'exclusion, une revue qualitative des plans de transition des émetteurs pourrait permettre de repêcher certaines valeurs quand ceux-ci sont jugés satisfaisants et crédibles. Néanmoins, en tout état de cause, ne pourront pas être repêchées les entreprises qui :

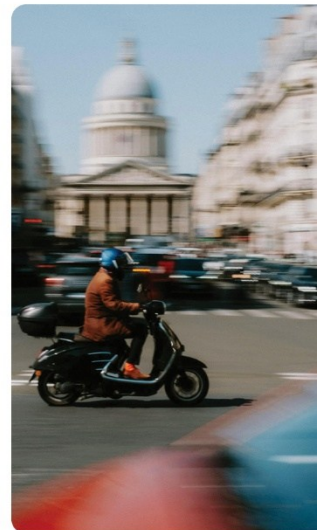
- Conduisent des projets d'expansion ;
- Adoptent des plans de sortie au-delà de 2030 ;
- Vendent des sites au lieu de les clôturer ;
- Ont des pratiques de lobbying contestables.

À titre d'exemple, Enel²⁹ figure sur la Global Coal Exit List mais ne figure pas sur la liste d'exclusion sur le charbon d'Ofi Invest Asset Management à date du présent rapport car son plan de sortie charbon correspond aux critères retenus par Ofi Invest Asset Management afin de récupérer des émetteurs. Enel n'a pas de projets d'expansion dans le charbon thermique et détient un plan de sortie du charbon à horizon 2027 qui a été jugé convaincant par l'analyse ESG (Ofi Invest Asset Management estime que les émetteurs ayant un plan de sortie charbon au-delà de 2030 ne permet pas le repêchage des émetteurs). Enel s'est fixé pour objectif de décarboner toute sa chaîne de valeur d'ici 2040, en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris (COP 21) visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. Pour y parvenir, Enel a établi une feuille de route avec des objectifs intermédiaires jusqu'en 2030, basés sur les niveaux de référence de 2017 et définis par l'initiative Science Based Targets (SBTi), suivant la trajectoire de 1,5 °C. L'entreprise s'engage notamment à produire 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2040, avec un objectif intermédiaire de 80 % de capacité renouvelable installée d'ici 2030, et à éliminer progressivement le charbon d'ici 2027.

²⁹ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

CHAPITRE 6

➔ *Stratégie d'alignement* à l'Accord de Paris



Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie climatique consiste à déterminer un objectif d'atténuation du changement climatique d'Ofi Invest Asset Management en précisant son processus d'élaboration, sa mise en œuvre et la manière dont elle sera suivie par les différentes instances de gouvernance. Cette démarche a pour but de mettre en place un suivi des réductions des émissions de CO₂ des fonds ouverts d'Ofi Invest Asset Management avec pour ambition un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris. Le suivi réalisé est présenté ci-après ainsi que le raisonnement qui a conduit à choisir les métriques en question et les indicateurs de suivi. In fine, cette démarche se veut évolutive, ce qui signifie qu'un plan d'amélioration est également présenté ainsi que les limites méthodologiques associés à cet exercice.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Afin de définir sa stratégie climatique, Ofi Invest Asset Management a utilisé comme cadre de référence le Target Setting Protocol de la NZAOA. La NZAOA a pour objectif d'orienter les investissements de ses adhérents (dont Aéma Groupe) vers un réchauffement limité à +1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour les actions et obligations d'entreprises privées, **le target setting protocol impose un objectif de réduction des émissions de GES a minima de 22% à horizon 2025, d'au moins 49% à horizon 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050³⁰**. Cet objectif est en ligne avec celui fixé par l'Union Européenne. A savoir, une volonté de réduire de 55% les émissions de GES entre 1990 et 2030.

PÉRIMÈTRE

Le suivi de la réduction des émissions de CO₂ cible les fonds ouverts d'Ofi Invest Asset Management car ce sont les portefeuilles sur lesquels la société de gestion exerce sa totale responsabilité et ses choix. En effet, les mandats et fonds dédiés dépendent des objectifs et contraintes fixés par les clients. Toutefois, les démarches climatiques sont présentées de manière systématique afin d'inciter les clients à les adopter. Les principaux mandants sont signataires des initiatives du type Net Zero Asset Owners, ce qui permet de prolonger la démarche climatique pour une part non négligeable des mandats.

Comme préconisé par les initiatives de type Net Zero, la démarche climatique couvre uniquement les émetteurs privés détenus en direct (actions et obligations d'entreprises privées). Cette approche s'explique en raison de la disponibilité de la donnée pour l'indicateur des émissions de CO₂ et est cohérente avec les préconisations des initiatives Net Zero. À ce stade, les obligations souveraines ne sont pas intégrées dans le périmètre des actifs soumis à l'objectif de réduction de GES. En effet, les marges de manœuvre sur l'exposition par pays sont encore trop limitées et les engagements avec un émetteur étatique très complexes voire quasi impossibles.

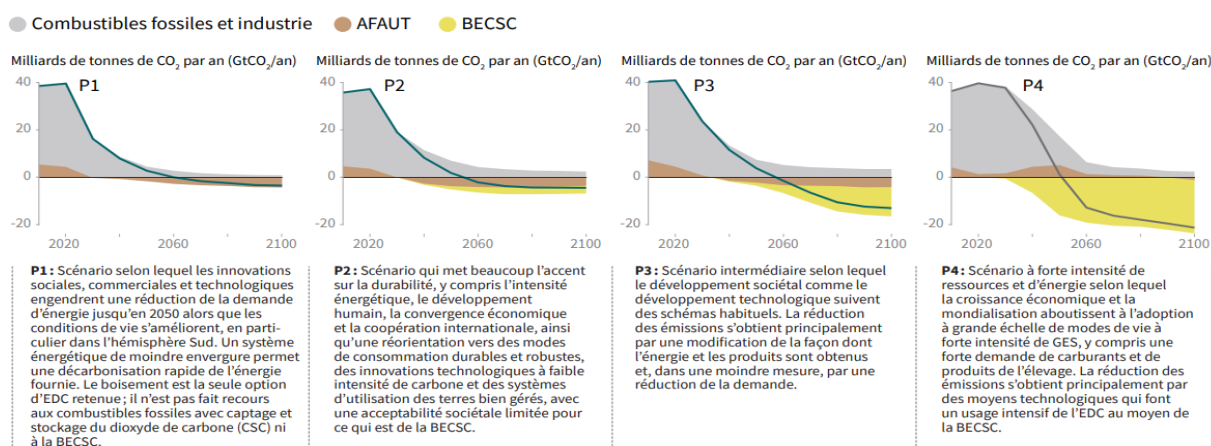
³⁰ <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/resources/target-setting-protocol-second-edition/>

SCÉNARIO SCIENTIFIQUE

En ligne avec les recommandations de l'institut de l'économie pour le climat (I4CE), un scénario de référence a été retenu pour mieux identifier les représentations plausibles de situations futures incertaines, mais aussi pour évaluer les futurs risques auxquels Ofi Invest Asset Management sera exposé à court, moyen et long terme. Ce scénario permet d'évaluer les risques et les opportunités liés à la transition vers une économie bas-carbone et de construire notre stratégie à partir d'un scénario robuste face aux incertitudes. Ofi Invest Asset Management a choisi **le scénario du GIEC³¹ 1,5 P2** construit, entre autres, à partir d'hypothèses sur l'évolution de la concentration des GES dans l'atmosphère. Ce scénario de changement climatique explore les possibles conséquences des activités humaines sur le système climatique. Ce scénario considère les solutions de capture et stockage des GES marginales (BECS ci-dessous) et repose principalement sur une baisse substantielle des émissions. A savoir, une réduction de moitié des émissions d'ici 2030 et une neutralité à horizon 2050.

Différentes stratégies d'atténuation peuvent permettre de réduire les émissions nettes qui seraient nécessaires pour concrétiser une trajectoire qui limite le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime. Toutes les trajectoires prévoient l'élimination du dioxyde de carbone (EDC), mais la quantité éliminée varie selon les trajectoires, tout comme les contributions relatives de la bioénergie avec captage et stockage du dioxyde de carbone (BECS) et les éliminations réalisées dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (AFAUT), ce qui a des incidences sur les émissions et plusieurs autres caractéristiques des trajectoires.

Détail des contributions aux émissions nettes mondiales de CO₂ pour quatre exemples de trajectoires modélisées



Source : GIEC, Réchauffement planétaire de 1,5°C, 2019

MESURE DE SUIVI

Pour le suivi, l'indicateur retenu est le pourcentage de réduction des émissions du portefeuille par million d'euros investi. Un indicateur en émissions semble essentiel pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique. En effet, il est traçable et il est possible de le vérifier auprès des entreprises détenues en portefeuille année après année. En ligne avec les scénarios du GIEC, l'ensemble des émissions émises par les entreprises de manière directe (scope 1), indirecte (scope 2) et à travers la chaîne de valeur (scope 3) sont prises en compte.

En cohérence avec les Accords de Paris, le scénario de référence sélectionné et les meilleures pratiques décrites par les coalitions Net Zero Alliance, Ofi Invest Asset Management s'engage sur une réduction des émissions par million d'euros investi de 50% à horizon 2030 et à progressivement atteindre un objectif "zéro émissions nettes"³² au plus tard à horizon 2050 sur le périmètre des fonds ouverts.

³¹ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

³² Le zéro émissions nettes signifie un équilibre entre tous les gaz à effet de serre, possible grâce à la réduction des émissions combinée à une compensation des émissions résiduelles.

CHOIX D'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**PÉRIMETRE**

Fonds ouverts sur lesquels la société de gestion exerce sa totale responsabilité et ses choix

INVESTISSEMENTS CONCERNÉS

Actions et obligations d'entreprises privées détenues en direct*

ANNEE DE RÉFÉRENCE

Fin 2020

MESURE DE SUIVI

Taux de réduction des émissions par M€ investi**
incluant les scopes 1, 2 et 3 estimés***

OBJECTIF DE SUIVI

-50% à horizon 2030 et «zéro émissions nettes»
au plus tard à horizon 2050

* La transparence des investissements réalisés sur les fonds multigestion n'est pas réalisée.

** Contrairement à un objectif en émissions absolues, un objectif en million d'euros investi permet de se prémunir contre des variations d'actif net significatives, tel que dans le cas d'un élargissement du périmètre, de souscriptions ou rachats ou une fusion.

*** Au vu du nombre significatif d'émetteurs ne déclarant pas leurs émissions de scope 3 sur l'ensemble des 15 segments du GHG Protocol, Ofi Invest AM se repose sur les émissions estimées de scope 3 fournies par MSCI. Cette approche permet de réduire le risque de sous-estimation des émissions.

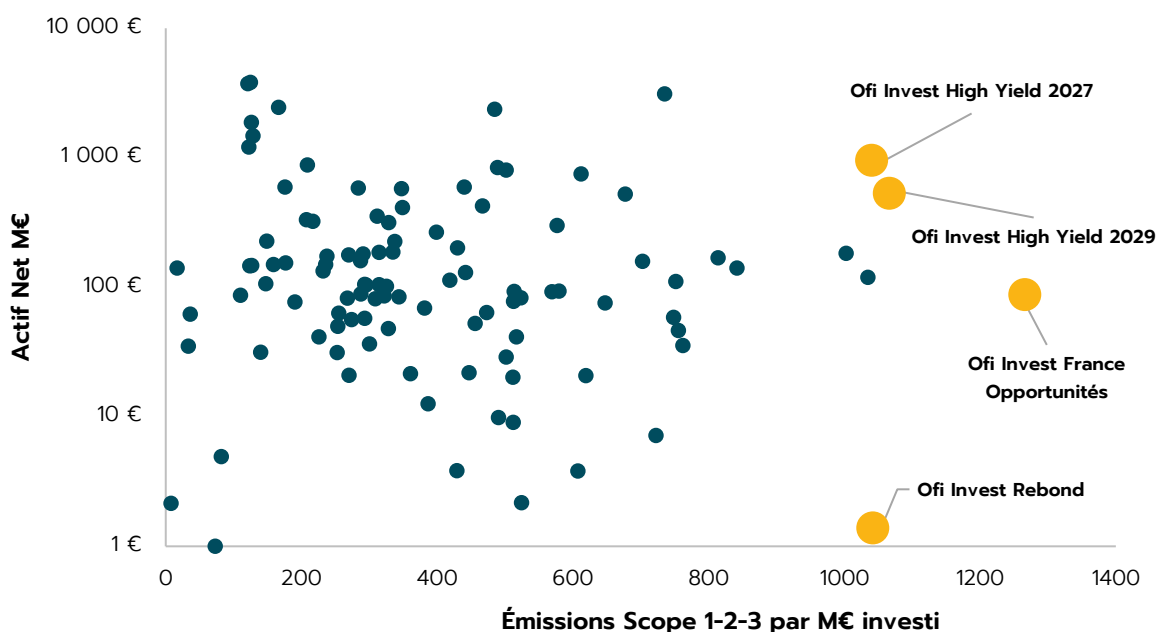
Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone

Ofi Invest Asset Management a réalisé des études à partir des indicateurs disponibles dans la société de gestion et collectés auprès des fournisseurs de données spécialisés. L'indicateur retenu correspond ainsi au pourcentage de réduction des émissions du portefeuille par million d'euros investi, avec un horizon fixé à 2030 et l'année 2021 prise comme année de référence. Conformément aux recommandations des initiatives de type Net Zero, cet indicateur couvre exclusivement les émetteurs privés détenus en direct, à savoir les actions et obligations d'entreprises privées. En cohérence avec les scénarios du GIEC, nous considérons qu'un indicateur exprimé en émissions, constitue un levier essentiel pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique. Cet indicateur présente en effet l'avantage d'être traçable et vérifiable dans le temps, permettant un suivi annuel auprès des entreprises détenues en portefeuille.

Afin de cartographier nos émissions par million d'euros investi, nous avons réalisé à fin 2024, une cartographie de nos fonds ouverts. Cette cartographie est illustrée par le graphique ci-dessous avec en abscisse les émissions par million d'euros investi sur les trois scopes et en ordonnée l'actif net investi sur des émetteurs privés. Comme mise en avant par les points de couleur violette, celle-ci met en avant une concentration des émissions sur un nombre limité de portefeuilles.

Fonds ouverts Ofi Invest AM les plus carbo-intensifs

Poche émetteurs privés des portefeuilles OPC ouverts



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Pour mettre en place les objectifs, quatre hypothèses sont faites pour les projections du portefeuille d'OPC ouverts Ofi Invest AM.

1. Nous présentons une projection des émissions de CO₂ de notre portefeuille en "Buy & Hold", sans rebalancements futurs.
2. Les projections présentées reposent sur la réalisation des objectifs de réduction des émissions de CO₂ des émetteurs. Ainsi, nous supposons que les émetteurs sont crédibles dans la réalisation des objectifs déclarés.
3. Les objectifs de réduction peuvent être linéarisés. Ainsi, nous supposons un taux de réduction annuel des émissions de CO₂ constant entre la date de début et de fin de l'objectif.
4. Nous considérons qu'un émetteur n'ayant pas déclaré d'objectif de réduction des émissions de CO₂ observera une croissance de ses émissions de 1% par an, soit une croissance cumulée de 9.37% des émissions entre 2021 et 2030.

Cet objectif de réduction des GES sera associé à un plan d'actions en faveur du climat pour atteindre ces objectifs accompagnés de délais de réalisation et d'un engagement de suivi des progrès au fil des années. Par exemple, si une entreprise ne réduit pas ses émissions plusieurs années de suite, nous serons obligés de revoir sa trajectoire et de la corriger à la baisse, ce qui aura pour conséquence de revoir la place du titre dans le portefeuille. Les indicateurs de suivi utilisés pour mesurer les impacts de chaque action sont accompagnés d'une explication du cadre méthodologique, des outils, hypothèses, et fournisseurs employés. Cela est réalisé afin de témoigner d'un changement effectif dans l'économie réelle (évaluation *ex post*).

NOTRE ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ

Historiquement, la projection des émissions de nos encours est basée essentiellement sur les objectifs de réduction des GES déclarés par les entreprises. Ces objectifs sont uniquement déclaratifs et ne font pas l'objet d'audit ni d'évaluation de la crédibilité des émetteurs à réussir leurs objectifs. Ainsi, nous nous sommes efforcés de travailler sur une mesure de crédibilité d'atteinte des objectifs par émetteur afin d'ajuster les projections. Cette mesure pourra être assimilée à une probabilité de réussite des plans de transition. Un groupe de travail interne a débuté en 2023 sur le sujet et une approche a abouti début 2024. Notre évaluation de la crédibilité repose sur :

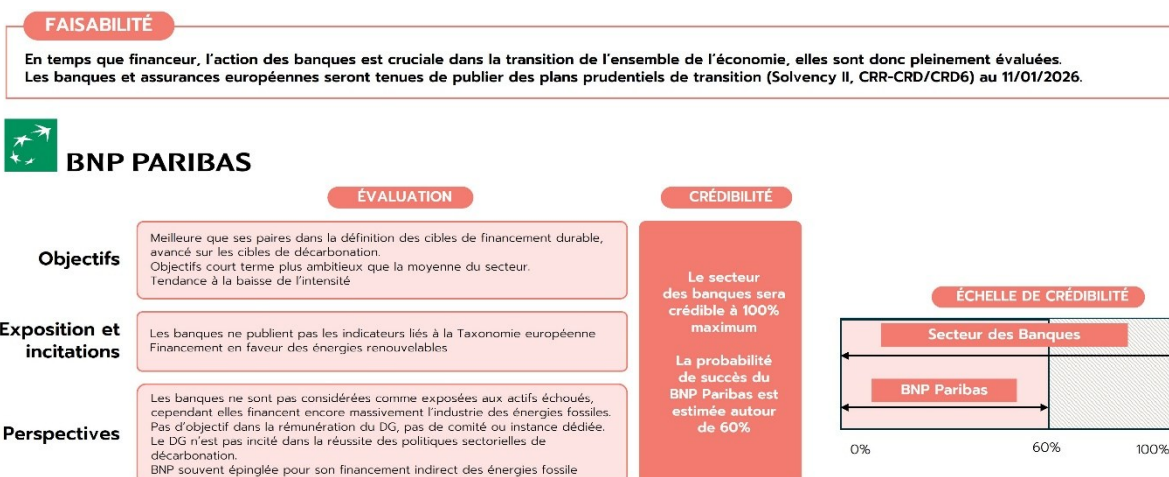
LA FAISABILITE, UN FACTEUR « TOP DOWN » ILLUSTRANT NOTRE VUE SECTORIELLE :

- Une évaluation qualitative de la capacité du secteur à transitionner
- Une identification des projets d'expansion et d'exploration des réserves fossiles

TROIS PILIERS LIES AUX PLANS DE TRANSITION, UNE APPROCHE « BOTTOM UP » ILLUSTRANT NOTRE VUE PAR EMETTEUR :

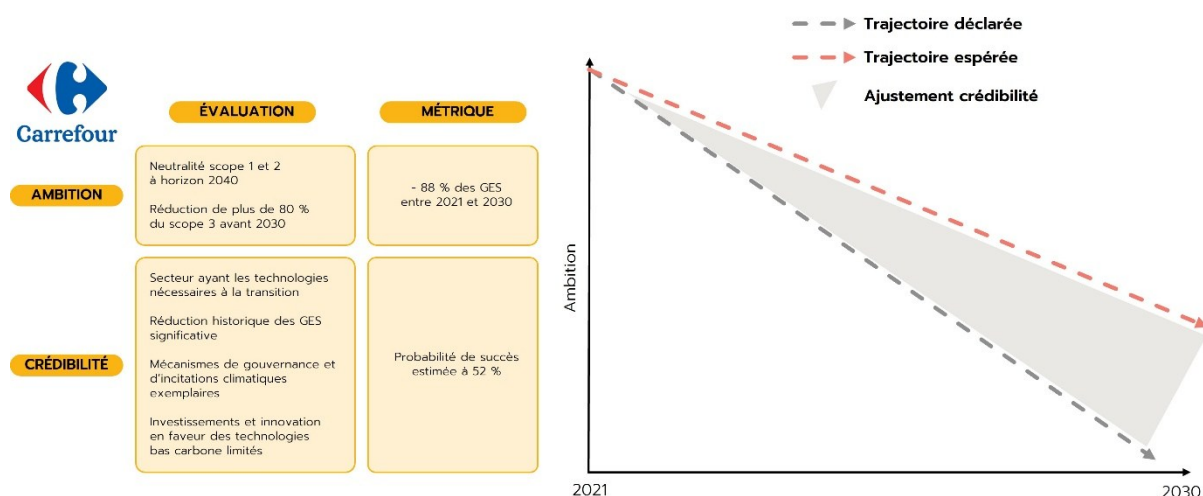
- Un pilier « suivi des objectifs » qui se base sur un examen approfondi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un émetteur, y compris ceux pour 2050 et les étapes intermédiaires. En parallèle, sont évalués la cohérence entre la trajectoire de l'émetteur et les objectifs climatiques énoncés dans l'Accord de Paris.
- Un pilier « Exposition et incitations » qui analyse la capacité de l'émetteur à exécuter une stratégie viable pour répondre aux ambitions climatiques, ce qui implique un examen minutieux des organes de direction, de leur composition et de leur engagement, ainsi que l'adaptation des opérations commerciales aux risques et aux opportunités découlant du plan de transition
- Un pilier « Perspectives » qui vise à fournir une vision nuancée de la manière dont les entreprises abordent les questions climatiques et favorisent un cadre d'évaluation normalisé et cohérent à travers une analyse des ressources prospectives déployées par l'émetteur qui englobe les allocations financières, les initiatives de développement technologique et l'adoption de technologies à faible émission de carbone

Ci-dessous une illustration de notre approche sur BNP Paribas³³, pour qui la crédibilité du plan de transition est estimée autour de 68 %.



³³ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

L'évaluation de la crédibilité est une méthodologie déployée dans nos systèmes d'informations, qui permet un ajustement des objectifs déclarés par les émetteurs et une intégration de cette mesure dans le pilotage des trajectoires climatiques des fonds.



Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres. Source : Ofi Invest Asset Management – MSCI au 31/12/2025

Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur

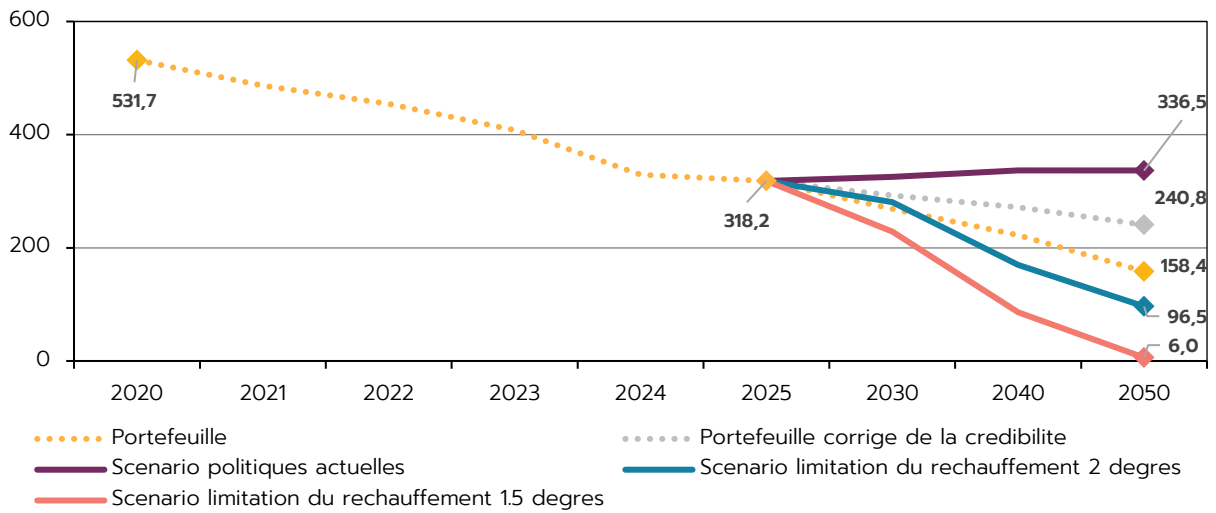
UN OBJECTIF QUALIFIÉ EN FAVEUR DU CLIMAT AU NIVEAU DU PORTEFEUILLE

Cet objectif de réduction des GES sera associé à un plan d'actions en faveur du climat pour atteindre ces objectifs accompagnés de délais de réalisation et d'un engagement de suivi des progrès au fil des années.

Pour éviter de sélectionner des valeurs favorables à la baisse des émissions, mais défavorables à l'économie réelle (investir dans les secteurs de la pharmaceutique au détriment des secteurs industriels par exemple), nous allons aussi piloter la contribution de l'entreprise et du secteur à la transition énergétique pour nous assurer un minimum de détention des entreprises qui contribuent à la transition écologique et énergétique de manière directe. Pour cela, nous suivons l'évolution de la part verte ainsi que l'éligibilité et l'alignement Taxonomique de nos investissements (Cf. sections V et VIII).

Périmètre portefeuille global - scopes 1 – 2 – 3

Teq CO₂ /M€ - Scope 1 - 2 - 3

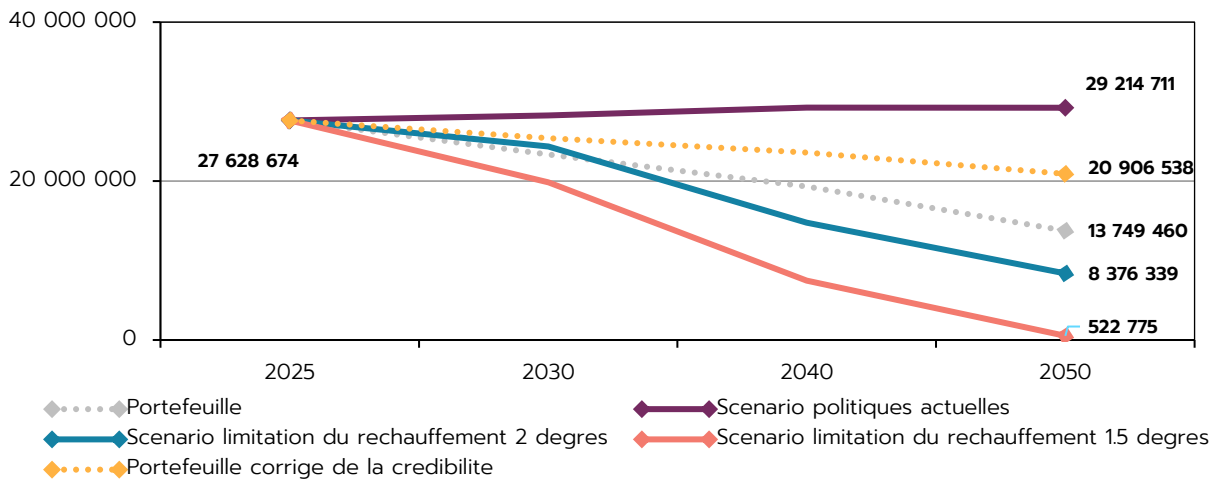


Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Ainsi la poche émetteurs privés du portefeuille global a déjà réalisé une diminution des émissions scopes 1, 2 et 3 de 40,15% depuis 2020 et projette à horizon 2030 une diminution de 49,43% par rapport au 31/12/2020.

Périmètre portefeuille global - scopes 1 – 2 – 3

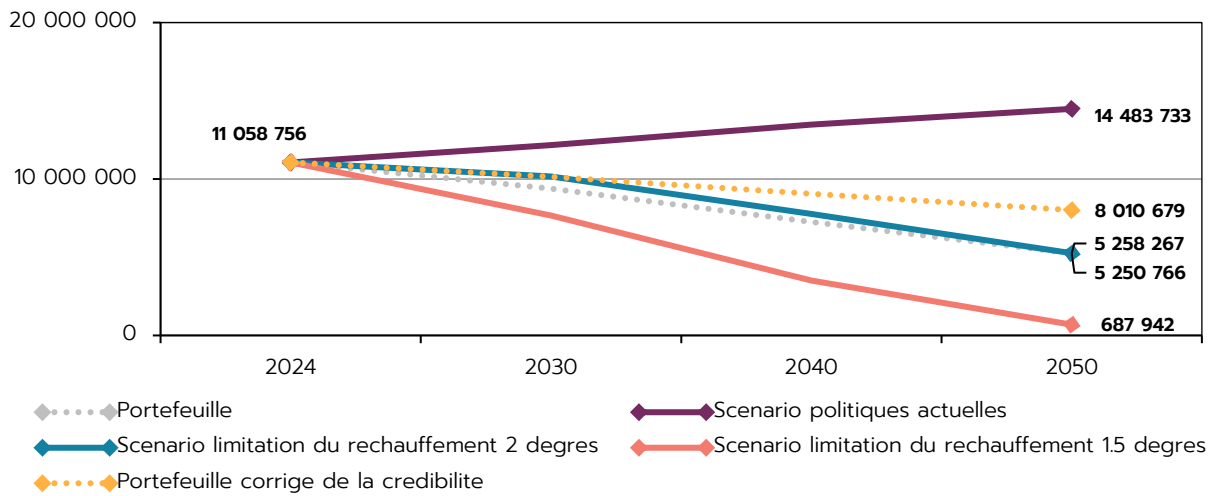
Teq CO₂ - Scope 1 - 2 - 3



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Périmètre portefeuille d'OPC ouverts - scopes 1 – 2 - 3

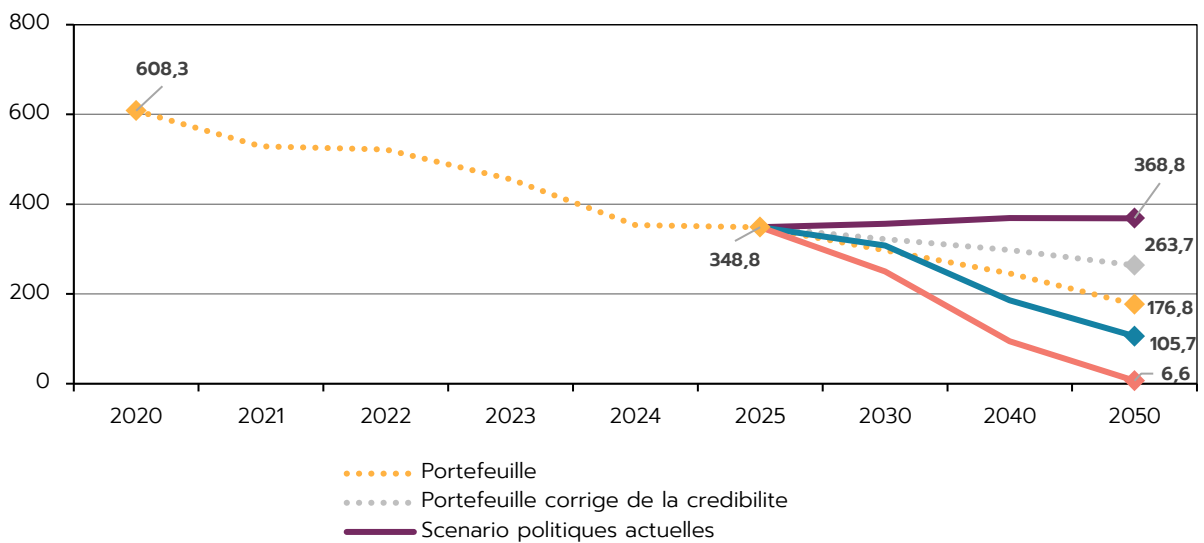
Teq CO₂ - Scope 1 - 2 - 3



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Périmètre portefeuille d'OPC ouverts - scopes 1 – 2 - 3

Teq CO₂ /M€ - Scope 1 - 2 - 3



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

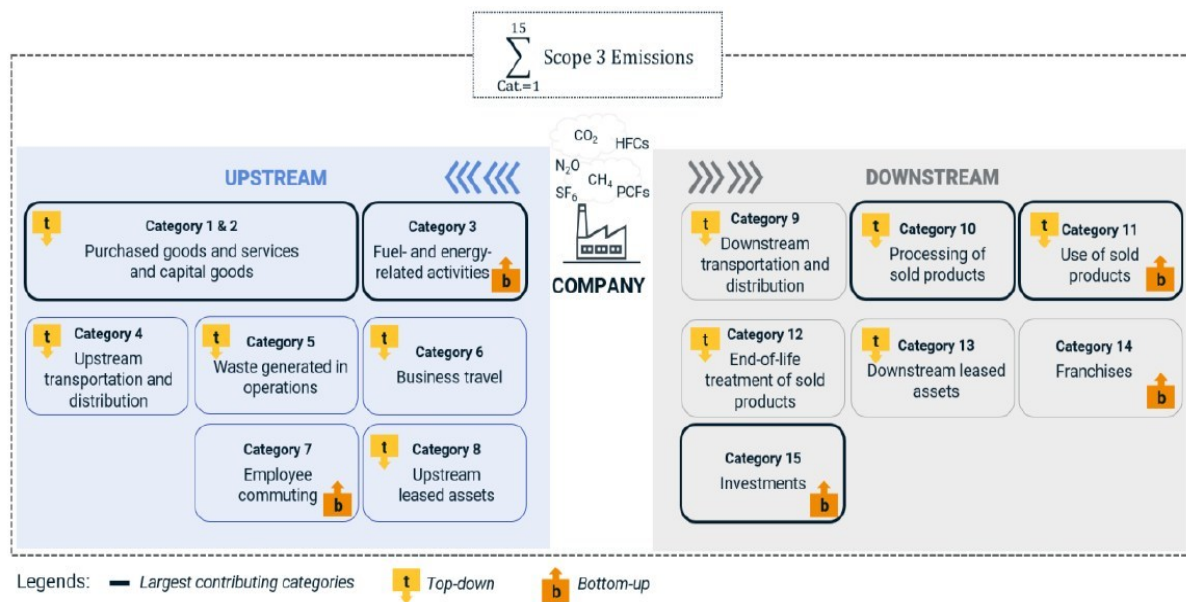
Ainsi la poche émetteurs privés du portefeuille d'OPC ouverts a déjà réalisé une diminution des émissions scopes 1, 2 et 3 de 51,13% depuis 2020 et projette à horizon 2030 une diminution de 59,62% par rapport au 31/12/2020.

Dans le cas où les objectifs fixés à horizon 2030 ne seraient pas atteints, Ofi Invest Asset Management ajustera ses choix d'investissement afin de réaligner les portefeuilles avec la trajectoire cible.

Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement

Les émissions de GES font partie intégrante des critères de notre méthodologie de notation ESG. Notre approche sectorielle basée sur la matérialité des enjeux fait que les secteurs les plus intenses en carbone ont une note ESG avec une pondération plus forte sur le pilier environnemental³⁴, lui-même largement constitué d'enjeux liés aux émissions de GES. En fonction du secteur, l'enjeu des émissions de GES est soit rattaché au processus de production pour les scopes 1 et 2, soit sur les parties amont/aval pour les secteurs où le scope 3 est le plus important. Le graphique ci-dessous reflète la pondération du pilier E dans la notation finale, ce qui montre que les secteurs ayant un impact important dans ce domaine auront un poids plus important.

Répartition par catégories d'émissions du Scope 3 en amont et en aval et approche de base du modèle d'estimation des émissions du Scope 3 de notre fournisseur MSCI



Note: This schema is based on the GHGP Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard (WRI and WBCSD 2011). Categories 1 and 2 have been merged as a single category for methodological reasons.

Source: MSCI ESG Research

³⁴ Se référer au graphique reprenant la moyenne des pondérations des piliers ESG dans la notation, par secteur ICB, présenté dans la 1^{ère} partie de ce rapport.

Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus couverte par ces politiques.

L'ensemble des fonds ouverts d'Ofi Invest AM applique nos politiques sectorielles charbon et pétrole et gaz. Nous incitons également nos mandants à intégrer nos politiques d'exclusion. Pour davantage d'information, se référer à nos politiques d'exclusion sectorielles Charbon et Pétrole et Gaz détaillées en section V. Nos politiques sont revues et renforcées régulièrement.

La sortie progressive des énergies fossiles a été initiée dès 2018 via l'exclusion des mines de charbon thermique dans notre politique d'investissement. Au cours des dernières années, nous avons sensiblement renforcé notre approche. L'objectif étant de ne plus financer le charbon thermique en 2030. Ainsi, nous nous sommes dotés d'une politique d'exclusion sectorielle selon les critères suivants :

- Entreprises qui détiennent des mines de charbon thermique à partir du 1^{er} euro de chiffre d'affaires
- Entreprise développant de nouveaux projets liés à l'extraction minière, à la génération d'énergie impliquant l'utilisation de charbon thermique, ainsi que les services associés (infrastructures, transports). Les nouveaux projets d'extraction comprenant à la fois du charbon thermique et du charbon métallurgique sont inclus.
- Entreprise dont la part de chiffre d'affaires liés au charbon thermique est égale ou supérieure à 5% du chiffre d'affaires
- Entreprises dont la part charbon thermique représente plus de 10% du mix énergétique
- Entreprises dont la puissance installée de centrales électriques au charbon dépasse 5 GW

Les seuils d'exclusion de notre politique sont ainsi plus restrictifs que ceux pratiqués dans le cadre de la liste GCEL d'Urgewald. Par conséquent, d'ici 2030, notre politique conduira à l'exclusion de l'ensemble des émetteurs figurant sur cette liste, qui représentent à eux seuls 90 % de la production mondiale de charbon thermique ainsi que des capacités de production d'électricité associées.

Pour nous préparer à cette échéance, les équipes d'investissement surveillent **les maturités des titres** en portefeuille et des achats pour ne pas s'exposer à des acteurs concernés sur ces activités au-delà de 2030.

Concernant le pétrole et gaz, nous avons arrêté tout nouvel investissement auprès d'entreprises dont :

- Plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non conventionnels
- La production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 5% de la production totale d'énergies fossiles.

De plus, Ofi Invest AM ne finance plus, au travers de nos fonds obligataires, les entreprises qui développent de nouveaux champs pétroliers et gaziers, ainsi que les développeurs de nouveaux projets de terminaux d'export GNL, en cohérence avec les recommandations de l'AIE du rapport « Net Zero by 2050 ». Nous avons souhaité garder notre investissement en actions pour permettre nos actions d'engagement tels que les dépôts de résolution et votes d'opposition. Un nouvel bilan devra être fait en 2027 sur cette politique. Cette stratégie répond à une stratégie nommée « Deny the debt and engage the equity » qui consiste à ne pas financer les dettes des entreprises du secteur pétrolier et gazier, mais à exercer nos droits en assemblée générale pour demander aux entreprises du secteur de prendre des engagements plus ambitieux dans le domaine du climat.

Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus

IDENTIFICATION DES LIMITES À L'EXERCICE D'ALIGNEMENT

I. Limites liées aux scénarios climatiques

Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de scénario consensuel au sein de la communauté d'investisseurs et que le scénario choisi, GIEC 1,5 P2, ne fournit pas d'indications sectorielles ni d'indications géographiques.

II. Limites liées à la stabilité des données GES

À ce stade, les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre, en particulier celles du scope 3, présentent un niveau de maturité inférieur à celui des scopes 1 et 2. Cette situation s'explique notamment par une hétérogénéité des périmètres de calcul, certaines entreprises ne déclarant qu'une partie des postes requis par le GHG Protocol, ainsi que par une forte dépendance aux estimations des fournisseurs de données tels que MSCI. Ces limitations méthodologiques induisent une volatilité accrue des données de scope 3, susceptible d'affecter la stabilité des analyses et des projections de trajectoires d'émissions.

Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre publiées par les entreprises, y compris pour les scopes 1 et 2, bien que souvent revues par des auditeurs externes, peuvent ne pas être totalement exhaustives ou homogènes. Il en résulte un risque d'augmentation apparente des émissions dans le temps, non pas liée à une dégradation de la performance climatique, mais à une amélioration progressive des pratiques de reporting et de couverture des données.

En outre, le scope 2 peut être calculé selon une approche « market-based » ou « location-based », ce qui peut générer des écarts significatifs dans l'évaluation des émissions et ainsi complexifier la comparabilité entre émetteurs.

Enfin, Ofi Invest Asset Management ne procède pas à un audit direct des données publiées par les entreprises. Néanmoins, une vérification de la qualité et de la cohérence des données fournies par les prestataires externes est réalisée.

La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Nous suivons de manière annuelle notre alignement à l'Accord de Paris dans le cadre du présent rapport LEC29³⁵. Par ailleurs, la donnée liée aux émissions de gaz à effet de serre issue de notre fournisseur de données extra-financières MSCI, est mise à jour quotidiennement dans nos outils de gestion.

Afin d'établir une gouvernance qui garantisse la transparence des objectifs climatiques, le suivi ainsi que l'évaluation du progrès sont présentés lors d'un Conseil d'Administration et d'un Comité de Finance Responsable. La Directrice des Recherches en Finance Responsable expose annuellement ces résultats lors d'un COMEX, permettant d'expliquer les sources de variations et mettre en avant les sociétés les plus contributrices de nos portefeuilles.

³⁵ Ce suivi quantitatif est présenté un peu plus haut dans cette partie du rapport.

Dans une logique d'amélioration continue, l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre intègre désormais un indicateur de crédibilité des plans de transition climatiques des émetteurs détenus en portefeuille. Ce paramètre permet d'ajuster les projections d'émissions en fonction du niveau de crédibilité des trajectoires annoncées par les entreprises, offrant ainsi une estimation plus prudente et réaliste des émissions associées aux investissements à horizon 2030 et 2050.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2026, cette évaluation de la crédibilité sera intégrée de manière systématique dans la gestion des fonds labellisés ISR, en cohérence avec les exigences de l'annexe 5 du référentiel du label.

III. Propositions d'élargissement du périmètre d'analyse à l'avenir

Des travaux sont en cours afin d'envisager un élargissement du périmètre d'analyse, notamment à travers l'intégration progressive de nouvelles classes d'actifs, telles que les obligations souveraines. À ce titre, un premier exercice de calcul des émissions « absolues » des émetteurs souverains a été réalisé selon l'approche décrite par le Target Setting Protocol de la NZAOA. Pour plus de détails sur cette méthodologie, veuillez-vous référer à l'Article 4 SFDR d'Ofi Invest AM sur la déclaration relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité.

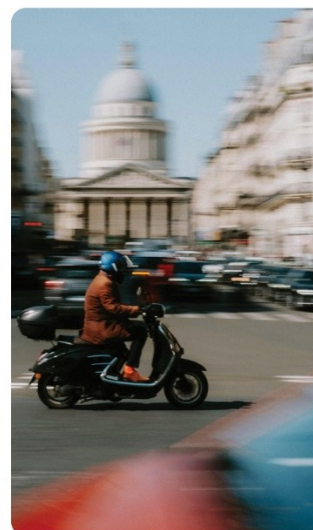
Démarches d'amélioration et mesures correctives

Ofi Invest AM met en place des démarches d'amélioration continues afin de progresser sur la prise en compte du changement climatique. En 2025, cinq axes de travail ont été identifiés.

1. Améliorer la qualité de donnée liée aux émissions
2. Mettre en place l'analyse des plans de transition dans les fonds ayant le label ISR
3. Converger les approches utilisées sur les OPC ouverts à connotation climatique
4. Continuer d'accompagner les mandants dans la mise en place d'objectifs de décarbonation
5. Aider les mandats à définir une trajectoire de réduction des émissions de CO₂.

CHAPITRE 7

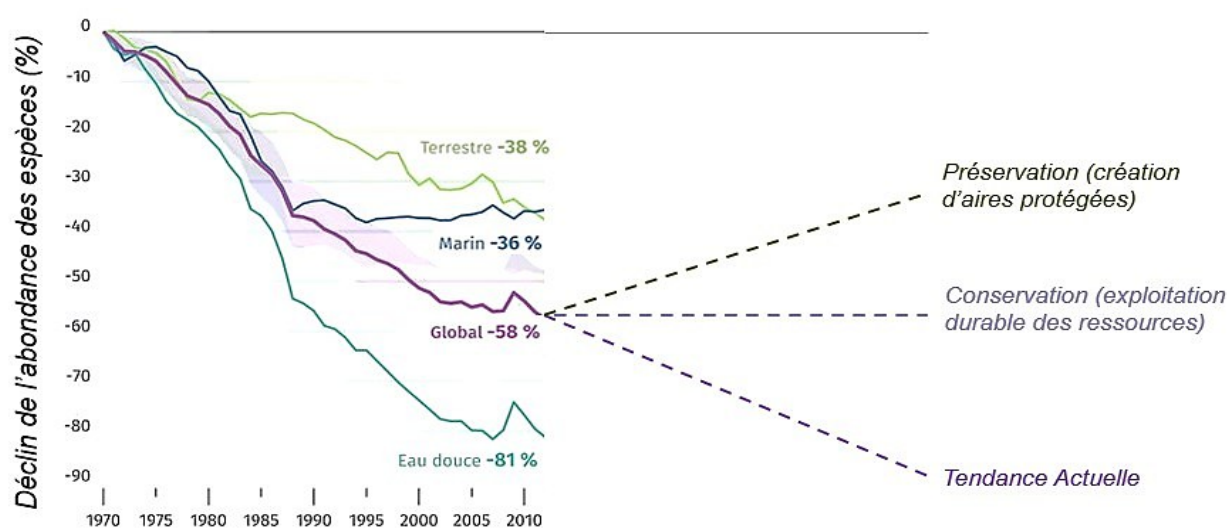
→ **Stratégie d'engagement** avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Éléments de contexte, définitions et cadres de référence

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux³⁶. La biodiversité représente la partie vivante de la Nature, qui elle, repose sur une notion plus large regroupant également des éléments non vivants tels que l'eau, les roches, etc.

La biodiversité connaît un déclin alarmant et sans précédent. Dans un rapport publié en 2019, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) soulignait qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction. Le GIEC³⁷ estime de son côté qu'entre 9% et 14% des espèces représentent un haut risque d'extinction dans le scénario de réchauffement climatique à +1,5 degré Celsius. Ce déclin met en péril un grand nombre d'écosystèmes et de services écosystémiques, essentiels à notre vie sur Terre et à notre prospérité. Ces services représentent les bénéfices offerts gratuitement aux sociétés humaines par les écosystèmes et sont de trois types : les services d'approvisionnement (fourniture des aliments nutritifs), de régulation et d'entretien (l'eau propre, la régulation des maladies et du climat et la pollinisation des cultures) et culturels. La préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature (notre capital naturel³⁸) est ainsi devenue une urgence planétaire au même titre que le changement climatique, les deux étant intimement liés.



Sources: Atelier de cartographie (Sciences Po, 2018) et rapport finance et biodiversité (FIR & Iceberg Data Lab, Septembre 2021, p. 22)

Au cours des dernières décennies, la préservation de la biodiversité s'est imposée comme un enjeu politique majeur à l'échelle internationale, européenne et nationale. Depuis les premières réflexions internationales des années 1980 jusqu'aux engagements les plus récents visant à enrayer l'érosion du vivant, restaurer les écosystèmes et réorienter les flux financiers, ces travaux ont progressivement donné lieu à un cadre stratégique structuré, fondé sur des objectifs communs et juridiquement reconnus.

Adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) constitue le socle international de référence en matière de biodiversité. Les développements ultérieurs, et en particulier l'adoption en 2022 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, s'inscrivent dans la continuité directe de cette Convention et en opérationnalisent les objectifs à travers

³⁶ [Qu'est-ce que la biodiversité ? \(ofb.gouv.fr\)](http://ofb.gouv.fr)

³⁷ Deuxième volet du 6^e rapport d'évaluation du GIEC

³⁸ Le capital naturel constitue une approche d'estimation de la valeur d'un écosystème

des cibles chiffrées et des horizons temporels explicites. À ce titre, adresser les objectifs et cibles du Cadre de Kunming-Montréal revient à répondre aux engagements de la Convention sur la diversité biologique au sens de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

À l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. Ofi Invest Asset Management est conscient du fait que la nature contribue de manière essentielle à la création de richesse, alors même que cette contribution demeure insuffisamment valorisée, voire parfois non reconnue. Le Forum économique mondial estime qu'environ la moitié de la production de richesse mondiale dépend des services écosystémiques et que près de 55 % du PIB mondial est exposé à des risques liés au déclin de la biodiversité. À ce titre, la perte de biodiversité et de capital naturel constitue un risque financier susceptible d'affecter durablement la valeur et la résilience des portefeuilles d'investissement. Identifier, mesurer et réduire les risques associés au déclin de la biodiversité constitue ainsi un enjeu sociétal et financier majeur pour Ofi Invest Asset Management.

Dans ce contexte, Ofi Invest inscrit sa démarche biodiversité dans une logique d'alignement avec les objectifs internationaux de long terme issus de la Convention sur la diversité biologique, tels qu'opérationnalisés par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et déclinés aux niveaux européen et national, notamment à travers le Pacte vert pour l'Europe et la Stratégie nationale biodiversité 2030. Cette approche permet de structurer la prise en compte des enjeux biodiversité de manière cohérente, progressive et traçable, en lien avec les attentes réglementaires de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Diagnostic : analyses des impacts et des dépendances du portefeuille

Pour l'identification des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, Ofi Invest Asset Management se repose sur une approche dite de double matérialité. La double matérialité permet de comprendre d'une part l'impact de l'entreprise sur l'écosystème (notre impact) et d'autre part l'impact d'une dégradation de l'écosystème sur l'entreprise (nos dépendances).

En termes d'éléments de mesure, Ofi Invest Asset Management a choisi de se reposer sur les deux indicateurs fournis par Carbon4 Finance :

L'INDICATEUR DE MESURE DE L'IMPACT EST LE « MEAN SPECIES ABUNDANCE » (MSA)

Le MSA repose sur les modèles EXIOBASE (<https://www.exiobase.eu/index.php>) et GLOBIO (<https://www.globio.info>) et exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Les valeurs vont de 0% à 100%, avec 100% représentant un écosystème intact non perturbé. Le MSA.km² est une unité de mesure représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA. L'impact d'1 MSA.km² est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km² d'un écosystème naturel non perturbé. Cette métrique peut être décomposée selon la perte en biodiversité dans les milieux aquatiques et terrestres, mais également selon l'horizon temporel, soit le stock (statique) ou le flux (dynamique).

Les résultats présents dans le tableau ci-dessous correspondent à la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA que finance Ofi Invest Asset Management à travers son portefeuille d'investissement d'OPC ouverts, au cours d'une année (*dynamic*), ainsi qu'au cumulé (*static*), dans les milieux aquatiques (uniquement en eau douce) et terrestre, par le biais de ses différents investissements.

MSA PPB* est un score normalisé qui permet d'agrèger les notions temporaires (statique et dynamique) et les milieux (aquatique et terrestre) des résultats des scores en MSA km². De plus, elle peut être

décomposée sur les cinq facteurs de pression responsables de l'érosion de la biodiversité selon l'IPBES (les changements d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes). En 2025, Carbon4 a fait évoluer la méthodologie en intégrant les sous-pressions écotoxicité terrestre et aquatique à présent intégrées dans la pression pollution.

3 892,5

MSA ppb* sur le portefeuille global

À ce jour, les espèces exotiques envahissantes ne sont pas reportées, nous sommes donc en mesure de calculer l'impact sur les quatre autres facteurs.

Score de biodiversité en MSA.km² sur les deux portefeuilles (global et OPC ouverts)

En MSA.km² sur les émetteurs privés

MILIEUX		PORTEFEUILLE GLOBAL	PORTEFEUILLE D'OPC OUVERTS	INDICE
AQUATIQUE	DYNAMIC	3,53	1,59	1,62
	STATIC	361,37	159,76	172,91
TERRESTRE	DYNAMIC	255,18	114,32	113,78
	STATIC	6 185,88	2 985,27	2 696,88

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Taux de couverture du score de biodiversité

% d'actifs nets des émetteurs privés

Portefeuille global	Portefeuille d'OPC ouverts	Indice
93,88 %	96,5 %	93,14 %

Source : BIA-GBS, Global Biodiversity Score 1.2.2, December 2025, C4F

Ainsi, Ofi Invest Asset Management finance des émetteurs ayant un impact cumulé (static) dans le milieu terrestre de 6 185,9 km² (portefeuille global) pour un facteur de 0% de MSA, soit un peu plus de 59 fois la taille de Paris (105,4km²) sur laquelle la biodiversité des espèces d'origine a complètement disparu.

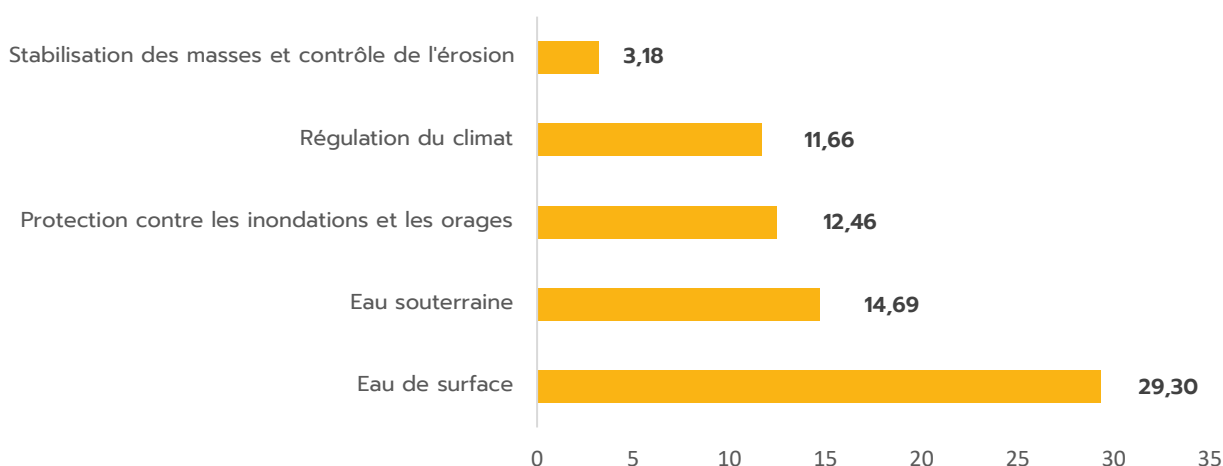
L'INDICATEUR DE MESURE DE LA DÉPENDANCE LIÉE À LA BIODIVERSITÉ EST LE « CRITICAL DEPENDANCY SCORE » (CDS)

Le CDS repose sur la méthodologie ENCORE et permet d'identifier la proportion des activités directes et indirectes en situation de dépendance critique liée à la biodiversité. Pour chaque activité de l'émetteur, Carbon4 Finance mesure sa dépendance sur les 21 services écosystémiques, la valeur sera comprise entre 0% et 100%. Dès lors qu'une des activités est dépendante à 80 % ou plus d'un des services écosystémiques, alors le score critique sera égal à 100%. A contrario, la dépendance critique est égale à 0% si aucune activité n'est supérieure à 80%. Au niveau émetteur, les dépendances critiques de l'activité sont agrégées au prorata du chiffre d'affaires de l'activité en question.

Pour chaque émetteur, une analyse des dépendances est faite de manière séparée sur la production et sur la chaîne d'approvisionnement.

Top 5 de la répartition des dépendances par service écosystémique

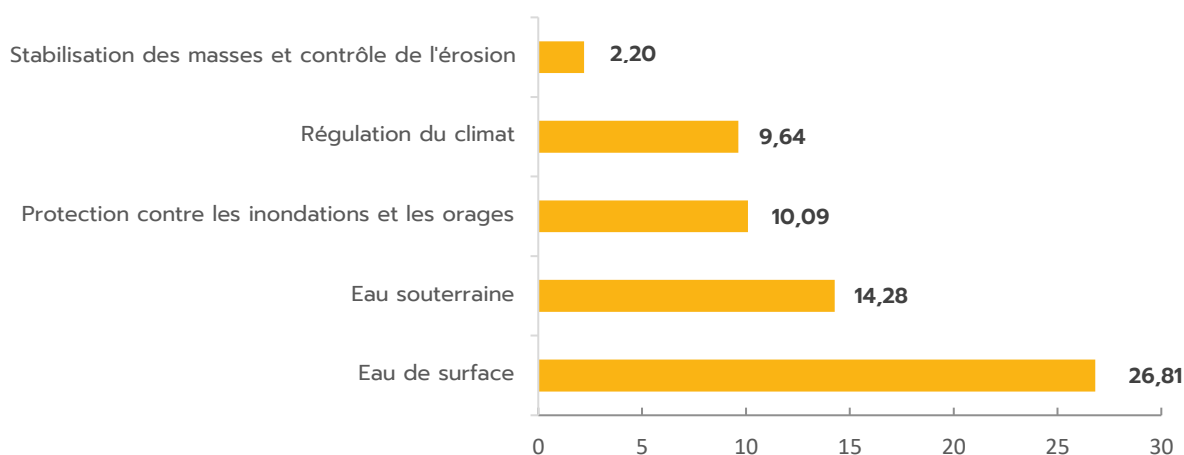
En % d'encours sur le portefeuille global



Source : Ofi Invest Asset Management et Carbon4 Finance, au 31/12/2025

Top 5 de la répartition des dépendances par service écosystémique

En % d'encours sur le portefeuille d'OPC ouverts



Source : Ofi Invest Asset Management et Carbon4 Finance, au 31/12/2025

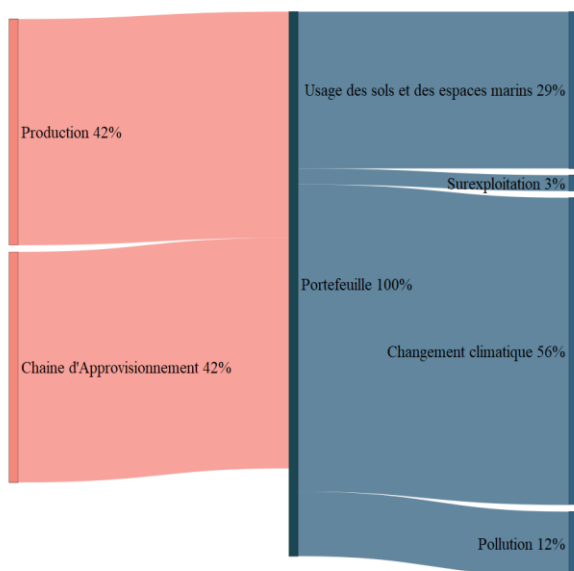
Les deux graphiques ci-dessus nous permettent d’observer sur le portefeuille global ainsi que sur le portefeuille d’OPC ouverts les 5 services écosystémiques les plus dépendants du portefeuille. Le service écosystémique dont le portefeuille global et le portefeuille d’OPC ouverts d’Ofi Invest Asset Management dépendent le plus sont ainsi l’eau (eau de surface et eau souterraine), suivie de la protection contre les inondations et les orages puis la régulation du climat.

La figure ci-dessous analyse les impacts et dépendances sous le prisme de la double matérialité. Sur le volet impact, une analyse est menée vis-à-vis des principales pressions identifiées par l’IPBES, qui ont un impact global sur les écosystèmes terrestres, d’eau douce et marins. A ce jour, le modèle que nous utilisons ne nous permet pas de quantifier le facteur espèces exotiques envahissantes ni l’impact sur les écosystèmes marins, qui représentent pourtant 71% de la surface du globe et 98% des habitats.

Niveau de dépendance et d’impact

Portefeuille global

En % d’émetteurs privés couverts



OPC ouverts

En % d’émetteurs privés couverts



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Nous constatons que 56% des impacts du portefeuille d’investissement sont liés au changement climatique, 29% au changement d’utilisation des sols, 12% à la pollution et 3% à la surexploitation des ressources biologiques.

Sur le volet dépendance, 42% de la chaîne d’approvisionnement et de la production du portefeuille d’investissement est en dépendance critique vis-à-vis des services écosystémiques.

Nous constatons que 59% des impacts du portefeuille d’investissement sont liés au changement climatique, 27% au changement d’utilisation des sols, 11% à la pollution et 3% à la surexploitation des ressources biologiques.

Sur le volet dépendance, 42% de la chaîne d’approvisionnement et 37% de la production du portefeuille d’investissement est en dépendance critique vis-à-vis des services écosystémiques.

Ainsi, dans le cas d'une érosion conséquente de la biodiversité, nous considérons que le risque financier peut être mesuré comme une perte potentielle de plus d'un quart de la production et de tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement des émetteurs détenus en portefeuille.

Ce risque financier s'explique principalement par une exposition aux secteurs comme l'immobilier et les industries sur la production. Concernant la partie chaîne d'approvisionnement, nous retrouvons les secteurs financiers et industriels comme les plus exposés dans notre portefeuille global.

Notre stratégie à date pour répondre aux objectifs internationaux et mesures d'alignement

À date, la stratégie d'Ofi Invest AM suit deux objectifs poursuivis par les cadres de référence mentionnés précédemment que sont :

1. L'atténuation des impacts négatifs d'une part
2. La promotion des activités vertueuses et des projets de transition dans le cadre de ses investissements et de sa gestion des risques, d'autre part.

Plus précisément, sur la base des cibles énoncées par l'accord cadre Kunming Montréal, nous avons la capacité d'agir à ce stade sur les cibles 7, 8, 10, 14, 15 et 19.

CIBLE 7 : LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

- En excluant de nos portefeuilles les entreprises produisant des produits ou substances particulièrement polluants ou nuisibles aux écosystèmes ainsi qu'à la faune et la flore, tels que les biocides et les néonicotinoïdes
- En analysant les pratiques des entreprises en matière de prévention des pollutions et de rejets toxiques et en opérant un suivi

CIBLE 8 : LA MINIMISATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- En évaluant les impacts de nos portefeuilles et en adoptant des trajectoires de décarbonation (Cf. section climat)
- En pilotant, la trajectoire décarbonation et politique de transition des entreprises en portefeuilles
- En adoptant des politiques sectorielles sur les secteurs les plus carbo-intenses (charbon, pétrole et gaz)

CIBLE 10 : GARANTIR LA GESTION DURABLE DE TOUS LES ESPACES

- En excluant de nos portefeuilles les entreprises contribuant à la déforestation via la production d'huile de palme
- En dialoguant avec les entreprises sur leurs pratiques en matière de prévention de la déforestation et en les sensibilisant aux enjeux liés à l'huile de palme

CIBLE 14 : L'INTÉGRATION DES VALEURS DE BIODIVERSITÉ DANS LES PROCESSUS DE DÉCISIONS

- En menant des campagnes de sensibilisation et de formation au sein de la société de gestion, notamment auprès des organes de direction et du personnel ainsi qu'auprès de ses clients, comme expliqué ci-dessous dans la section Gouvernance et moyens en place liés à cette thématique
- En appliquant des exclusions sectorielles (huile de palme et biocides) à tous les fonds ouverts de la société de gestion pour prévenir l'absence d'impacts nuisibles de façon généralisée et en proposant ces exclusions à nos clients dans le cadre des mandats et fonds dédiés
- En enrichissant notre gamme de fonds thématiques d'un fonds sur la biodiversité

CIBLE 15 : IMPACT ET DEPENDANCES DES ENTREPRISES

- En menant dans un premier temps des études d'impacts sur les facteurs de pressions au sein des portefeuilles et en identifiant les risques liés aux entreprises investies au sein des portefeuilles

CIBLE 19 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

- Via le lancement d'un fonds thématique dédié à la biodiversité

La gouvernance et moyens en place pour adresser les enjeux liés à la biodiversité

Il convient de noter que les moyens alloués pour mener cette stratégie auront vocation à s'enrichir au fil du temps au fur et à mesure que nos connaissances sur les sujets et les outils à notre disposition s'affineront.

GOVERNANCE

À date, deux équipes traitent principalement des enjeux liés à la biodiversité au sein de la société de gestion.

I. L'équipe ESG

Au sein de cette équipe, des analystes qualitatifs et quantitatifs travaillent de concert et de façon complémentaire sur ces sujets. Chacune des deux équipes dispose d'un référent expert sur les questions thématiques. Selon leur nature, les travaux de l'équipe peuvent être revus par différentes instances, direction de la conformité, direction des risques.

L'équipe est chargée de sensibiliser, former et accompagner les différents services (Direction, gestion, développement commercial, ingénierie, produits, service clients, etc.) sur les sujets liés à l'ESG et la biodiversité, ainsi que les clients le cas échéant.

En 2025, les membres de l'équipe ont dispensé des formations sur les enjeux liés à la Biodiversité à l'ensemble des gérants et analystes. Des formations ont également été dispensées aux clients. L'objectif de ces formations était de poser le cadre et les concepts autour de la biodiversité, mais aussi de comprendre les risques que représentent ces enjeux pour les investisseurs et pour les assureurs.

L'analyste ESG expert sur la biodiversité et la personne en charge des Risques ESG ont également dispensé 2 formations de Fresque de la Biodiversité en 2025.

II. L'équipe de gestion des risques

Les enjeux liés à la biodiversité sont traités au sein de la Direction des Risques d'investissement et intégrés dans la gestion des risques. Une experte des risques de durabilité, climat et biodiversité travaille en collaboration avec les autres gestionnaires des risques financiers sur l'intégration de cet enjeu dans le cadre de la gestion des risques financiers. Par ailleurs, elle présente chaque mois en comité des risques les impacts et dépendances des différents portefeuilles, ainsi que les résultats des stress tests biodiversité.

NOS OUTILS

Les données dont nous disposons proviennent de différents fournisseurs.

- MSCI sur les sujets ESG liés à la perte de biodiversité et à sa préservation (biodiversité, rejets toxiques, impacts liés à l'eau, impacts liés aux déchets, etc.) et pour construire les listes d'exclusion sectorielles sur les biocides et l'huile de palme
- MSCI et Reprisk sur le suivi des controverses
- Carbon 4 pour les données liées à la mesure d'empreinte (MSA) et aux dépendances basée sur les analyses sectorielles d'ENCORE
- ENCORE pour identifier la matérialité des impacts sectorielles et le suivi des risques liés à la biodiversité
- ForestIQ pour le suivi des risques liés à la déforestation
- Sustainalytics pour les données sur les PAI, la taxonomie

L'intégration de la biodiversité dans les politiques d'investissement et de financements

QUELS LEVIERS ?

Pour intégrer au mieux les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité et l'enrayement de ses pertes, nous utilisons les leviers suivants :

I. La notation des émetteurs

Dans la notation ESG, certains enjeux sont plus matériels que d'autres en fonction de l'activité de l'entreprise. En effet, notre méthodologie de notation propriétaire intègre les enjeux liés à la biodiversité et nous permet de mesurer les potentiels impacts des émetteurs sur la préservation ou non de la biodiversité. Nous analysons les politiques mises en place sur la gestion de l'eau, l'utilisation des sols, les préventions réalisées contre les pollutions ou la gestion des déchets toxique, par exemple. Des notes faibles sur ces enjeux sont donc des signaux d'alerte.

De plus, dans le cadre de notre Fonds thématique biodiversité nous avons développé une notation propriétaire d'analyse des émetteurs sous l'angle spécifique des enjeux liés à la biodiversité.

L'analyse des performances des émetteurs sur ces thématiques est un des moyens qui, bien que non suffisant à lui seul, aide à adresser en partie les cibles 7, 8 et 10 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité.

II. Le suivi des controverses auxquelles font face les émetteurs investissables

Les événements liés aux enjeux précités (pollution des sols, de l'eau, de l'air, catastrophes environnementales liées à l'activité des entreprises, dégradation des écosystèmes, etc.) sont autant d'événements qui sont suivis par notre équipe ESG de façon hebdomadaire³⁹.

Le suivi des controverses des émetteurs sur ces thématiques est un des moyens qui, bien que non suffisant à lui seul, aide à adresser en partie les cibles 1, 2, 3, 7, 8, 14 et 15 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité.

³⁹ Pour plus de détails sur notre méthodologie d'analyse des controverses, veuillez-vous référer à la page 23.

III. Les politiques d'exclusion sectorielles liées aux enjeux de déforestation et de pollution

Ofi Invest AM a souhaité adopter deux politiques visant des secteurs portant atteintes à la biodiversité, l'une visant la thématique de la déforestation et de la surexploitation des ressources concerne les producteurs et négociants d'huile de palme, la seconde, porte sur la pollution notamment des sols, pollution maritime et aérienne, visant les biocides et produits chimiques dangereux.

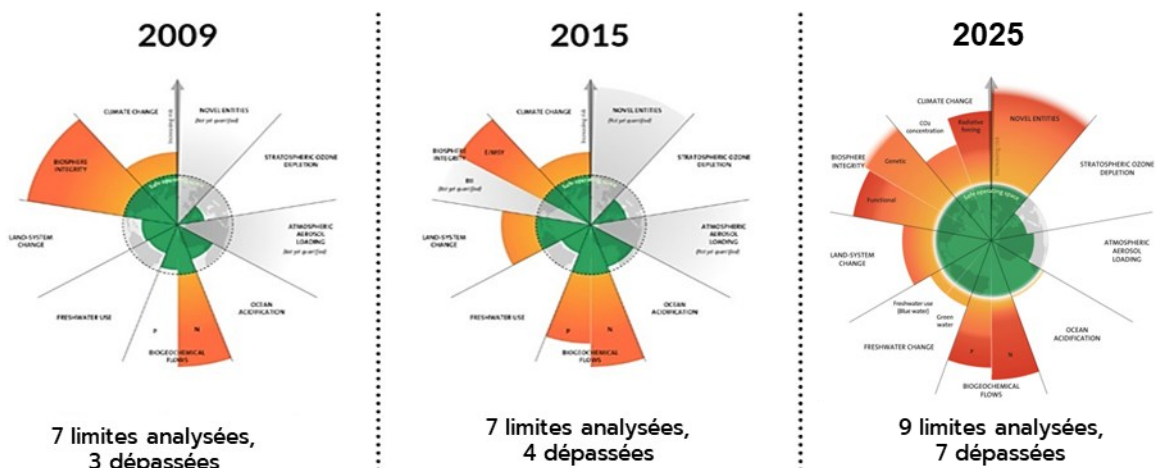
Le politique sur l'Huile de palme, adoptée fin 2022, prévoit l'exclusion de producteurs ou distributeurs, dont au moins 5% du chiffre d'affaires provient d'activités directement liées à la culture de plantations, à la récolte de fruits permettant de produire des produits à base d'huile de palme, et / ou à la distribution de produits à base l'huile de palme (i.e huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée). De même des seuils insuffisants de certifications responsables (RSPO) des plantations peuvent conduire un émetteur à être exclu.

La politique sur les biocides et produits chimiques dangereux, adoptée début 2024, prévoit une exclusion des producteurs de néonicotinoïdes à partir du 1€ de chiffre d'affaires, une exclusion des producteurs de biocides qui réalisent au moins 10% de chiffre d'affaires avec ces produits nuisibles tant pour l'environnement, la faune et la flore, que pour la santé humaine. Des engagements sont également prévus avec les entreprises faisant l'objet de controverses sévères liées à des rejets de produits chimiques dangereux et substances toxiques.

Ces démarches d'exclusion et engagement sont un des moyens qui aident à adresser en partie les cibles 7, 8, 10, 14 et 15 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité.

IV. Les mesures d'impact et d'empreinte et le suivi d'indicateurs

Bien que les cadres méthodologiques soient instables et que les mesures demeurent volatiles et imprécises, Ofi Invest AM se doit de construire une approche permettant de comprendre l'alignement de son portefeuille d'investissement au regard de la biodiversité. A ce jour, le concept des limites planétaires proposé par le Stockholm Resilience Center a été mis en avant lors de la COP15 et semble être devenu la norme. Cette approche permet un suivi des pressions exercées de l'humanité susceptibles de menacer la stabilité des écosystèmes. Selon les experts⁴⁰, six des neuf limites planétaires sont dépassées, et ainsi le risque de déstabiliser l'environnement planétaire de manière irréversible a augmenté de manière significative ces dernières années. Depuis ces travaux, une nouvelle limite planétaire a été franchie en juin 2025, relative à l'acidification des océans.



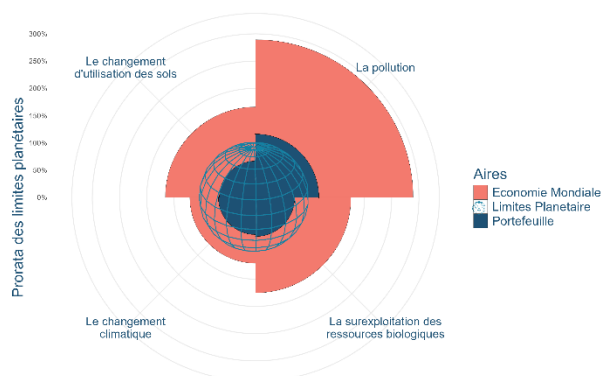
Source : Azote for Stockholm Resilience Centre, 2025

⁴⁰ Richardson, K., Steffen, W., Lucht, W., Bendtsen, J., Cornell, S. E., Donges, J. F., ... & Rockström, J. (2023). Earth beyond six of nine planetary boundaries. *Science Advances*, 9(37). DOI:10.1126/sciadv.adh2458

Afin de faire le lien avec les objectifs internationaux de long terme, Ofi Invest AM a développé un cadre d'analyse qui s'inspire des travaux du Stockholm Resilience Center. Ce cadre permet de transposer les limites planétaires au niveau d'un portefeuille et de suivre l'alignement vis-à-vis des quatre pressions majeures identifiées par l'IPBES. Le graphique ci-dessous fait état du portefeuille d'investissement par rapport aux limites planétaires adaptées aux pressions IPBES et une comparaison par rapport à l'économie mondiale.

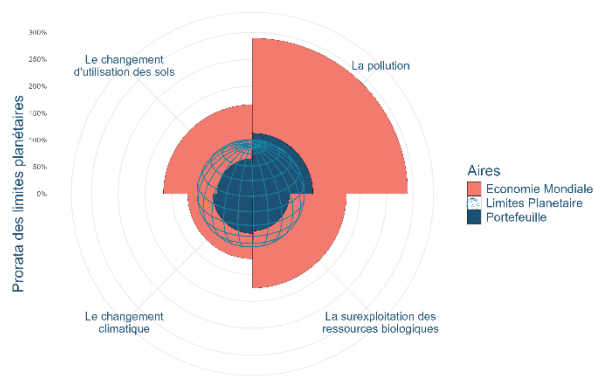
Exposition du portefeuille global aux pressions IPBES

En % des limites planétaires adaptées aux pressions



Exposition du portefeuille d'OPC ouverts aux pressions IPBES

En % des limites planétaires adaptées aux pressions



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Le portefeuille d'investissement est significativement en dessous des limites planétaires vis-à-vis du changement climatique (68%), du changement d'utilisation des sols (67%) et de la surexploitation des ressources biologiques (72%) mais dépasse les limites planétaires pour ce qui est de la pollution (116%).

Le portefeuille d'investissement est significativement en dessous des limites planétaires vis-à-vis du changement climatique (74%), du changement d'utilisation des sols (66%) et de la surexploitation des ressources biologiques (69%) mais dépasse les limites planétaires pour ce qui est de la pollution (113%).

LIMITES PLANÉTAIRES ET MESURE DE L'ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE - MÉTHODOLOGIE

Afin de définir les limites planétaires et mesurer l'alignement des portefeuilles, Ofi Invest AM déploie une approche en quatre étapes. Celle-ci consiste à rapprocher deux cadres scientifiques : les travaux du Stockholm Resilience Centre et l'évaluation de l'impact négatif via la métrique MSA ppb* fournie par Carbon4 Finance.

I. Retraitement des données fournies par Carbon4 Finance

Un nombre limité de données s'écartent fortement du reste de l'échantillon, moins de 5%, ayant pour conséquence de surestimer les limites planétaires. Ainsi, nous mettons en place un contrôle de qualité de la donnée du MSA ppb* par million d'euros investi. Dans cette approche, nous remplaçons les données non cohérentes par la valeur du 95% percentile de la distribution.

II. Création d'un indice représentatif de l'économie mondiale

Afin de déterminer les pressions de l'économie mondiale, nous reconstruisons un indice représentatif. Étant donné que les indices financiers permettent de tenir compte des perspectives économiques (attente des investisseurs) et non l'état actuel (création de surplus économique), nous pondérons les émetteurs selon une approche « fair share ». Cette pondération repose sur (1) les contributions au PIB de chaque pays, provenant de la Banque Mondiale, et (2) la contribution de l'émetteur à la somme des chiffres d'affaires par pays. Ensuite, nous calculons le MSAppb* par million d'euros investi de l'indice sur les quatre pressions.

III. Déterminer les limites planétaires

Pour cela, une correspondance est réalisée entre les mesures de dépassement fournies par le Stockholm Resilience Center et les pressions évaluées par Carbon4 Finance. En retraitant le MSAppb* par million d'euros investi de l'indice par les dépassements, nous obtenons les limites planétaires sur les quatre pressions.

IV. Évaluer le positionnement du portefeuille et l'économie mondiale

Le MSAppb* par million d'euros investi par pression est calculé sur le portefeuille d'investissement. Les expositions aux pressions de l'indice représentatif et du portefeuille sont ensuite rebasées par rapport aux limites planétaires afin d'exprimer les dépassements au prorata des limites.

APPROCHE CONTRIBUTION

LANCEMENT D'UN FONDS BIODIVERSITÉ

En novembre 2023, Ofi Invest AM a lancé le fonds Global Fund - Ofi Invest Biodiversity Global Equity, qui investit dans des entreprises internationales engagées dans la réduction de leurs impacts négatifs sur la biodiversité et/ou proposant des solutions pour sa préservation. Nous avons souhaité développer un modèle propriétaire afin de sélectionner les entreprises qui gèrent le mieux leurs impacts négatifs (en se concentrant sur celles dont l'impact sur la biodiversité est fort) et qui ont vocation à progresser selon la trajectoire fixée, et ce, au sein d'un cadre objectif.

Ce modèle d'analyse propriétaire est fondé sur des travaux scientifiques de référence (IPBES, SBTN, ENCORE) et basé sur 70 indicateurs couvrant les cinq pressions majeures sur la biodiversité.

L'évaluation repose sur six piliers : les cinq premiers mesurent la gestion des impacts négatifs (par pression IPBES) à travers la gouvernance, les objectifs déclarés et les progrès réalisés, en tenant compte du niveau d'exposition sectorielle à la biodiversité. Aucun secteur n'est exclu a priori ; chaque entreprise est analysée en fonction de la pression associée à son activité et classée selon un score propriétaire. Le dernier pilier valorise les sociétés générant un chiffre d'affaires significatif dans des activités contribuant à la conservation ou à la restauration des écosystèmes, telles que les énergies alternatives, la prévention de la pollution ou la gestion durable de l'eau. Les entreprises affichant les meilleurs scores, c'est-à-dire celles démontrant une gestion solide et mesurable de leurs impacts, sont éligibles au portefeuille.

Les limites des approches adoptées/améliorations

QUALITÉ ET ACCÈS AUX DONNÉES

La disponibilité et la qualité des données des entreprises sur la biodiversité restent limitées, malgré les progrès apportés par les premières années de mise en œuvre de la CSRD⁴¹ et l'adoption généralisée de la double matérialité, qui ont permis un reporting plus structuré sur les enjeux matériels. Une stratégie robuste en matière de biodiversité de l'investisseur ne pourra s'appuyer que sur des données fiables et une quantité suffisante. L'introduction de la norme ESRS E4⁴² dédiée à la biodiversité marque une avancée importante, mais elle demeure exigeante, avec un niveau d'information que certaines entreprises ont encore du mal à fournir, en particulier lorsqu'il s'agit de suivre leurs chaînes d'approvisionnement.

Les cadres volontaires comme la TNFD⁴³ continuent d'aider à organiser les démarches et à clarifier les attentes, tandis que les travaux de correspondance entre TNFD et ESRS facilitent progressivement l'harmonisation des pratiques. Cependant, le débat politique autour de la complexité du reporting a conduit, fin 2025, à l'adoption de la directive Omnibus, qui allège certaines obligations et relève les seuils d'application. Une partie des entreprises initialement concernées sont désormais sorties du périmètre, ce qui pourrait ralentir la production de données comparables sur la biodiversité à court terme.

Dans ce contexte, il reste difficile d'évaluer de manière systématique des plans de transition vers des pratiques vertueuses de protection de la nature et des écosystèmes. Néanmoins, l'évolution du cadre réglementaire et des standards volontaires continue d'améliorer progressivement l'intégration des risques et impacts et de soutenir la construction des cartographies sectoriels et géographiques plus précis.

DÉMARCHES D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

À ce jour, n'a pu être réalisée l'action suivante :

- La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité

Bien qu'il n'y ait pas d'objectif chiffré lié à la biodiversité, Ofi Invest AM s'engage à suivre les impacts de son portefeuille décomposé sur les quatre pressions de l'IPBES et l'alignement de ces impacts vis-à-vis des limites planétaires⁴⁴. Ces mesures permettent d'adresser en partie les cibles 14 et 15 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité. Dans un futur proche, une trajectoire d'alignement pourrait être fixée avec pour objectif de s'inscrire dans les limites planétaires afin contribuer à la réduction des pressions exercées par le portefeuille d'investissement. L'émergence de cadres méthodologiques, tels que celui de SBTN, devraient nous permettre d'étoffer notre stratégie d'alignement à long terme et de nous éclairer dans la fixation de cibles quantitatives. En effet, ces cadres permettront d'identifier les émetteurs d'un plan de transition crédible et mettre en avant un scénario prospectif.

⁴¹ Corporate Sustainability Reporting Directive UE 2022/2464, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32022L2464>

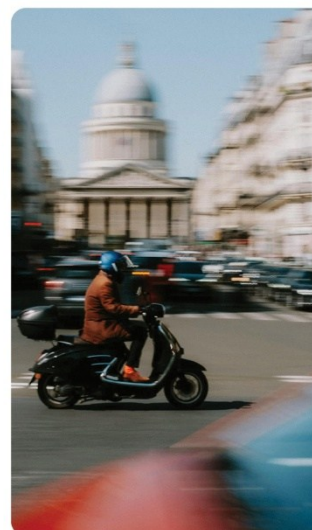
⁴² European Sustainability Reporting Standards

⁴³ Taskforce on Nature-related Financial Disclosure

⁴⁴ En cohérence avec le graphique présenté dans la sous-section « d. Les mesures d'impact et d'empreinte et le suivi d'indicateurs ».

CHAPITRE 8

→ *Gestion des risques* ESG



Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière.

Selon la définition de la réglementation européenne (SFDR⁴⁵), par « risque en matière de durabilité », on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Dans un premier temps, les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement au travers des critères ESG et des politiques d'exclusion appliqués. Les risques de responsabilité sont suivis et gérés par la gestion des controverses menée par l'équipe ESG.

Le suivi des contraintes ISR/ESG est assuré par la Direction des Opérations. L'ensemble des restrictions d'investissements liées à l'ESG sont paramétrés et suivies en Pré et Post Trade dans le système Front Office d'Ofi Invest AM. Cela comprend les politiques internes sur les thématiques ESG qui prennent la forme de listes d'exclusion, les méthodologies ESG (amélioration de note, Best-In-Class, Best-In-Universe), les règles de couvertures prévues dans les prospectus et RTS des fonds, ainsi que le suivi des indicateurs de Label ISR pour les fonds labellisés. L'ensemble de ces suivis est automatisé, et le gérant de portefeuille se retrouverait bloqué au moment de la saisie de son ordre dans le cas où ce dernier ne respecterait pas l'un des engagements ou contraintes précédemment évoqués. En second niveau, le contrôle interne effectue des contrôles périodiques dans le but de s'assurer du bon respect de ces processus.

La Direction des Risques d'Investissement évalue les risques de durabilité liés aux investissements. Ces risques font l'objet d'un suivi formalisé dans le cadre du Comité des Risques d'Investissement qui se tient mensuellement.

Parmi les mesures de risque déployées, la Direction des Risques d'Investissement capture la concentration des risques de durabilité au niveau du portefeuille à travers une cartographie des risques extra-financiers intégrant également des indicateurs liés aux exigences réglementaires.

En complément de cette approche, des suivis spécifiques et approfondis sont réalisés sur deux thématiques : les risques climatiques et les risques liés à la biodiversité.

La Direction des Risques d'Investissement continue de développer de nouvelles méthodologies et outils afin de mesurer les potentiels impacts financiers de ces risques extra-financiers sur les portefeuilles d'investissement.

⁴⁵

Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend pour chacun des risques une caractérisation, une segmentation, une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, une explicitation des critères utilisés.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES ESG

L'objectif de cette cartographie est de réaliser un contrôle de deuxième niveau, d'identifier d'éventuelle concentration de risque de durabilité dans les portefeuilles et de s'assurer qu'ils sont gérés de façon cohérente par rapport à nos engagements clients.

Cette cartographie permet d'identifier les risques de durabilité potentiels au niveau de portefeuille. Elle vise à couvrir les grandes thématiques E, S et G, notamment les indicateurs liés à l'environnement (ITR, stress hydrique, émissions et déchets toxiques, biodiversité et utilisation des sols), au social pour mesurer le climat social des entreprises dans les portefeuilles (risque de santé et sécurité, développement du capital humain), au sociétal (sécurité et qualité de produits, chaîne d'approvisionnement et normes de travail), à la gouvernance (éthique des affaires, transparence fiscale, gouvernance d'entreprise,...), et au risque de controverse des émetteurs. Des seuils d'alertes par secteur ont été intégrés. Cette cartographie des risques est indépendante du système d'évaluation de l'équipe ISR, afin d'avoir un système d'analyse et d'apporter un second niveau de contrôle.

Les risques ESG sont analysés de manière transversale sur l'ensemble des secteurs économiques, en tenant compte des différences de matérialité et des spécificités géographiques propres à chaque secteur.

En 2025, la Direction des Risques a également développé une analyse ESG spécifique pour le fonds Ofi Invest Green Bonds Euro, centrée sur les risques réglementaires et les risques liés aux projets financés, afin de s'assurer de leur conformité effective et de la robustesse environnementale des projets sous-jacents.

SUIVI DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

Les risques physiques et les risques de transition liés aux sujets de climat et de la biodiversité font aussi l'objet d'une évaluation. Les risques physiques sont définis comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique et la perte de la biodiversité. Les risques de transition sont définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique.

FOCUS RISQUES CLIMATIQUES

Les deux typologies de risques climatiques suivies au sein d'Ofi Invest AM sont les risques de transition (risques politiques, risques de marché, risques technologiques, risques de réputation, risques de responsabilité) et les risques physiques. On distingue les risques aigus (les risques à court terme) résultant d'un événement ponctuel et les risques chroniques (risques à long terme) résultant de changements des conditions environnementales. L'évaluation des risques climatiques physiques s'appuie sur le secteur d'activité et la zone géographique de chaque entreprise, prend en considération, selon le scénario climatique retenu, plusieurs phénomènes climatiques tels que le froid extrême, la chaleur

extrême, les inondations côtières, les tempêtes, les fortes précipitations, les tempêtes de neige, les cyclones.

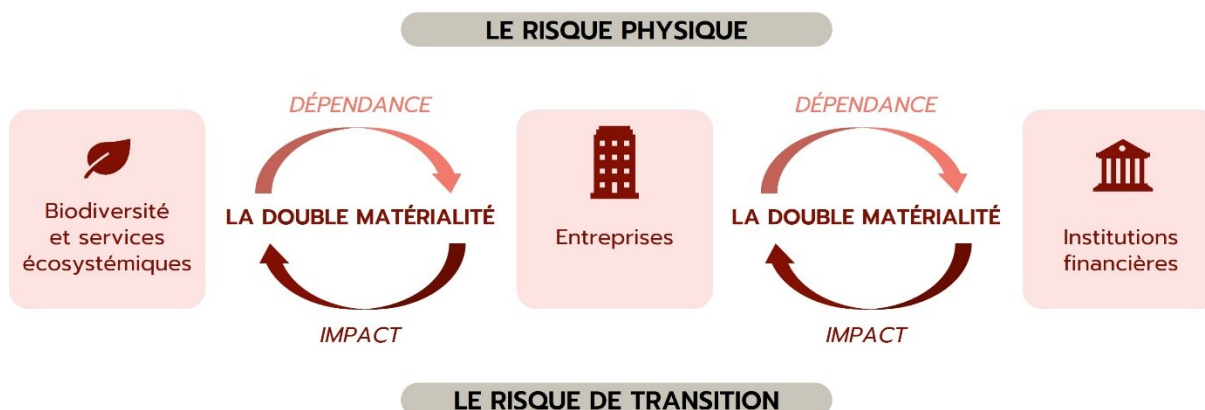
Les risques climatiques sont suivis grâce à des indicateurs MSCI, l'un des principaux indicateurs étant la VaR climatique. Elle mesure les implications financières possibles des risques et opportunités liés au climat. L'objectif de cette métrique est d'estimer l'impact spécifique par scénario de la transition et des impacts des risques physiques. Les indicateurs utilisés sont la VaR climatique pour les risques physiques (qui permet de décomposer les risques physiques aigus et chroniques), pour les risques de transition et les opportunités liées à la transition, et la VaR climatique agrégée (risques physiques + risque de transition + opportunités en transition).

Afin d'affiner l'évaluation des risques de transition, nous avons mis en place un stress test (test de résistance) de taxe carbone qui évalue la sensibilité de nos portefeuilles à l'effet d'annonce d'une taxe carbone au niveau européen. L'objectif est d'estimer les pertes potentielles relatives de nos fonds actions (émetteur par émetteur) en cas d'apparition d'une taxe sur le carbone.

FOCUS RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ/NATURE

Les risques liés à la biodiversité intègrent une notion de double matérialité, c'est-à-dire que les actifs gérés ont un impact sur l'environnement extérieur mais inversement, la qualité de celui-ci en termes de biodiversité a aussi un impact aussi sur les actifs gérés. On parle d'impacts et de dépendances.

Les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques, tandis que les risques de transition et de responsabilité résultent plutôt d'impacts sur la biodiversité.



En ce qui concerne les dépendances, les entreprises dans nos portefeuilles d'investissement peuvent être vulnérables à des modifications significatives de fonctionnement des services écosystémiques. « Ainsi, sans action correctrice, cette dépendance va se traduire au fur et à mesure de l'accroissement de la pression sous-jacente exercée par la modification de l'état de biodiversité par une mise en danger du modèle économique de l'entreprise et donc un risque « classique » pour la valeur financière de l'investissement »⁴⁶.

⁴⁶ ADEME Guide Biodiversité 2024, p.46

« Les impacts peuvent se traduire à terme par des pénalités, qu'elles soient issues de réglementations de plus en plus contraignantes, de campagnes défavorables, ou de la survenance de modifications des conditions naturelles qui feront jouer les dépendances, autant d'éléments qui pèseront sur la profitabilité de l'entreprise investie et donc de la valeur de l'investissement pour l'institution financière. »⁴⁷.

Ces analyses⁴⁸ visent à identifier et prioriser les risques liés à la biodiversité. L'analyse de dépendances est menée avec l'outil externe ENCORE qui nous permet d'identifier les risques liés à la nature auxquels sont exposées les entreprises dont les titres sont détenus dans nos portefeuilles d'investissement. L'outil basé sur ENCORE, mis à jour en 2024 (avec notamment l'intégration de la nouvelle version ENCORE) nous montre comment les différents niveaux de l'économie dépendent de la nature. Cette nouvelle version de l'outil permet à Ofi Invest AM d'évaluer les dépendances de 271 activités économiques aux services écosystémiques selon 5 niveaux de dépendances. Les dépendances sont mesurées sur la base d'une échelle allant de très faible (VL) à très forte (VH) et tiennent compte de deux facteurs : le degré de perturbation des processus de production si le service écosystémique venait à disparaître et les pertes financières attendues qui en découleraient.

Le premier objectif de nos évaluations était d'identifier les services écosystémiques sur lesquels les niveaux de dépendances sont fortes ou très fortes au niveau de nos portefeuilles. Les services écosystémiques liés à l'eau, l'eau de surface et l'eau souterraine ressortent comme les plus grandes dépendances de nos portefeuilles. La deuxième approche utilisée par la Direction des Risques d'Investissement est l'exposition (% de nos portefeuilles) de nos fonds aux secteurs qui sont fortement ou très fortement dépendants à au moins un service écosystémique.

Une des limites importantes de cette analyse est que les indicateurs portent uniquement sur les secteurs et pas sur les émetteurs. Les données géographiques ainsi que les mesures d'atténuation du risque ne sont donc pas intégrées. Ainsi, l'analyse est aujourd'hui limitée aux opérations directes et n'intègre pas la chaîne de valeur.

Par ailleurs, nous avons mis en place et réalisé un stress test spécifique concernant le risque de transition lié à la biodiversité sur le périmètre de nos portefeuilles. Celui-ci évalue l'impact sur nos portefeuilles de la mise en place d'une mesure de compensation/de re-naturalisation obligatoire pour les entreprises.

Aujourd'hui, la plus grande limitation liée aux mesures de risques liés à la biodiversité est la disponibilité de données de géolocalisation. Les risques identifiés et mesurés sont donc à ce stade les risques bruts et n'intègrent pas la matérialité liée à la localisation ni la gestion de ces risques par les entreprises.

En 2025, la Direction des Risques a mené une première analyse de l'exposition des portefeuilles aux risques liés à la déforestation, un enjeu majeur au croisement du climat et de la biodiversité. Une méthodologie et un outil dédiés ont été développés à partir des données Forest IQ afin d'évaluer trois dimensions clés : l'exposition des entreprises aux matières premières à risque, la matérialité financière de ces activités, et la performance de leurs engagements et actions visant à éliminer la déforestation dans leurs chaînes d'approvisionnement. Cette analyse couvre 11 produits identifiées comme moteurs principaux de la déforestation mondiale : huile de palme, soja, bœuf, cuir, bois, pâte à papier, caoutchouc naturel, cacao, café, or et charbon. À partir de 2026, ces indicateurs et cette méthodologie seront intégrés dans nos analyses ESG régulières.

⁴⁷ ADEME Guide Biodiversité 2024, p.46

⁴⁸ Analyses réalisées par l'équipe de gestion des risques sur base de la donnée ENCORE.

Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre lui-même est revu annuellement et de façon ad-hoc en cas d'utilisation de nouvelles méthodologies ou données liées aux risques de durabilité.

Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

Dans le cadre de la réglementation SFDR, nous avons accompagné nos clients dans la transformation de leurs mandats ou fonds dédiés en Article 8. Ceci permet la mise en place de process ESG robustes comme des listes d'exclusions ainsi que l'intégration ESG permettant ainsi de réduire l'exposition aux risques ESG de leur portefeuille. De plus, nous proposons systématiquement notre approche climatique à nos clients afin d'atténuer le risque climatique de leurs investissements. Depuis 2024, la quasi-totalité de nos fonds ouverts se sont dotés d'une politique climatique ambitieuse, à horizon 2030.

Pour les risques climatiques, le pilotage des émissions de CO₂ décrit dans la section VI du présent document est suivi de manière annuelle dans le Comité de Finance Responsable, dans le cadre du pilotage de PAI.

La Direction des Risques d'Investissement met en œuvre un plan d'action visant à identifier son exposition aux principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce plan repose sur le renforcement progressif des outils d'identification et de suivi des risques ESG ainsi que sur leur intégration opérationnelle dans les processus d'investissement. La Direction des Risques d'Investissement développe notamment des méthodologies permettant d'intégrer les risques climatiques – physiques et de transition – dans la construction et le pilotage des portefeuilles, afin d'orienter les allocations vers des trajectoires plus résilientes. Ce dispositif s'accompagne d'analyses thématiques ciblées, notamment sur le climat, la biodiversité et la déforestation, destinées à guider les décisions d'investissement et à limiter l'exposition aux zones et activités les plus sensibles.

Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques

Afin d'évaluer et de suivre l'impact financier des risques climatiques, Ofi Invest AM utilise la VaR Climatique (CVaR), développée par notre fournisseur de données MSCI, qui est elle-même basée sur les différents scénarios définis par Network for Greening the Financial System (NGFS) Phase 4. L'objectif des scénarios NGFS est d'avoir un point de départ pour les banques centrales et les institutions financières pour standardiser les analyses de scénarios des risques climatiques. Cette mesure prospective de VaR Climatique (CVaR) permet de déterminer de manière quantitative l'impact du changement climatique sur la valorisation des instruments détenus dans un portefeuille d'investissement. La mesure développée par MSCI évalue cet impact sur les titres et émetteurs selon différents scénarios d'évolution du climat et suivant les deux types de risques ci-dessous :

- Ceux dits de transition, comprenant les risques liés notamment à la réglementation ainsi que les opportunités technologiques développées par les entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille ;
- Ceux dits physiques qui sont induits par le changement climatique, tel que les impacts causés par les phénomènes météorologiques extrêmes.

L'objectif de cette métrique est au final d'estimer l'impact spécifique par scénario de transition climatique et les impacts de la matérialisation des risques physiques sur les portefeuilles d'investissement gérés par Ofi Invest AM.

Sur le périmètre des titres d'entreprise :

Pour les analyses des portefeuilles, nous avons retenus 3 scénarios NGFS Phase 4 :

- 1.5° Net Zero 2050 (Orderly)
- 2° Delayed Transition (Disorderly)
- 3° Nationally Determined Contributions

Le scénario « Ordonné » (Orderly) suppose que les politiques climatiques sont introduites assez tôt et deviennent progressivement plus strictes. Les risques physiques sont maîtrisés. Le scénario de 1.5° Net Zero ordonné anticipe un réchauffement climatique limité et aligné aux engagements de l'accord de Paris à l'horizon de 2050. Le scénario de 2° Delayed Transition désordonnée (Disorderly) suppose que les politiques climatiques ainsi que les actions pour limiter le réchauffement arrivent tardivement, pas avant 2030, et sont divergentes selon les pays et secteurs. Le scénario de 3° Nationally Determined Contributions suppose que les actions et efforts sont insuffisants pour stopper le changement climatique, ce qui aura pour conséquence la matérialisation de risques physiques sévères avec des impacts irréversibles.

Comme indiqué en début de section, la méthodologie MSCI se base sur les scénarios NGFS pour calculer les risques de transition. Les scénarios NGFS permettent de définir les 'trajectoires de décarbonation' par secteur. Les courbes sont adaptées aux 50 secteurs et 203 pays. Chaque entreprise a sa propre trajectoire de décarbonation selon les secteurs et pays dans lesquels les opérations sont effectuées, et selon ses propres émissions : « company specific scenario pathways ».

La mise en place des politiques génère souvent des opportunités, notamment technologiques, qui peuvent être considérées comme des solutions pour atténuer le changement climatique. Beaucoup d'entreprises investissent actuellement dans l'innovation technologique. Les brevets 'verts' (low carbon patents) comparés aux parts de revenus verts du même secteur sont pris en compte afin de calculer les futurs revenus verts d'une entreprise.

La méthodologie d'analyse des risques physiques évalue l'impact des événements de risques météorologiques sur les sites opérationnels des entreprises. Pour déterminer les risques physiques auxquels un émetteur est exposé, l'approche de MSCI repose sur :

1. Un historique de phénomènes météorologiques extrêmes, décomposés en risques chroniques (lents à se manifester, tels que la chaleur ou le froid extrême) et risques aigus (catastrophes naturelles, tels que les inondations, les tempêtes, les fortes précipitations, les tempêtes de neige, les cyclones) ;
2. Un modèle permettant de projeter les conséquences futures induites par le changement climatique au niveau régional et national, basée sur les recommandations faites par le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) et l'ETH Zürich ;
3. Une cartographie de l'ensemble des sites des sociétés cotées couvertes, permettant d'estimer l'impact financier des risques physiques pour un émetteur.

Sur le périmètre des obligations souveraines :

La mesure et suivi des risques climatiques aux obligations souveraines est basée sur la méthodologie de notre fournisseur MSCI. L'objectif est d'estimer l'impact potentiel du changement climatique et de la décarbonisation de l'économie sur les valorisations des obligations souveraines via des scénarios de stress. A noter que cette méthodologie prend surtout en compte les risques de transition tandis que les risques physiques ne sont pas encore entièrement intégrés dans ces scénarios. A partir de scénarios macroéconomiques NGFS Phase 2 de réchauffement climatique, les chocs potentiels sur la structure par termes des taux d'intérêts sont estimés, puis sont utilisés pour revaloriser les obligations souveraines. Ce périmètre fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière en interne ; toutefois, il n'est pas inclus, à ce stade, dans le périmètre de publication.

Les évolutions observées, notamment les baisses sur les indicateurs de risques physiques, s'expliquent principalement par des mises à jour de données et des ajustements méthodologiques opérés par le fournisseur, incluant l'actualisation des données sous-jacentes (financières et de localisation), des améliorations du modèle de désagrégation des expositions ainsi qu'un affinement des hypothèses de scénarios climatiques.

Exposition du portefeuille global aux risques climatiques

En % de risque de perte

PORTEFEUILLE	TYPE DE RISQUE	CVaR OBLIGATIONS	NIVEAU DE COUVERTURE OBLIGATIONS	CvaR ACTIONS	NIVEAU DE COUVERTURE ACTIONS
Scenario 1.5° Net Zero	Risque physique	0,00 %	55 %	-0,61 %	97 %
	Risque politique	-2,51 %	55 %	-13,06 %	97 %
	Opportunité de transition	0,01 %	47 %	2,45 %	91 %
	Risque net de transition	-2,50 %		-10,60 %	
Scenario 2° Delayed Transition	Risque physique	-0,01 %	55 %	-1,02 %	97 %
	Risque politique	-0,40 %	55 %	-4,79 %	97 %
	Opportunité de transition	0,00 %	47 %	0,66 %	91 %
	Risque net de transition	-0,40 %		-4,13 %	
Scenario 3° NDC	Risque physique	-0,01 %	55 %	-1,48 %	97 %
	Risque politique	-0,20 %	55 %	-3,28 %	97 %
	Opportunité de transition	0,00 %	47 %	0,74 %	91 %
	Risque net de transition	-0,20 %		-2,54 %	

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Exposition du portefeuille OPC ouverts aux risques climatiques

En % de risque de perte

PORTEFEUILLE	TYPE DE RISQUE	CVaR OBLIGATIONS	NIVEAU DE COUVERTURE OBLIGATIONS	CvaR ACTIONS	NIVEAU DE COUVERTURE ACTIONS
Scenario 1.5° Net Zero	Risque physique	0,00 %	46 %	-0,64 %	97 %
	Risque politique	-2,06%	46 %	-14,39%	97 %
	Opportunité de transition	0,01 %	37 %	2,64 %	91 %
	Risque net de transition	-2,05 %		-11,75%	
Scenario 2° Delayed Transition	Risque physique	-0,01 %	46 %	-1,08 %	97 %
	Risque politique	-0,61 %	46 %	-5,35 %	97 %
	Opportunité de transition	0 %	37 %	0,69 %	91 %
	Risque net de transition	-0,61 %		-4,66 %	
Scenario 3° NDC	Risque physique	-0,02 %	46 %	-1,55 %	97 %
	Risque politique	-0,38 %	46 %	-3,66 %	97 %
	Opportunité de transition	0 %	37 %	0,78 %	91 %
	Risque net de transition	-0,38 %		-2,89 %	

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

RISQUE POLITIQUE

Le scénario NGFS Net Zéro 1.5° limite le réchauffement climatique à 1.5° degré à horizon 2050 au travers de politiques climatiques strictes et des innovations technologiques. Ce scénario est le scénario le plus coûteux (i.e. que les impacts sont les plus élevés).

RISQUE PHYSIQUE

Le scénario 1.5° degré implique que les risques physiques sont maîtrisés car le réchauffement climatique est limité. Les pertes seraient donc moins importantes que pour le scénario de 3° degrés qui anticipe des risques climatiques physiques plus fréquents et plus importants.

A noter que la méthodologie d'analyse des risques physiques ne prend en compte que les impacts directs sur les entreprises et sur leurs sites opérationnels, ce qui explique les montants moins importants par rapport aux risques réglementaires qui prennent en compte les facteurs macroéconomiques.

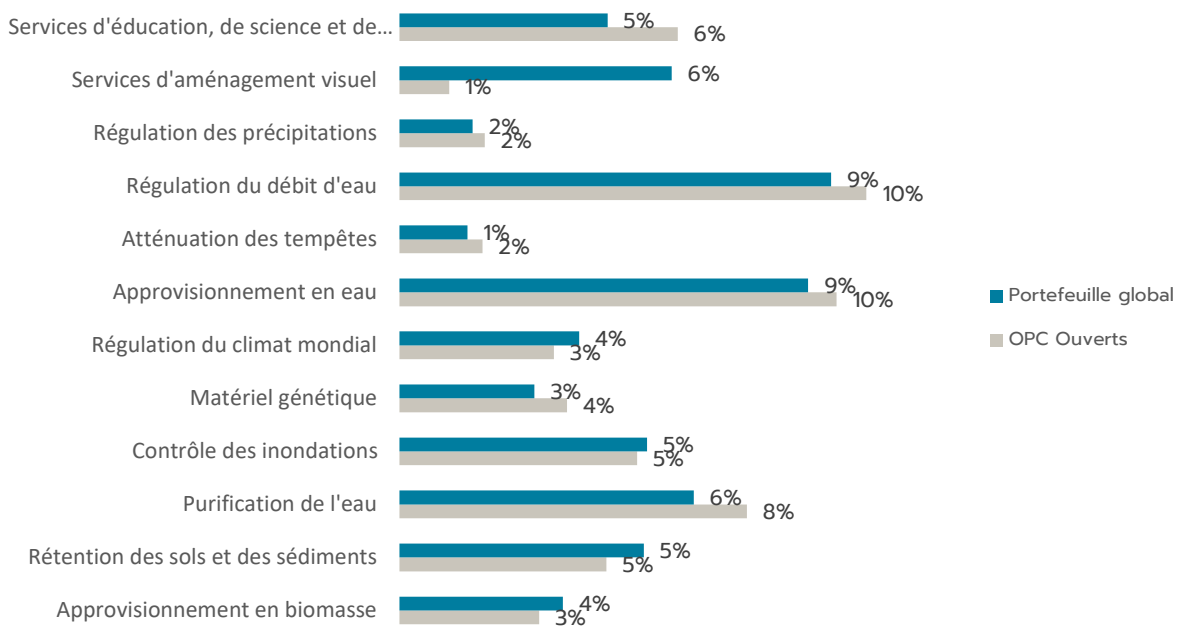
Pour réaliser ces calculs sur le portefeuille total ainsi que le portefeuille d'OPC ouverts gérés par Ofi Invest AM, un filtre sur les instruments privés a été appliqué.

Risques liés à l'érosion de la biodiversité

À la suite de la mise à jour de l'outil ENCORE, nous avons adapté notre méthodologie d'analyse des risques de dépendance. Nous nous concentrons sur l'identification des dépendances fortes et très fortes aux différents services écosystémiques et sur le pourcentage de nos portefeuilles investis dans ces derniers. Parmi les 25 services écosystémiques évalués par l'outil ENCORE, ceux sur lesquels les portefeuilles d'Ofi Invest AM dépendent le plus sont les services écosystémiques liés à l'eau, comme les services de régulation du débit d'eau, d'approvisionnement en eau et de purification de l'eau. Cela s'explique par les investissements dans le secteur « manufacturing », avec une partie importante investie

dans la production de produits pharmaceutiques, mais aussi dans celle des produits alimentaires et de boissons. Un autre secteur très dépendant à ces services écosystémiques est le secteur de l'énergie. En effet, l'érosion du service écosystémique de rétention des sols et des sédiments représente également un risque physique potentiel de nos portefeuilles en raison des investissements dans le secteur de l'énergie et de la construction. Ces deux secteurs sont aussi fortement dépendants du bon fonctionnement du service écosystémique du contrôle des inondations. Enfin, les services d'aménagement visuel constituent un risque physique potentiel lié aux investissements dans le secteur immobilier qui est plus présent dans le portefeuille global d'Ofi Invest AM.

Dépendances fortes et très fortes aux services écosystémiques



Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

Cette analyse sectorielle reste limitée aux investissements et aux risques directs du secteur et ne prend en compte ni les données géographiques ni les mesures d'atténuation des risques au niveau des émetteurs. Aussi, elles ne prennent pas en compte les chaînes d'approvisionnement de ces émetteurs.

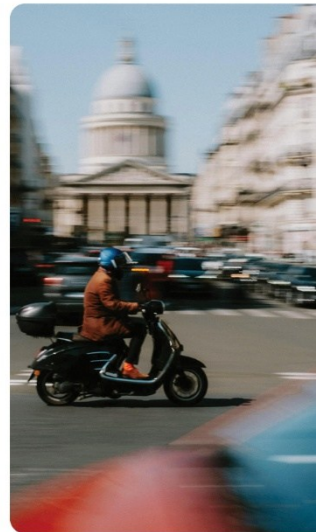
Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Au cours de la période, aucun changement méthodologique significatif n'est à signaler dans notre approche d'analyse. Les évolutions observées dans les résultats proviennent principalement de mises à jour des données fournies par notre fournisseur MSCI, sans modification des principes ou cadres méthodologiques appliqués en interne.

Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux

Dès 2023, le risque de contentieux dans le contexte du développement de la Finance Durable a été clairement identifié comme un risque émergent important auquel pourrait être confronté Ofi Invest AM du fait de ses activités et de la gamme proposée. Depuis 2024, afin de surveiller ce risque, Ofi Invest AM a intégré dans sa cartographie des risques opérationnels la notion de greenwashing dans les risques cœur de métier : Image/Marque, Conseil, et Gestion pour compte de tiers.

ANNEXES



Orientations de l'ESMA et leur classification SFDR

Une procédure allégée a été accordée aux fonds déjà labellisés ISR, Greenfin ou Finansol pour démontrer le respect des caractéristiques et critères ESG, sauf pour les activités liées au charbon. Enfin, l'obligation de transparence se traduit par la production d'un reporting semestriel dédié au labellisateur.

- **Obligations transversales**

Les OPC doivent respecter les caractéristiques requises par la catégorie intermédiaire de la doctrine ESG de l'AMF, qui permet une « communication réduite » sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Ceci implique de définir des objectifs mesurables de prise en compte de critères ESG. Si l'approche retenue est fondée sur une note ou un indicateur, la note ou l'indicateur moyen du placement collectif doit être supérieure à la note ou l'indicateur moyen de l'univers d'investissement. Cette note ou cet indicateur doit porter sur une ou plusieurs thématiques identifiées dans la liste des critères E, S ou G susmentionnés. Le taux d'analyse extra-financier du portefeuille doit être supérieur à 90 % pour les grandes capitalisations et 75 % pour les petites et moyennes capitalisations ou dans le cas où le siège social est situé dans un pays « émergent ».

- **Obligations applicables aux sociétés de gestion des OPC labellisés**

Les sociétés de gestion des OPC labellisés sont tenues de mettre en place un correspondant ESG et de communiquer une feuille de route RSE pluriannuelle.

Label ISR

Référentiel : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/ff2f6ef4-9470-4aab-8ea0-eb17eea5cff5/files/3b614d61-0225-4da6-8081-47c31d8b33e2>

Guide d'interprétation : <https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Guide-dinterpre%CC%81tation-du-re%CC%81fe%CC%81rentiel-du-label-ISR-1er-fascicule-vf.pdf>

Label Greenfin

Référentiel :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Referentiel_PCS_Greenfin_v2026.pdf

Guide d'interprétation :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/les%20questions%20et%20r%CC%81ponse%20apport%CC%81es%20aux%20labellisateurs%20sur%20les%20crit%CC%81res.pdf>

Liste des Fonds ouverts⁴⁹ d'Ofi Invest AM selon leur classification Articles 6, 8 et 9 (SFDR)

ARTICLE 6 - DÉNOMINATION DES FONDS
Afer-Sfer
Ofi Invest Equilibre Monde M
Afer Actions Monde
Afer Inflation Monde
Afer Oblig Monde Entreprises
UFF Global Allocation
Afer-Flore
Afer Patrimoine
Afer Marchés Emergents
ES Ofi Invest Dynamique Monde
ES Ofi Invest Equilibre Monde
Afer Multi Foncier
ES Ofi Invest Multi Strategy
FIC - LUX DYNAMIQUE - CARDIF
FIC - LUX EQUILIBRE - CARDIF
FIC - Lux Prudent - Cardif
FUNDY M
Global Allocation M
Ofi Invest Diversifié
Ofi Invest Actions Amérique
Ofi Invest Actions Britannia
Ofi Invest Actions Croissance
Ofi Invest Actions France
Ofi Invest Actions Immo Euro
Ofi Invest Global Sovereign Bonds
Ofi Invest Asie
Ofi Invest Développement
Ofi Invest Dynamique Monde
Ofi Invest Dynamique Monde M
Ofi Invest Dynamique Monde Opportunités
Ofi Invest Equilibre Monde
Ofi Invest Equilibre Monde Opportunités
Ofi Invest Actions France
Ofi Invest Europe
Ofi Invest Flexible Monde
Ofi Invest France Opportunités
Ofi Invest Inflation Euro
Ofi Invest Interoblig
Ofi Invest Japon
Ofi Invest Marché Monétaire
Ofi Invest Marchés Emergents
Ofi Invest Oblig International
Ofi Invest Obliréa Euro

⁴⁹ Y compris les fonds ouverts des autres entités d'actifs cotés d'Ofi Invest (Syncicap AM et Ofi Invest Lux)

Ofi Invest Patrimoine
Ofi Invest Performance
Ofi Invest Multigestion
Ofi Invest Rebond
Ofi Invest Rendement Europe
Ofi Invest Valeurs Françaises
Ofi Invest Opportunités Obligataires Monde
OFI LUX - FIC DYNAMIQUE
OFI LUX - FIC EQUILIBRE
Ofi Invest Performance Diversifié
OFI MGA ALPHA PALMARES
S2iEM COMPARTIMENT A
S2iEM COMPARTIMENT B
S2iEM COMPARTIMENT C
SSI Ofi Han
UFF Global Allocation A

ARTICLE 8 - DÉNOMINATION DES FONDS

Afer Actions Amérique
Afer Actions Euro
Afer Diversifié ISR
Afer Avenir Senior
AFER CREDIT FLEXIBLE
AFER CREDIT COURT
ES Ofi Invest Actions PME-ETI
ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro
Ofi Invest US Equity
ES Ofi Invest Grandes Marques II
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe
ES OFI INVEST ESG PRUDENT EURO
ES Ofi Invest Actions Euro
ES Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro
ES Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3
ES Ofi Invest Grandes Marques
ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro
ES Ofi Invest Monétaire CT
UFF EURO VALEUR ESG
ES Ofi Invest ESG MultiTrack
UFF Grandes Marques
HARMO PLACEMENT II
HARMONIE ALLOCATION
HARMONIE EQUILIBRE
MEDI-ACTIONS
MEDI-ACTIONS EURO
MEDI-CONVERTIBLES
Obligations 5-7 M
Ofi Invest Green Future

Ofi Invest Actions Solidaire France
Ofi Invest Biodiversity Global Equity
Ofi Invest Convertibles Euro
Ofi Invest Convertibles Monde
AVENIR PARTAGE ISR
Ofi Invest Energy Strategic Metals
Ofi Invest ESG Multi Réactif
Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro
Ofi Invest ESG Actions Euro
Ofi Invest ESG Actions Internationales
Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre
Ofi Invest ESG Actions Zone Euro
Ofi Invest ESG Allocation Flexible
Ofi Invest EMU Equity Active UCITS ETF
Ofi Invest US Equity Active UCITS ETF
Ofi Invest Alpha Yield
Ofi Invest ESG China Equity All Shares
Ofi Invest Convertible Europe
Ofi Invest Crédit Europe
Ofi Invest ESG Dynamique Euro
Ofi Invest ESG Equilibre Euro
Ofi Invest ESG Equity Climate Focus
Ofi Invest European Equity
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3
Ofi Invest Sub Debt Opportunities
Ofi Invest ESG Euro Equity
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta
AFER EURO HIGH YIELD
Ofi Invest Euro High Yield
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Focus
Ofi Invest European Convertible Bond
Ofi Invest Global Convertible Bond
Ofi Invest ESG Global Emerging Bond Opportunities
Ofi Invest ESG Global Emerging Debt
Ofi Invest ESG Asia EM ex-China
Ofi Invest ESG Liquidités
Ofi Invest ESG Ming
Ofi Invest ESG Monétaire
ES Ofi Invest ESG Dynamique Euro
Ofi Invest ESG MultiTrack
Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire
Ofi Invest ESG Obligations court terme
Ofi Invest ESG Prudent Euro
Ofi Invest Signatures Europe
Ofi Invest ESG Actions Climat Europe
Ofi Invest Actions PME-ETI
Ofi Invest France Equity
Ofi Invest High Yield 2027

Ofi Invest High Yield 2029
Ofi Invest Actions Euro
Ofi Invest ISR Actions Europe
Ofi Invest Actions Japon
Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro
Ofi Invest ISR Crédit Court Euro
Ofi Invest ISR Croissance Responsable
Ofi Invest Grandes Marques
Ofi Invest ESG Mid Caps Euro
Ofi Invest ISR Monétaire CT
Ofi Invest Patrimoine Monde
Ofi Invest Patrimoine Monde M
Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités
Ofi Invest Valeurs Euro
Ofi Invest ISR Valeurs Europe
Ofi Invest Multi Action Euro
Ofi Invest Multi Action Monde
ES Ofi Invest ISR Croissance Responsable
ES Ofi Invest Patrimoine Monde
Ofi Invest Precious Metals
Ofi Invest Révolution Démographique Monde
Ofi Invest Palmarès Actions Europe
SSP/M - (ABE) U.S. EQUITY
SSP/M - (LZA) EURO EQUITY
SSP/M - (PNI) EURO EQUITY
SSP/M - (ZAD) EUROPEAN EQUITY
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2027
UFF OBLIG PERSPECTIVES 2030
UFF Obligations 5-7
UFF Obligations 5-7 A
UFF Rendement Trimestriel

ARTICLE 9 - DÉNOMINATION DES FONDS

Ofi Invest ESG Equity Social Focus
Ofi Invest Green Bonds Euro
MAIF Actions Transition Sociale

Source : Ofi Invest Asset Management, au 31/12/2025

GLOSSAIRE

Actifs bloqués ou « stranded assets »

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

Agence de notation extra-financière

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

Agence Internationale de l'Énergie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses Etats membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

Agence Internationale de l'Énergie atomique

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

Bâtiments éco-conçus

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIXème siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Chimie verte

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

Controverse(s)

Évènement ou agrégation d'évènements relevant d'accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains ayant un impact négatif sur un sujet de durabilité (social, environnemental ou de gouvernance). L'impact de cet évènement et la façon dont il est géré par l'entreprise peut avoir une incidence sur les décisions d'investissement.

COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États

engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21ème Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les Etats membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques.

ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

Eurostat

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

Freedom House

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent

notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou encore la vapeur d'eau (H₂O).

ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

MSA

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES. En 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

MSAppb*

MSAppb* par milliard d'euro investis ou MSA ppb* (Mean Species Average Part Per Billion = nombre moyen d'espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée) par milliard d'euro investis.

MSA.km²

Unité de mesure du Global Diversity Score (GBS), où MSA est l'abondance moyenne des espèces (mean species abundance), une métrique exprimée en % caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé. Attention dans le Biodiversity Impact Analytics, le score agrégé de MSA.Km2, est donné pour 4 indicateurs qui sont Aquatic Dynamic, Aquatic Static, Terrestrial Dynamic et Terrestrial Static. Chaque indicateur représente la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

Obligations vertes ou « Green Bonds »

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf. COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

Technologies vertes

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Transparency International

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

SOURCES

Ademe

Agence Internationale de l'Énergie

Agence Internationale de l'Énergie Atomique

Agence Parisienne du Climat

Association Orée

Encyclopédie Universalis

France diplomatie

Freedom House

Insee

La Tribune

Ministère de l'économie et des finances

Ministère de la transition écologique et solidaire

Novethic

Organisation Internationale du Travail

Transparency International

Information importante

Le rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'article 29 de la loi Énergie Climat (Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. Il est établi par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92012 – FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Ofi Invest Asset Management, issue de la fusion de OFI AM et Abeille Asset Management, est une société du groupe Ofi Invest, membre d'Aéma Groupe (Macif, Abeille Assurances, Aésio mutuelle). Le présent rapport porte sur l'exercice 2025 de l'entité Ofi Invest AM. Ce document à caractère d'information ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ofi Invest Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ofi Invest Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. Ofi Invest Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'Ofi Invest Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'Ofi Invest Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Ofi Invest Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ofi Invest Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les produits Fund Metrics de MSCI ESG Research LLC (« MSCI ESG ») (les « Informations ») fournissent des données environnementales, sociales et de gouvernance relatives aux titres sous-jacents de plus de 23 000 fonds communs de placement multiclasse d'actifs et ETF dans le monde. MSCI ESG est un conseiller en investissement agréé au sens de l'Investment Adviser Act de 1940. Les documents de MSCI ESG n'ont pas été soumis à, ni approuvés par, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis ni par aucun autre organisme de régulation. Aucune des Informations ne constitue une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation concernant un titre, un instrument financier ou une stratégie de négociation, et ne doit être interprétée comme une indication ou une garantie de performance future, d'analyse, de prévision ou d'anticipation. Aucune des Informations ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Les Informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à toute utilisation qu'il pourrait en faire ou autoriser. Le Fournisseur est une entité affiliée désignée de MSCI ESG Research LLC (« ESG LLC »), qui est un conseiller en investissement agréé en vertu de l'Investment Advisers Act de 1940 des États-Unis. De temps à autre, les lois, règlements et règles applicables peuvent exiger qu'ESG LLC communique des informations au Souscripteur ou entre en contact avec lui. Par la présente, le Souscripteur accepte qu'ESG LLC puisse transmettre ces informations ou toute autre communication par voie électronique. À cet égard, le Souscripteur reconnaît qu'il a eu et continuera d'avoir la possibilité de consulter la version la plus récente de la brochure d'information ADV d'ESG LLC, requise par la règle 204-3 de l'Investment Advisers Act de 1940, via le site Internet d'ESG LLC ou www.adviserinfo.sec.gov. ESG LLC peut également envoyer d'autres communications obligatoires au Souscripteur par courrier électronique. Le Souscripteur peut révoquer ce consentement général à la transmission électronique à tout moment, ou demander une copie papier de tout document couvert par ce consentement.

Cette publication a été établie à partir de données produites par la société Carbon4Finance (C4F). Ces données ne doivent en aucune manière être reproduites, utilisées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de la société C4F. Les données sont fournies « en l'état » sans qu'aucune garantie, expresse ou tacite, ne soit donnée. En particulier, aucun élément contenu dans cette publication ne doit être interprété comme une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, concernant la pertinence d'investir ou d'inclure des sociétés dans des univers et/ou des portefeuilles. La responsabilité de C4F ne saurait être recherchée pour toute erreur ou omission ou pour tout dommage découlant de l'utilisation de la présente publication et/ou des données qu'elle contient, de quelque manière que ce soit.



Ofi invest
Asset Management

127-129 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux
Société de gestion de portefeuille • RCS Nanterre 384 940 342 • Agrément AMF n° GP 92012
S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • APE 6630 Z • FR 51384940342



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement